UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

# L'action humanitaire en mairie de Bujumbura (1993-1996) : Essai d'analyse

**Ndayisaba, Jean; Sous la Direction du : Dr Faustin Rutembesa**

**1998**
UB, FLSH
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1604

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

**UNIVERSITE DU BURUNDI**
**FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES**
**DEPARTEMENT D'HISTOIRE**

# L'ACTION HUMANITAIRE EN MAIRIE DE BUJUMBURA (1993-1996) ESSAI D'ANALYSE.

Par
Jean NDAYISABA

**Sous la Direction du :**

Docteur Faustin RUTEMBESA

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du diplôme de Licencié en Histoire.

**Bujumbura, juillet 1998.**

# DEDICACE

A nos parents qui nous ont donné le cadeau
le plus cher qu' est la vie ;

A toute la descendance de BIROTA, notre arrière
arrière Grand-père ;

A nos frères et soeurs nous disons courage à cette
course de la vie ;

A tous ceux qui luttent pour la justice sociale et l'élimination des idéologies d'exclusion et d'extermination dans la région des Grands Lacs en général et particulièrement au Burundi ;

Nous dédions ce mémoire.

# AVANT - PROPOS

Au terme de ce travail, nous tenons à exprimer nos vifs remerciements à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à sa réalisation.

Nos profonds et sincères remerciements sont adressés à tous nos enseignants du Primaire à l'Université en passant par le Petit Séminaire de Buta et le Petit Séminaire de Mureke qui n'ont ménagé aucun effort pour notre formation tant scientifique qu'humaine.

A tous les Professeurs de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, spécialement ceux du Département d'Histoire, à l'Abbé Faustin RUTEMBESA qui, malgré ses nombreuses occupations, a bien voulu accepter d'assurer la direction du présent travail du début à la fin, nous disons sincèrement merci.

Enfin que tous ceux, parents et amis, qui nous ont apporté leur soutien moral ou matériel trouvent ici l'expression nos sincères remerciements.

## SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|---|---|
| A.BU.BE.F. | : Association Burundaise pour le Bien Etre Familial |
| A.E.A.F.B. | : Association des Equipes Amicales de Football de Buyenzi |
| A.F.B. | : Associations Femmes Burundaises pour la Paix |
| A.F.C.F. | : Association des Femmes Burundaises Chefs de Famille |
| A.F.D. | : Appui aux Filles Déscolarisées |
| A.F.E.MU.BU. | : Association Féminine Musulmanes du Burundi |
| A.F.E.PA.C. | : Association Féminine d'Epargne et de Crédit |
| A.F.V.BU. | : Association des Femmes Veuves du Burundi |
| A.FE.J. | : Association des Femmes Juristes du Burundi |
| A.G.B. | : Association des Guides du Burundi |
| A.P.D.M. | : Association pour la Protection des Droits des Minorités |
| A.P.G.D. | : Association pour la Promotion des Groupes Défavorisés |
| A.PRO.DE.BU. | : Association pour la Protection des Déshérités du Burundi |
| A.SS.A.M. | : Association des Anciens Militaires |
| A.VI.SI. | : Association d'Aide aux Victimes du Sida |
| C.E.A.A.K. | : Centre d'Encadrement des Adultes Analphabètes de Kamenge |
| C.E.P.BU. | : Communauté des Eglises Pentecôte au Burundi |
| C.F.A. | : Centre de Formation Artisanale |
| C.F.P.P. | : Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnel |
| C.J.E. | : Club des Jeunes Entreprises |
| C.I.E.MO. | : Centre International des Enfants du Monde |
| C.N.D.D. | : Conseil National pour la Défense de la Démocratie |
| C.P.A.S. | : Centre Public d'Aide Social |
| C.P.O. | : Collectif des Partis d'Opposition |
| D.A.H. | : Département des Affaires Humanitaires |
| DUB II. | : Développement Urbain de Bujumbura |
| DUFASHANYE | : Association d'Epargne et de Crédit des Femmes de Kinindo (A.E.O.F.KI). |
| F.A.H.(KINAMA) | : Fonds Africain pour l'Habitat |
| F.A.O. | : Food and Agriculture Organisation |
| F.D.D. | : Front pour la Défense de la Démocratie |
| F.N.U.A.P. | : Fonds des Nations Unies pour la Population |
| F.ND.D.D.H.D. | : Fondation NDANDAYE pour la Démocratie, le Développement et les Droits de l'Homme |
| F.P.S.S.M. | : Fondation pour la Promotion de la Santé et la Solidarité |
| F.U.P.D. | : Fondation pour l'Unité, la Paix et la Démocratie |
| F.V.S. | : Famille pour Vaincre le Sida |
| FRODEBU | : Front pour la Démocratie au Burundi |

| | |
|---|---|
| FROLINA | : Front pour la Libération Nationale |
| GEDEBU | : Gendarme pour la Démocratie au Burundi |
| H.C.R. | : Haut Commissariat pour les Réfugiés |
| M.A.E. | : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage |
| M.A.T.E. | : Ministère de l'Aménagement Territorial et de l'Environnement |
| M.C.D. | : Ministère Chrétien de la Délivrance |
| M.D.G. | : Ministère du Développement Commercial |
| M.D.N. | : Ministère de la Défense Nationale |
| M.D.P.H.A.S.P.F. | : Ministère des Droits de la Personne Humaine, de l' Action Sociale et de la Promotion Féminine |
| M.E.B.A.A. | : Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation des Adultes |
| M.E.S.S.R.S. | : Ministère de l'Enseignement Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique |
| M.I.O.B. | : Mission Internationale d'Observation au Burundi |
| M.I.S.P. | : Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique M.P.D.R : Ministère de la Planification et du Développement Rural |
| M.R.E.C. | : Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération |
| M.R.R.D.R. | : Ministère à la Réinsertion et à la Réinstallation des Déplacés et des Rapatriés |
| M.S. | : Ministère de la Santé |
| M.T.P.E. | : Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement N.U. : Nations Unies |
| O.J.F. | : Organisation Jeunesse Future |
| O.M.S. | : Organisation Mondiale de la Santé |
| O.N.G. | : Organisation Non Gouvernementale |
| O.N.U. | : Organisation des Nations Unies |
| O.P.D.E. | : Oeuvre Humanitaire pour la Protection et le Développement de l'Enfant en Difficulté |
| P.A.M. | : Programme Alimentaire Mondial |
| P.N.U.D. | : Programme des Nations Unies pour le Développement . |
| PALIPEHUTU | : Parti pour la Libération du Peuple Hutu |
| R.B. | : République du Burundi |
| R.D.C. | : Solidarité pour Aides les Sinistrés Burundais |
| S.J.F. | : Solidarité Jeunesse Féminine |
| SONERA | : Ligue Burundaise pour la Défense et la Protection des Droits de l'Homme |
| SWAA/BURUNDI | : Society for Women and Aids in Africa-Burundi |
| Tontine ROHERO | : Association des Femmes pour l'Epargne et le Crédit |
| U.J.D.D. | : Union des Jeunes pour la Défense de leurs Droits U.S.A.: United States of American |
| W.F.P. | : World Food Programm |
| Y.M./Y.W.CA. | : Young Men - Young Women Christan Association (U.G.J.G./U.C.F.) BURUNDI |

## INTRODUCTION GENERALE.

Le Burundi vit depuis octobre 1993 une des plus graves crises politiques de son histoire. Cette crise a affecté tous les secteurs de la vie nationale. Elle a provoqué des dégâts matériels et humains d'une ampleur sans précédent.

La Mairie de Bujumbura qui reste le poumon de la vie économique et socio-politique de notre pays n'a pas été épargnée. Cette situation nécessitait des actions concrètes d'urgence visant le retour à la vie normale. Ainsi, des efforts du gouvernement et des organismes d'action humanitaire ont été conjugués dans ce sens. C'est dans ce cadre que nous nous sommes proposé de rédiger un mémoire sur l'action humanitaire en Mairie de Bujumbura.

### 01. Choix et intérêt du sujet..

Le choix du sujet a été motivé par l'étonnement devant une prolifération des O.N.G. au Burundi en général et en Mairie de Bujumbura en particulier. Prendre le cas de la mairie de Bujumbura résulte d'un choix méthodologique. Choix motivé, il est vrai, par la volonté de chercher à comprendre et à expliquer pourquoi la situation des sinistrés perdure en Mairie alors que les organismes humanitaires augmentent en effectifs de jour en jour.

Le choix du sujet a été aussi motivé par la curiosité scientifique de découvrir le fondement de l'action humanitaire surtout dans ses aspects éthique, juridique et organisationnel.

L'humanitaire est de nos jours considéré comme une solution providentielle dans la résolution des conflits dans le monde principalement en Afrique dans la région des Grands - Lacs.

La dernière motivation étroitement liée à la précédente concerne " *l'apolitisme* ", " *la neutralité* " et " *l'impartialité* " des intervenants humanitaires au Burundi en général et en Mairie de Bujumbura en particulier dans cette situation de crise grave. Il s'agit en définitive de découvrir les principes ou les croyances qui guident leurs actions.

Le présent travail cherche donc à apprécier le travail accompli par les Organismes d'action humanitaire et à montrer comment leur action peut être perçue ou non comme une contribution à la résolution du mal burundais.

### 02. Délimitation spatio-temporelle du sujet.

Notre travail porte sur la période 1993-1996. La limite inférieure se justifie par le fait qu'elle marque le début de la catastrophe humanitaire qui a frappé le Burundi. Elle correspond

à une prolifération des O.N.G. étrangères et locales , non seulement en Mairie de Bujumbura, mais également dans tout le pays. La limite supérieure (1996) correspond au moment de l'arrêt momentané de nos enquêtes orales. Celles-ci se sont étalées sur l'année 1997.

**03. Sources utilisées et problèmes rencontrés .**

Pour écrire notre mémoire, nous avons utilisé des sources écrites et orales.

Pour les premières, nous avons utilisé les ouvrages généraux, les articles de revues et de journaux, les rapports des études menées sur les sinistrés au Burundi et quelques documents produits par des agences de l'O.N.U.

Nous avons complété les sources écrites par une enquête sur les sinistrés et certains acteurs de l'humanitaire de la Mairie de Bujumbura. Notre enquête répondait à une méthodologie par questionnaire rédigé en 2 langues (le Kirundi et le Français). Elle s'est étendue sur environ 4 mois.

Dans le souci d'appréhender la vérité sur le sujet, nous avons été amené à participer à 3 journées de réflexion sur l'humanitaire organisées par le M.R.R.D.R. La participation à ces journées de réflexion nous a été d'une grande utilité dans la rédaction de ce mémoire.

Notre travail s'est heurté au problème de documentation. D'une part les sources écrites sont parcellaires et difficiles d'accès. D'autres part, outre les difficultés d'ordre financiers, notre questionnaire d'enquête a été mal reçu tantôt par les sinistrés eux-mêmes, tantôt par tous les intervenants dans l'action humanitaire.

**04. Articulation du sujet.**

Notre mémoire comprend 3 chapitres. Le premier chapitre présente les causes et les effets de la catastrophe humanitaire d'Octobre 1993 en Mairie de Bujumbura.

Le deuxième chapitre intitulé " L'ACTION HUMANITAIRE EN MAIRIE DE BUJUMBURA DANS SES ASPECTS HISTORIQUE, ETHIQUE, JURIDIQUE ET ORGANISATIONNEL" essaie de présenter les bases fondamentales qui devraient guider tout intervenant dans l'action humanitaire en Mairie de Bujumbura.

Enfin, le dernier chapitre intitulé "AIDE HUMANITAIRE, UNE ARME A DOUBLE TRANCHANT" constitue une analyse profonde du résultat de notre enquête et de toutes nos sources utilisées. Ce chapitre nous révèle ce qu'a été en réalité l'action humanitaire: c'est-à-dire qu'elle nous présente la médaille de l'humanitaire et son revers en mairie de Bujumbura entre 1993 et 1996.

# CHAPITRE I. LES CAUSES ET LES EFFETS DE LA CATASTROPHE HUMANITAIRE D'OCTOBRE 1993 EN MAIRIE DE BUJUMBURA.

## A. Pour comprendre la catastrophe humanitaire d'octobre 1993 au Burundi.

### 1. Les causes du drame ou comment en est-on arrivé là.

Après l'assassinat du président Melchior NDADAYE le 21 octobre 1993, des massacres ont été perpétrés. Ils prenaient au Nord, à l'Est et au Centre du pays les formes d'un véritable génocide anti-tutsi[1]. D'aucuns ne cessent de se poser la question de savoir comment on est arrivé là.

Les causes lointaines de ce drame qui a frappé le pays résident essentiellement dans la gestion des ethnies par le pouvoir colonial, dans la façon dont le pouvoir poste colonial a réalisé la distribution du pouvoir et des avantages qui s'y rattachent et dans la montée, depuis le drame rwandais 1959, des idéologies d'exclusion et d'extermination. Les causes les plus immédiates quant à elles résident dans le climat ethniquement suscité dans la campagne électorale de 1993.Les recherches effectuées par Jean Pierre Chrétien ont révélé que dans cette région de l'Afrique des Grands- Lacs s'est développé un véritable "*racisme interne*" depuis 30 ans. C'est ainsi qu'un chapelet de malheurs caractérisait chaque fois les tragédies répétitives: des tueries successives (1959-1961, 1964, 1973, 1990-1993) au Rwanda et 1965, 1972, 1988, 1991 et 1993 à 1997 au Burundi ont créé la hantise du génocide. Apparemment une situation à la libanaise ou à l'Irlandaise[2].

Le sommet des drames dans les 2 pays est atteint avec 2 événements quelque peu similaires : - 2 présidents hutu assassinés, l'un (le burundais le 21 Octobre 1993) par quelques "militaires tutsi", l'autre, le rwandais (Avril 1994) par un accident attribué à quelques militaires hutu".

Dans les 2 cas le bouc émissaire est aussitôt désigné. Des milliers de tutsi et "leurs complices"; sont systématiquement tués. Jean Pierre Chrétien qualifie ces massacres non pas d'archaïques affrontements interethniques, mais de "très modernes génocides".

A la question de savoir s'il y a corrélation entre la tentative de coup d'Etat de la nuit du 20 au 21 octobre 1993 et le génocide qui a suivi dans tout le pays, Jean Pierre Chrétien écrit:

---

[1] CHRETIEN, (J.P.), Burundi, l'Histoire retrouvée, 25 ans de métier d'Historien en Afrique, Paris, Carthala, cité par NTABONA, (A.), "Au Coeur du drame Burundais : le totalitarisme ethonocentriste, ses soubassements et ses conséquences", in Au coeur de l'Afrique n° 3-4. Bujumbura, les Presses Lavigeries, 1994, p. 336-337.

[2] Idem, Un nazisme tropical, in libération, cité par Le Citoyen n°3 du 26 mai 1994, p.13.

*"la simultanéité de l'explosion du génocide dans différentes régions dès le 21 Octobre 1993 et surtout le 22, interprété tantôt en terme de "colère spontanée" tantôt en terme de "résistance populaire", a témoigné d'un degré d'organisation qui laisse penser à une sorte de mobilisation programmée en cas de crise de ce genre"*[3].

La question essentielle est de rendre compte du décalage entre une simple résistance passive, consistant à bloquer les routes et à isoler préventivement les camps militaires suspects de rébellion, et d'autre part les massacres systématiques de fonctionnaires, de jeunes élèves et de familles paysannes pour le seul fait d'être nés tutsi ou d'avoir milité pour un autre parti que le FRODEBU.

Les seuls faits de colère de "paysans hutu" devant le meurtre de "leur président", "leur peur" devant une armée savamment diabolisée; les "appels à la résistance" émanant du gouvernement et même le cliché flou des "luttes interethniques" ne suffisent pas à expliquer les causes du génocide et des destructions massives. Notons que même "les véritables causes de la vie actuelle" composées malicieusement par le C.N.D.D. pour justifier le génocide des tutsi ne peuvent en aucun cas justifier la catastrophe humanitaire d'Octobre 1993 en mairie de Bujumbura.

**2. Les tentatives de solutions à la crise burundaise ou solutions intéressées.**

L'intégrisme ethnique qui, au Burundi et au Rwanda est une idéologie de la mort est devenu une conséquence directe du "totalitarisme ethnocentriste". Il se matérialise par la volonté de conquérir le pouvoir après avoir exterminé l'autre "ethnie" jugée dangereuse. Cette politique a été qualifiée de "version africaine du nazisme"(4) par la conférence épiscopale du Burundi et de "nazisme bantou" par André Guichaoua dans Les crises politiques au Burundi et au Rwanda 1993-1994

*"Certains croient avoir une mission historique de libérer leur ethnie, de la fortifier par tous les moyens possibles, même les plus bas et les plus immoraux, pourvu que l'ethnie triomphe"* [5].

En effet, devant le mal burundais d'Octobre 1993, beaucoup de solutions étaient envisagées pour arrêter la machine de la mort: - le parlement préconisait dans la majorité "l'envoi d'une force d'intervention militaro-humanitaire et une justice rapide mandatée par l'O.N.U., d'autres comme le président Cyprien NTARYAMIRA préconisaient "l'intervention d'une force d'interposition sous-régionale"[6].

---

[3] J.P. CHRETIEN s'entretient avec « Le Citoyen », in Le Citoyen, n°23 du 1er au 23 décembre 1993, p.10

[4] Réunion ordinaire de la Conférence des Evêques Catholiques du Burundi (C.E.C.A.B.) 1-4/3/1994, in Vivons en Eglise, 3-4, 1994, p.75, col.1, cité par NTABONA, (A.), Op.cit., p.349

[5] Idem, p.349.

[6] INAMAHORO, Le complot contre le Burundi, in L'indépendant nE9 du 14 avril 1994, p.3.

En effet, parmi les 8 solutions à la crise burundaise (voir en annexe n°I) proposées par l'UPRONA à l'occasion de la conférence de TUNIS du 16 au 18 mars 1996, "Une" était en rapport avec l'assistance. Elle était libellée comme suit :

> "*Assister le Burundi dans une dynamique volontariste de reconstruction et de réconciliation*" [7].

Dans les solutions à la crise burundaise proposées par la partie rebelle, (Voir solutions en annexe n°II) aucune n'est en rapport avec l'assistance humanitaire. Elles sont d'ordre politique comme nous le constatons en annexe n° II.

D'autres approches de solutions préconisaient la partition pure et simple du pays suivant ses composantes ethniques. Il y en a même qui proposaient l'accroissement de l'aide humanitaire.

Ainsi, cette dernière approche a remporté et reste jugée pour la plupart comme étant une réponse providentielle à la crise burundaise. Mais d'ores et déjà, soulignons qu'il n'y a jamais eu de consensus sur la solution adéquate au problème burundais. En conséquence, cela a attisé les extrémismes de tous bords et la politisation de l'aide humanitaire comme nous allons le voir plus loin.

Ainsi, avant de montrer la raison d'être et les responsabilités de l'aide humanitaire dans le mal dont la mairie a souffert pendant la crise d'octobre 1993, nous nous proposons de montrer d'abord les effets de cette dernière dans le point qui suit.

---

[7] R.B., UPRONA, Mémorandum présenté à l'occasion de la conférence de TUNIS du 16 au 18 mars 1996, mai 1996, Bujumbura, p.34.

## B. Effets de la crise d'Octobre 1993 en mairie de Bujumbura.

### 1. Impact constaté sur la population urbaine.

#### a) La population sinistrée.

Un sinistré est toute personne qui a été forcée de quitter son domicile et pour laquelle se pose le problème de réinstallation, soit sur l'ancienne propriété, soit ailleurs. Le vocable "sinistré" englobe naturellement les termes passés dans l'usage courant à savoir *"Déplacés"*, *"Dispersés"*, *"Réfugiés" et "Rapatriés"*[8].

Comme les autres provinces du pays, la mairie de Bujumbura a été touchée par la crise d'Octobre 1993. Cela s'est fait remarquer d'une part, par l'arrivée massive des populations sinistrées en provenance surtout des communes de Bujumbura rural et, d'autre part, par la "balkanisation ethnico-politique" des quartiers de la mairie.

La crise a entraîné d'autres effets comme la création des sites de déplacés en milieu urbain et le départ de certains habitants vers d'autres quartiers, en dehors de la ville notamment dans les camps de déplacés de GATUMBA, RUZIBA, MUBONE, BUTERERE etc. ou encore à l'étranger. Ainsi, nous pouvons classer la population sinistrée de Bujumbura selon les provenances comme suit :

- Les déplacés en provenance des provinces et surtout de Bujumbura rural et vivant dans des camps.

- Les déplacés en provenance des quartiers de la mairie de Bujumbura et vivant dans des camps de déplacés dans des quartiers autres que les leurs.

- Les dispersés dans les familles d'accueil en provenance de la mairie ou des autres provinces.

La crise d'Octobre 1993 a aussi changé le mode de vie de la population urbaine : l'exode involontaire d'une population rurale en milieu urbain, le désoeuvrement et la mendicité qui s'en suivent, la surcharge des familles d'accueil etc, sont autant de caractéristiques de ce nouveau phénomène.

#### b) Importance et structure de la population sinistrée en Mairie de Bujumbura.

Selon le dernier recensement du M.R.R.D.R. de juin/juillet 1995, la situation des sinistrés en Mairie de Bujumbura se présente comme suit :

---

[8] République du Burundi, Ministère à la Réinstallation et à la Réinsertion des Déplacés et des Rapatriés (M.R.R.D.R.), Etude sur les conditions de Réinstallation et de Réinsertion des Déplacés, des Dispersés et des Rapatriés, Bujumbura, septembre 1995, p.10.

Tableau n°1 : Importance et structure de la population sinistrée en mairie de Bujumbura.

| | |
|---|---|
| . Nombre de sites et zones d'accueil | 17 |
| . Population recensée | |
| . Nombre de ménages | 4.064 |
| . Nombre de sinistrés | 18.786 |
| . Répartition par sexe | |
| . Sexe masculin | 9.252 |
| . Sexe féminin | 9.534 |
| . L'état civil des populations sinistrées | |
| . Mariés | 3.999 |
| . Célibataires | 13.259 |
| . Veufs | 1.528 |
| . Scolarisation | |
| . Enfants de 1 à 7 ans | 4.056 |
| . Enfants de 8 à 18 ans | 6.074 |
| . Elèves en cours de scolarisation | 5.602 |
| . Abandons à cause de la crise | 2.864 |
| . Catégories vulnérables | |
| . Orphelins | 2.888 |
| . Invalides | 155 |
| . Personnes âgées à assister | 583 |
| . Exploitation de la propriété familiale | |
| . possible | 51 |
| . Impossible à cause de l'insécurité . . Impossible à cause de la spoliation | 2622<br>1.391 |
| . Perspective de retour à domicile (par ménage) | |
| . Possible | 666 |
| . Impossible | 3.398 |

Source : République du Burundi, M.R.R.D.R., Etude sur les conditions de Réinstallation et de Réinsertion des Déplacés et des Rapatriés, Bujumbura, pge 22.

Pour avoir une idée de l'importance de la population sinistrée en Mairie de Bujumbura, nous nous sommes proposé de faire une comparaison des données de la population sinistrée en mairie de Bujumbura par rapport aux données chiffrées de la population sinistrée de tout le pays[9].

[9] Voir le tableau illustratif de ces données en annexe n°3.

En fait, sur un total de 203 sites de déplacés sur tout le territoire national en juillet 1995, la mairie de Bujumbura en compte 17. Et sur un total de 55.385 ménages sinistrés, la mairie en compte 4064, soit 7% du nombre total de ménages sinistrés. De plus, parmi les 216.401 sinistrés burundais, soit 3% de la population nationale[10] la mairie en dénombre un total de 18.786, soit 8,6% de l'effectif total des personnes sinistrées.

Quant à la situation au point de vue sexe, nous enregistrons 9.252 personnes déplacées de sexe masculin sur un total national de 100.338, soit 9% du total des personnes déplacées de sexe masculin. La population féminine sinistrée de la mairie de Bujumbura représente 8% du total de 116.063 personnes sinistrées burundaises de sexe féminin.

L'état civil des populations sinistrées de la Mairie de Bujumbura par rapport à celui des sinistrés de tout le pays est comme suit: sur un total de 48.088 personnes sinistrées mariées, la Mairie en compte 3.999, soit 8% du total. Et sur 146.715 célibataires sinistrés, la mairie en totalise 13259, soit 9% du total national de sinistrés célibataires. Les veufs de la Mairie représentant 7% du total de veufs de la crise d'Octobre 1993 au niveau national.

Nous remarquons l'importance de la population sinistrée en âge ou en cours de scolarisation par rapport à la situation nationale: - sur un total de 54762 enfants de 1 à 7 ans, la mairie totalise 4.056, soit 7,4% du total des enfants sinistrés de 1 à 7 ans au Burundi.
- Sur un effectif de 73.475 enfants sinistrés de 8 à 18 ans au niveau national, la mairie de Bujumbura en compte 6.074, soit 8,2% du total.
- Sur un effectif de 38.764 élèves en cours de scolarisation, 5.602 sont de la Mairie et représentent 14,4% du total national. Les abandons à cause de la crise représentent 16,48% du total des abandons au niveau national qui atteignent un effectif de 17.373.

Nous remarquons que ces deux dernières situations sont très significatives et qu'elles devraient entrer dans les priorités de la politique nationale humanitaire au niveau de la Mairie de Bujumbura.

[10] R.B., M.R.R.D.R., P.N.U.D., Journée de réflexion sur l'aide aux sinistrés au Burundi. Document de diagnostic. Bujumbura, Juillet 1996, p.14.

Parmi les catégories vulnérables, la Mairie a un effectif alarmant d'orphelins du génocide d'octobre 1993 :

- Sur un total de 17588 orphelins dudit génocide, la Mairie en totalise 2888, soit 16,4% du total d'orphelins du génocide au niveau national. Elle n'en compte pas moins d'""invalides et de personnes âgées à assister par rapport à la situation nationale: elle a respectivement environ 8% à 9% du total national[11]. Le tableau suivant nous le montre :

Tableau n°2 : Effectifs des sinistrés vulnérables de Bujumbura-Mairie.

| | Non accompagnés | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Lieu | Moins de 5 ans | Plus de 50 ans | Veuves | Handicapés | Total | En % |
| 1. BUYENZI | 66 | 50 | 136 | 54 | 306 | 20% |
| 2. BWIZA | 15 | 14 | 40 | 14 | 83 | 5% |
| 3. CIBITOKE | 67 | 74 | 170 | 45 | 356 | 23% |
| 4. KANYOSHA | 14 | 2 | 43 | 14 | 73 | 5% |
| 5. KIGWATI | 14 | 3 | 12 | 8 | 37 | 2% |
| 6. KINAMA | 4 | 3 | 23 | 4 | 34 | 2% |
| 7. KAMENGE | 14 | 19 | 118 | 35 | 186 | 12% |
| 8. MUSAGA | 56 | 27 | 98 | 22 | 203 | 13% |
| 9. MUTANGA | 7 | 1 | 19 | 4 | 31 | 2% |
| 10. NGAGARA | 22 | 35 | 51 | 13 | 121 | 8% |
| 11. NYAKABIGA | 15 | 53 | 8 | 5 | 81 | 5% |
| 12. ROHERO | 10 | 2 | 17 | 4 | 33 | 2% |
| TOTAL | 304 | 283 | 735 | 222 | 1544 | 100% |
| POURCENTAGE | 20% | 18% | 48% | 14% | 100% | |

Source : W.F.P. (P.A.M.) : "Rapport d'enquête sur les sinistrés se trouvant en Mairie de Bujumbura", Bujumbura, février 1995, p.21. cité par NSABIMANA, (Th.) (sous la direction), Etude des conditions de réinstallation et de réinsertion des déplacés et des rapatriés, Bujumbura, août 1995, p.31.

Ainsi, nous aurons remarqué à base des données chiffrées dont nous disposons que les statistiques changent continuellement en fonction de la situation sécuritaire de tout le pays et surtout de la Mairie. Ci-après, nous avons l'évolution de la population sinistrée en Mairie de Bujumbura par site d'accueil.

[11] Les pourcentages sont calculés à l'aide des données du tableau n°1 et celles du tableau en annexe n°3. Toutes ces données sont le résultat du recensement de juin/juillet 1995 effectué par le M.R.R.D.R.

Tableau n°3 : Tableau illustrant l'évolution en effectif de la population sinistrée en mairie de Bujumbura par site d'accueil.

| Province: Mairie | | Effectif du recensement de novembre 1994[12] | Effectif du recensement d'Avril 1995[13] | Effectifs des recensés au 12 mai 1995[14] | Effectifs recensés entre 19 juin et 9 juillet 1995[15] |
|---|---|---|---|---|---|
| Zone | Site | | | | |
| NGAGARA | Ngagara Q5 | - | 857 | - | 840 |
| | Ngagara Q3 | - | 645 | 373 | 492 |
| | Ngagara Q4 | 4400 | - | 808 | 1098 |
| CIBITOKE | Cibitoke | - | - | - | 3961 |
| | Buterere | - | 835 | - | 535 |
| BUYENZI | Maison du Parti UPRONA | 821 | 1174 | 1250 | 847 |
| | 8è avenue E.P. | 672 | - | - | - |
| | Eglise Pentecôte | 374 | 69 | 779 | 581 |
| ROHERO | Kiriri | - | 90 | 86 | 114 |
| | Kinindo | 98 | 21 | 60 | 95 |
| | Grand Séminaire | - | 272 | - | 27 |
| | Saint Michel | 271 | - | 475 | 602 |
| | Rohero | - | - | - | 410 |
| NYAKABIGA | Eglise FECABU | - | 65 | - | 67 |
| | Nyakabiga | - | 365 | 82 | 1401 |
| MUSAGA | E.P. Kinanira | 411 | - | 400 | 1591 |
| | Musaga | - | - | - | 4261 |
| BWIZA | Bwiza | - | - | - | 1864 |
| Chez LEGENTIL[16] | au C.N.P.K. | | | | |
| Total | | 7.124 | 8.181 | 4.313 | 18.786 |

Source : Tableau réalisé par nous-même à base des données des recensements effectués par le M.R.R.D.R.

[12] République du Burundi, Ministère de la planification du développement et de la reconstruction, proposition de Plan d'action pour la reconstruction de la province de Bujumbura-Mairie, Bujumbura du 12 au 16 décembre 1994, p.17.

[13] République du Burundi, F.N.U.A.P./BIT/BDI, Etude de la situation de la femme sinistrée au Burundi. Rapport final, Bujumbura, avril 1995, p.22.

[14] R.B., M.R.R.D.R., Etude sur les conditions de réinstallation et de réinsertion des déplacés, des dispersés et des rapatriés, Bujumbura, Septembre 1995, p.23.

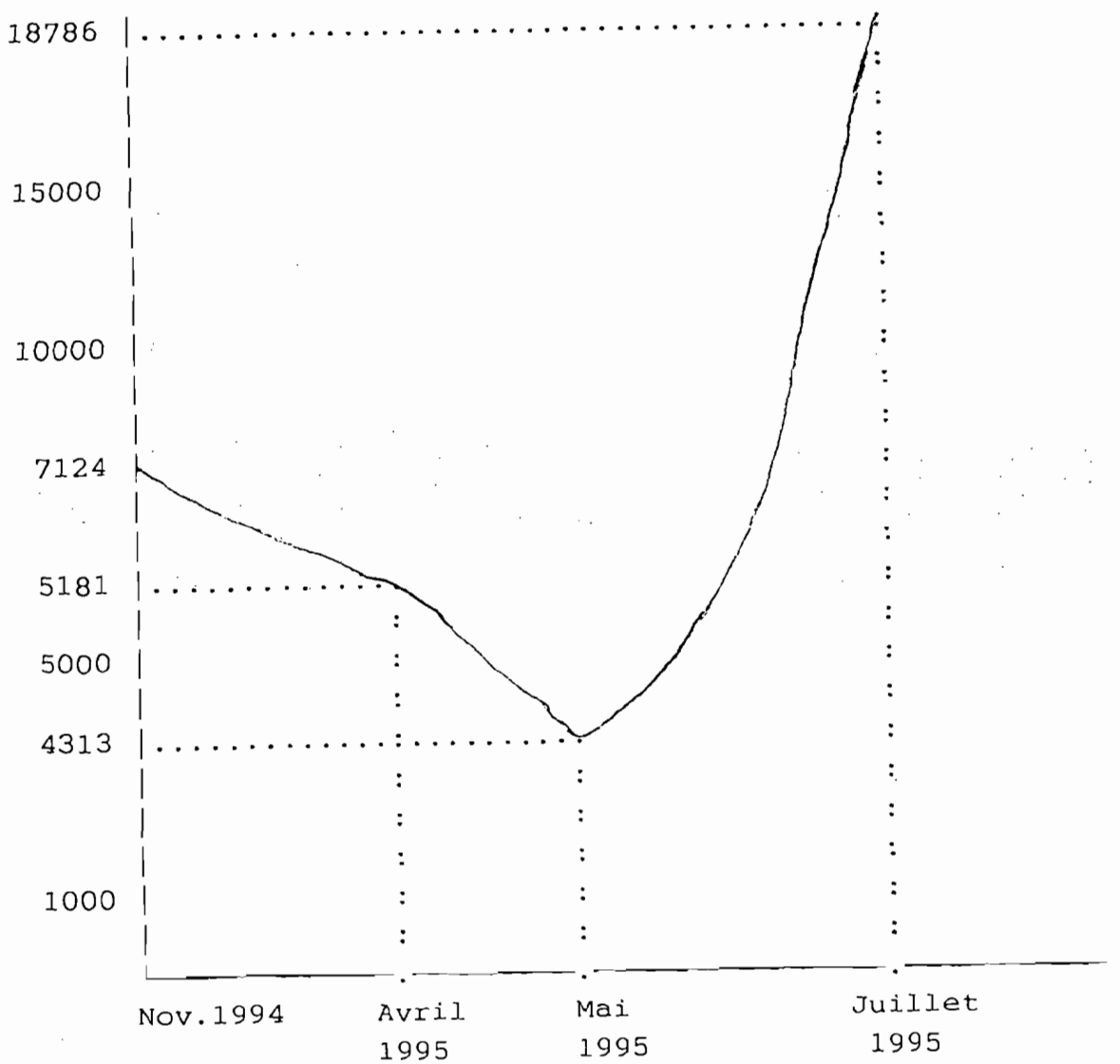
[15] République du Burundi, M.R.R.D.R., Plan d'action pour l'assistance humanitaire de transition, la réinstallation et la réinsertion des déplacés, des dispersés et des rapatriés, Bujumbura, le 18 mai, 1995, p.8 en annexe.

[16] Liste des déplacés venant de Kamenge résidant actuellement chez LEGENTIL au C.N.P.K., mars 1996 : nous avons 2.926 déplacés au 22 mars 1996.

Schématiquement, l'évolution en effectifs des sinistrés en Mairie de Bujumbura se résume comme suit :

Schéma n° 1. : Evolution en effectifs des sinistrés en Mairie de Bujumbura (novembre 1994-juillet 1995).

Effectifs des sinistrés recensés




Recensements effectués par le M.R.R.D.R.

Source : Schéma réalisé par nous-même à base des données des recensements de novembre 1994, d'avril 1995, du 12 mai 1995 et enfin celles du 19 juin au 09 juillet 1995.

En analysant le tableau et le schéma ci-haut établis, nous remarquons que les effectifs des déplacés sur différents sites entre novembre 1994 et mai 1995 ont sensiblement baissé dans l'ordre de 2811 personnes sinistrées. Cela était dû aux mouvements de rapatriement des anciens réfugiés rwandais et du nombre impressionnant des personnes dispersées dans les familles de Bujumbura.

Ces dispersés sont estimés à 60.000 personnes[17] dans différentes familles hôtes. Ils proviennent soit des provinces de l'intérieur du pays, soit des quartiers périphériques de la ville de Bujumbura. Beaucoup de ces déplacés n'ont pas de travail qui leur permet de se prendre en charge. Leur chance de survie repose sur l'assistance humanitaire. L'arrêt de cette assistance serait catastrophique pour eux. L'aide continue mais elle a sensiblement diminué comme nous allons pouvoir le déceler plus loin dans le 2ème chapitre.

Parmi les sinistrés en provenance des quartiers de la mairie de Bujumbura, rares sont les personnes qui ont perdu leurs emplois suite à la crise. La plupart vivaient et vivent toujours de la "débrouillardise", c'est-à-dire du secteur non formel[18].

Nous avons environ 64% (13.740) de sinistrés qui proviennent de la mairie de Bujumbura. 36% des personnes sinistrées et assistées par le P.A.M. sont originaires des provinces de l'intérieur du pays[19].

Ainsi, suite à la balkanisation ethnico-politique des quartiers de la Mairie de Bujumbura, d'autres sinistrés originaires de la Mairie ont regagné les provinces de l'intérieur du pays ou se sont réfugiés dans l'ex Zaïre (l'actuelle République Démocratique du CONGO).

### c) La ghettoïsation ethnico-politique de la Mairie de Bujumbura

La ville de Bujumbura n'a pas été épargnée par le génocide des Tutsi et de certains Hutu de l'opposition[20]. Dans un premier temps, la Mairie restait calme bien que l'élément déclencheur du génocide s'y était produit : il s'agit de l'assassinat du président NDADAYE Melchior et de certains de ses proches collaborateurs.

---

[17] République du Burundi, M.R.R.D.R., op.cit., Annexe nE1, p.9.

[18] W.F.P., Rapport d'enquête sur les sinistrés se trouvant en Mairie de Bujumbura, Bujumbura, Février 1995, p.5.

[19] Idem, p,1.

[20] République du Burundi (R.B.), Collectif des Partis de l'opposition (C.P.O.), Le génocide d'Octobre 1993. Bujumbura, Décembre 1993, 120 p. et selon Le Rapport International d'enquête de l'ONU sur le Burundi.

A partir de fin Octobre 1993, la ville de Bujumbura n'a jamais cessé d'accueillir les rescapés du génocide en provenance des provinces de l'intérieur du pays. Certains d'entre eux trouvaient la mort alors qu'ils étaient à quelques kilomètres du "lieu du salut".

Dans un deuxième temps, depuis le mois de Janvier, cette ville qui était restée calme a été atteinte par le mal dont souffraient certaines provinces du pays : - Le phénomène du "nettoyage ethnique" qui continuait à secouer le pays atteignait la capitale burundaise. Il consistait à chasser par la violence et les menaces, les membres de l'ethnie "indésirable". Ce phénomène a fait que des personnes furent chassées de leurs quartiers d'origine pour aller s'installer ailleurs où elles étaient ethniquement et politiquement acceptées.

Au cours des mois de Janvier et Décembre 1993, des membres de la GE.DE.BU. qui a évolué en F.D.D. dont les membres se surnomment "INTAGOHEKA" ont purifié de tutsi les quartiers de KAMENGE et de KINAMA dans le Nord de la capitale Bujumbura. Ce terrorisme n'a pas tardé à gagner certains autres quartiers de la capitale. Il a provoqué la réaction des groupes qui se surnomment "SANS ECHECS" et les "SANS DEFAITES". Ces derniers ont, à leur tour purifié de hutu les quartiers de NYAKABIGA, de MUSAGA et de CIBITOKE au cours du mois de Janvier et de Février 1994[21].

Profitant des querelles politico-ethniques entre les différents partenaires de la vie nationale, les bandes armées ont donc réussi à opérer la balkanisation "ethnico-politique" des quartiers de la Capitale Bujumbura. L'armée nationale ne ménageait aucun effort dans la restauration de la paix et de la sécurité non seulement en milieu urbain mais également sur tout le territoire national.

Son intervention dans la mairie n'a pas empêché la ghéttoïsation ethnico-politique qui a été une conséquence directe de la purification ethnico-politique en milieu urbain:

> "*Ce n'est pas tout hutu qui pouvait se promener aisément à NYAKABIGA ou à MUSAGA. Il était devenu impossible à un tutsi d'aller à Kamenge et à Kinama*" [22].

En effet, pour la première fois dans l'histoire du Burundi, le pays compte des collines et des communes entières où il n'y a plus un seul habitant de l'ethnie tutsi. Avec le génocide d'octobre 1993 et la ghéttoïsation ethnico-politique de la Mairie, il s'est ouvert au Burundi une ère nouvelle où certaines parties du territoire national sont désormais peuplées par une seule ethnie.

---

[21] R.B., M.R.R.D.R., op. cit., p.12.

[22] E.N., L'auto-asphyxie de KAMENGE, Qui en profite? In Le Citoyen nE41 du 1er au 15 Janvier 1995, p.2.

La balkanisation ethnique des quartiers en Mairie de Bujumbura est une conséquence directe du "plan de génocide" des tutsi et des hutu non gagnés à l'idéologie d'extermination. Ce "plan macabre" a très bien réussi non seulement dans certains quartiers de la Mairie mais également dans le Burundi profond:

> *"des communes comme Mubimbi, Kanyosha,... ce sontdes communes ethniquement hutu où un seul tutsi est introuvable car les hutu l'ont tué tandis que le rescapé vit dans les camps de déplacés de la capitale"* [23].

Ainsi, avec l'arrivée massive des déplacés des provinces de l'intérieur du pays et le début des opérations de purification ethnique en Mairie, Bujumbura a désormais cessé d'être un lieu de refuge où tout le monde pouvait se sentir en sécurité. Elle devenait la « cité de la haine[24] » où les leaders de la mort manipulaient des âmes déjà durement éprouvées par la pauvreté et la violence.

### d) Les mouvements des populations sinistrés en Mairie de Bujumbura et leurs conséquences.

Les déplacements au sein de la Mairie ont fait que la population de Buyenzi a été augmentée de 5871 et celle de Bwiza de 1125 personnes pour la simple raison que ce sont des zones qui étaient restées calmes et multi-ethniques du moins avant l'enquête effectuée par le P.A.M. en février 1995.

En effet, si on ajoute les effectifs de la population en provenance des provinces de l'intérieur du pays et de Bujumbura rurai et en faisant la différence des entrées et des sorties, on constate une augmentation de 5871 à Buyenzi, de 1602 à Bwiza, de 1069 à Ngagara et de 2325 à Musaga. Ce dernier a accueilli 28% des sinistrés en provenance de l'intérieur du pays. La population de Cibitoke a baissé en effectifs de 2204 personnes. Si on ajoute à cette population, celle provenant de l'intérieur du pays, on constate toujours un solde négatif de 2087 à Kinama, de 1895 à Kamenge et de 1274 à Cibitoke. Cela veut dire que les départs y sont plus élevés que les entrées[25].

La mairie de Bujumbura allait connaître un mouvement anarchique et incontrôlé des populations irrégulières. Celles-ci facilitaient l'infiltration des bandes armées et des pillards, en

---

[23] Idem., p.2.

[24] CEREDA, (P.), TOJOLINI, (A.), CAVALIERI, (R.), Bujumbura, ville de la haine, Alfazeta, Parma, 1996, p.19.

[25] W.F.P., op. cit., p.14.

témoignent les actes de terrorisme dans les différents quartiers et les lancements de grenades au marché central et dans les cabarets.

En effet, l'analyse du mouvement des sinistrés à l'intérieur de la Mairie ou en provenance des provinces de l'intérieur du pays nous mène à une configuration ethnico-politique qui se présente de la façon suivante:

1. Quartiers à dominance Hutu regroupant les anciens résidants d'avant le génocide et les populations hutu fuyant la revanche, exilées des quartiers à dominance Tutsi. Il s'agit de Kanyosha, Kinama, Kamenge et Buterere à Cibitoke.

2. Quartiers à dominance Tutsi et regroupant les résidants d'avant le génocide d'Octobre 1993, les rescapés du génocide perpétré à l'intérieur du pays et les populations exilées des quartiers du groupe précédent. Il s'agit de Musaga, Nyakabiga, Ngagara, Cibitoke et Kigwati à Kanyosha. Ces deux derniers blocs restent caractérisés par une homogénéité basée sur l'ethnie et le parti politique des personnes qui y sont regroupées.

3. Quartiers populaires ayant résisté jusqu'ici aux purifications ethniques constatées dans les 2 précédents groupes ( 1 et 2). Il s'agit de Buyenzi et Bwiza.

4. Quartiers avec une relative sécurité physique et alimentaire. Il s'agit de toute la zone ROHERO et des quartiers à haut Standing comme Mutanga, Kiriri, Kabondo et Kinindo. Les sinistrés y sont généralement pris en charge par les familles d'accueil qui peuvent se passer de l'assistance humanitaire.

En effet, les sinistrés venus de toutes les provinces de l'intérieur du pays vont se réfugier dans tous les quartiers de la capitale où ils espèrent la protection physique et alimentaire. "**Le rapport d'enquête sur les sinistrés se trouvant en Mairie de Bujumbura**" réalisé par le P.A.M. en février 1995 est révélateur à ce sujet:

TABLEAU n°4 : EFFECTIF DES SINISTRES MAINTENUS EN PROVENANCE DES PROVINCES DE L'INTERIEUR DU PAYS PAR POINT DE DISTRIBUTION DES VIVRES P.A.M.

| | ORIGINE | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| LIEU | BJM | BUB. | BURURI | CAN | CIB | GITEGA | KAYANZA | KIRUNDO | MURAMVYA | MUYINGA | NGOZI | RUTANA | RUYIGI | KARUZI | ZAIRE | TOTAL |
| BUYENZI | 219 | 20 | 10 | 2 | - | 163 | 35 | 4 | - | - | - | - | - | 32 | - | 485 |
| BWIZA | 317 | 16 | - | - | 6 | 40 | - | - | 45 | 7 | 32 | - | - | 3 | 11 | 477 |
| CIBITOKE | 234 | 411 | - | 22 | 153 | 283 | 106 | 7 | 111 | 27 | 20 | - | 15 | 30 | 7 | 1426 |
| KANYOSHA | 47 | 11 | - | - | 13 | 16 | - | - | 30 | - | - | - | - | 103 | - | 220 |
| KIGWATI | 143 | 8 | 14 | - | 11 | 110 | 13 | - | 72 | 26 | - | - | - | 16 | - | 413 |
| KINANIRA | 141 | 10 | - | - | 14 | 19 | 13 | 3 | 30 | - | 7 | - | - | 8 | 16 | 251 |
| KAMENGE | 132 | 28 | - | - | 8 | 20 | 18 | - | 76 | - | 8 | - | - | - | 19 | 309 |
| MUSAGA | 449 | 112 | 70 | - | 156 | 826 | 22 | 46 | 267 | 37 | 26 | 13 | 59 | 65 | 7 | 2155 |
| MUTANGA | 98 | 31 | - | - | - | 34 | 34 | 6 | 36 | - | 6 | - | - | 8 | - | 253 |
| NGAGARA | 149 | 177 | 17 | - | 94 | 193 | 63 | 21 | 69 | 12 | 28 | 21 | 4 | 6 | - | 854 |
| NYAKABIGA | 189 | 59 | - | - | 33 | 87 | 31 | 4 | 59 | 7 | - | - | 6 | 32 | 3 | 510 |
| ROHERO | 15 | 7 | 24 | - | - | 121 | 12 | - | 2 | - | 10 | 8 | 8 | 21 | - | 228 |
| TOTAL | 2133 | 890 | 135 | 22 | 490 | 1912 | 397 | 91 | 797 | 116 | 134 | 42 | 92 | 324 | 53 | 7581 |

Source : W.F.P. (P.A.M.), op. cit, page 16.

Ainsi, il est important de signaler que la variation et les mouvements incontrôlés des populations sinistrées en Mairie de Bujumbura ont occasionné des conséquences néfastes sur la sécurité urbaine. Pourquoi ? Simplement parce que cela facilitait l'infiltration des bandes armées qui bénéficiaient, au même titre que les sinistrés, de l'aide humanitaire d'urgence comme nous allons le voir dans le 3ème chapitre. Le graphique qui est en annexe nE4 montre la variation de la population sinistrée en Mairie de Bujumbura.

## 2. Effets de la crise d'Octobre 1993 sur les infrastructures urbaines

### a) Dégâts causés dans le secteur de l'habitat et de la santé.

La guerre civile d'Octobre 1993 n'a pas touché que des personnes, elle a touché aussi l'habitat. Un nombre considérable de maison ont été détruites, ce qui posa dans certains cas le problème de remboursement de crédits.

En effet, la plupart de maisons détruites avaient été construites grâce à des crédits bancaires. Actuellement, les concernés se trouvent dans la quasi-impossibilité de rembourser les crédits reçus des banques de la place, ce qui grève lourdement le système de crédit sur le plan national[26].

Les données dont nous disposons datent d'avril 1995 et n'incluent pas les destructions survenues ultérieurement dans la zone de Kamenge et de Musaga (quartier Nyabaranda). Elles sont les suivantes :

| Zone | BUYENZI | BWIZA | CIBITOKE | KAMENGE | KINAMA | MUSAGA | NGAGARA | NYAKABIGA | ROHERO | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Maisons détruites | 66 | 150 | 125 | 742 | 746 | 340 | 20 | 115 | 40 | 2394 |

Source : République du Burundi, M.R.R.D.R., P.N.U.D., op.cit,p.62

En effet, les maisons qui avaient été classées comme étant "détruites partiellement" en Avril 1995 ont par la suite été détruites totalement pour cause de pillages ou de pluies. Les zones Kamenge et Kinama sont les plus touchées par les destructions avec respectivement plus de 31% et 31,16% de maisons détruites selon la même source, soit environ 62,16% du total des maisons détruites en Mairie de Bujumbura.

[26] R.B., M.R.R.D.R., P.N.U.D., Journée de réflexion sur l'aide aux sinistrés au Burundi. Document de diagnostic, Bujumbura, Juillet 1996, p.62.

De plus, les infrastructures de la santé n'ont pas été épargnées. Les 2 centres de santé à Bwiza et à Musaga ont subi de destructions non moins importantes. De plus, le Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge (Hôpital Roi Khaled) a subi des dégâts importants ainsi qu'un vol de beaucoup de médicaments.

**b) Impact constaté sur les infrastructures scolaires et universitaires.**

Cinq écoles primaires ont subi des destructions partielles. Il s'agit des écoles primaires de Buyenzi, Musaga, Ngagara et Rohero. Ces écoles ont abrité des personnes déplacées et ces dernières utilisaient les pupitres comme bois de chauffage.
Quatre écoles secondaires ont subi de légers dégâts. Il s'agit de 2 écoles de Nyakabiga (C.F.P.P. et Lycée pédagogique), d'un centre de formation artisanale de Jabe (C.F.A.) et du collège de Buyenzi. L'amphithéâtre de la faculté des sciences, les homes du campus Mutanga surtout ceux du tropicana I et du tropicana II; les homes du campus Kiriri ont subi des dégâts non moins importants.

**3) Effets de la crise d'Octobre 1993 sur le secteur socio- économique.**

**a. Impact constaté sur le secteur commercial.**

Quinze magasins furent totalement détruits en Mairie de Bujumbura (12 à Kamenge, 2 à Kinama et 1 à Rohero) ainsi que 291 boutiques. Il s'agit de 132 boutiques à Cibitoke, soit 45,9% du total détruit, 125 boutiques à Kamenge (42,9%), 29 à Kinama et 5 à Musaga. Les zones de Kamenge et Kinama ont été les plus durement touchées dans le domaine du commerce[27].

En effet, les commerces de petits commerçants, la balkanisation des marchés, le ralentissement des importations etc. ont entraîné une spéculation sur les denrées de première nécessité. Celle-ci s'est vite traduite par une flambée des prix. Cela occasionnait une récession du niveau de vie des habitants de la Mairie et empirait la situation socio-économique déjà grave du sinistré dans les camps de déplacés urbains.

**b. Impact constaté sur l'administration et les finances de la Mairie de Bujumbura.**

Depuis octobre 1993 à la fin 1994, les recettes municipales ont sensiblement baissé. Nous avons appris qu'elles ont chuté de 23,6%. Cela était dû, d'une part par le fait qu'il y a eu des destructions de certains magasins, boutiques et maisons constituant de sources d'impôt

[27] R.B., M.R.R.D.R., P.N.U.D., op. cit., p.64.

prélevés par la mairie et d'autre part, par le fait que les taxes-marchés ne se percevaient pas régulièrement[28].

Cette situation de crise économique causée par la baisse des recettes devait déboucher sur des conséquences néfastes sur la capacité de la Mairie à entretenir les routes, l'enlèvement des immondices, etc.

### c. Impact constaté sur le secteur artisanal.

Le secteur de l'artisanat de la Mairie est constitué essentiellement des activités comme la soudure, le garage, la menuiserie, la couture, le studio-photo, le salon de coiffure, le moulin etc. Ces activités se concentraient le plus dans les quartiers populaires. C'est pourquoi ce sont les zones Bwiza, Cibitoke, Kinama et par la suite Buyenzi qui ont connu beaucoup de dégâts dans ce domaine. Notons que la Mairie ne dispose pas encore de données chiffres des dégâts dans ce secteur.

Certaines activités de constructions menées par des projets de promotion de l'habitat social tels que DUB II, FAH Kinama et projet Musaga ont souffert de la crise surtout à cause de la disparition des ouvriers qualifiés et du non remboursement des crédits octroyés aux acquéreurs de logements sociaux. La reconstruction des quartiers devrait dépendre, pour la plus grande part, du lancement de ces projets.

### d. Impact constaté sur le secteur industriel et touristique.

Si ces secteurs n'ont pas connu des destructions d'infrastructures, ils ont connu un ralentissement de l'activité économique lié au climat de l'insécurité qui a affecté la performance des entreprises de ce secteur.

La fermeture de certaines entreprises (10% en 1994) et le départ de certains investisseurs ont conduit à la mise en chômage du personnel. Les coupures de la fourniture d'électricité au niveau de la Mairie, liée à des actes de sabotage était un nouveau phénomène qui aggravait la situation des entreprises de la mairie de Bujumbura.

C'est ainsi que face à une telle catastrophe humanitaire les problèmes du Burundi en général et de la mairie en particulier ont cessé d'être exclusivement nationaux. Ils sont devenus des problèmes de toute l'humanité. Il en va de même des solutions y relatives.

---

[28] Idem, p.64.

Dix huit mois après le déclenchement de la crise, le gouvernement du Burundi et le président Sylvestre NTIBANTUNGANYA ont lancé officiellement un pressant appel à tous les pays amis, aux organisations internationales, aux O.N.G. et à toutes les personnes de bonne volonté pour apporter leurs contributions à toutes les personnes sinistrés[29].

Le plus urgent était de pouvoir leur assurer l'assistance alimentaire, vestimentaire et sanitaire. Mais la requête faisait état des besoins en vivres des personnes sinistrées de tout le pays pendant une période d'une année comme suit:

**e. Requête du gouvernement de la république du Burundi pour la poursuite de l'aide humanitaire aux personnes déplacées et dispersées pendant une période d'une année.**

BESOINS D'ASSISTANCE ALIMENTAIRE

A. QUANTITE D'UNE RATION JOURNALIERE / par personne :

250 gr de maïs
150 gr de haricot
40 gr d'huile
10 gr de sel

B. DEPLACES: 296.464 personnes

Les 296.464 déplacés auront besoins par jour de:

- 74.116 kg de maïs à 55 FBU/kg : 4.076.380 FBU
  soit 0,23 $ US/kg[30] : 17.047 $ US

- 44.470 kg de haricot à 110 FBU/kg : 4.891.700 FBU
  soit 0,47 $ US/kg : 20.901 $ US
- 11.858 kg d'huile à 370 FBU/kg : 4.387.460 FBU
  soit 1,6 $ US/kg : 18.973 $ US

- 2.965 kg de sel à 150 FBU/kg : 444.750 FBU
  soit 0,65 $ US/kg : 1.927 $ US

[29] Voir l'appel en annexe n°4.

[30] Cours moyen officiel du dollar américain au 19 Avril 1995 1 $ US : 230,0337 FBU.

Coût total d'une ration journalière 13.800.290 FBU soit 59.992 $ US.
Coût total d'une ration mensuelle 441.008.700 FBU soit 1.799.774 $ US.
Le coût de transport , magasinage et manutention est de 6.250 FBU
soit 27 $ US par tonne selon l'expérience vécue, et 833.750 FBU
soit 3.624 $ US pour la ration journalière et 25.012.500 FBU soit 108.734 $ US pour la ration mensuelle.

C. DISPERSES: 162.306 personnes

Les 162.306 dispersés auront besoin de :

- 40.577 kg de maïs à 55 FBU/kg : 2.231.735 FBU
  soit : 9.702 $ US

- 24.346 kg de haricot à 110 FBU/kg : 2.678.060 FBU
  soit : 11.642 $ US

- 6.492 kg d'huile à 370 FBU/kg : 2.402.040
  soit : 10.442 $ US

- 1.623 kg de sel à 150 FBU/kg : 243.450 FBU
  soit : 1.058 $ US

Coût total d'une ration journalière : 7.555.285 FBU
soit : 32.844 $ US

Coût total de la ration mensuelle : 226.658.550 FBU
soit : 985.328 $ US

Coût de transport pour une ration journalière : 456.488 FBU
soit : 1.984 $ US

Coût de transport pour la ration mensuelle : 13.694.640 FBU
soit : 59.533 $ US

RECAPITULATIF

BESOINS MENSUELS

| | coût vivres | coût TIEM(sic) |
|---|---|---|
| Déplacés | 414.008.700 FBU | 25.012.500 FBU |
| soit | 1.799.774 $ US | 108.734 $ US |
| Dispersés | 226.658.550 FBU | 13.694.640 FBU |
| soit | 985.327 $ US | 59.533 $ US |
| Sous/total | 640.667.250 FBU | 38.707.140 FBU |
| soit | 2.785.101 $ US | 168.267 $ US |

Coût mensuel du personnel de distribution 5.142.225 FBU soit 22.354 $ US pour 124 employés du programme d'aide d'urgence.

TOTAL GENERAL MENSUEL: 684.516.615 FBU soit 2.975.723 $ US

TOTAL GENERAL ANNUEL: 8.214.199.380 FBU soit 35.708.676 $ US[31].

Rappelons que la mairie de Bujumbura comptait 18.786 personnes déplacées et 60.000 dispersées selon le recensement du 19 juin au 9 juillet 1995.

En définitive, la solution humanitaire aux problèmes burundais en général et à ceux de la Mairie en particulier n'a rencontré aucune objection. Nous avons découvert que la situation créée par la crise postulait des aides humanitaires extérieures. Cela était dû en grande partie au fait que le Gouvernement se trouvait dans une situation financière très critique qui ne lui permettait pas d'y faire face seul. Le deuxième chapitre se propose de découvrir les principes ou les croyances qui motivent les intervenants humanitaires en Mairie de Bujumbura.

[31] Source: R.B., Présidence de la République, Cabinet, op. cit., p.5.

# CHAPITRE II. L'ACTION HUMANITAIRE EN MAIRIE DE BUJUMBURA DANS SES ASPECTS HISTORIQUE, ETHIQUE, JURIDIQUE ET ORGANISATIONNEL.

## 0. Introduction.

Au point de vue historique, l'aide humanitaire n'a que 30 à 40 ans d'histoire. Pour beaucoup, sa genèse remonte à l'opération d'urgence mise sur pied lors de la crise de Biafra.

Au Burundi, l'aide humanitaire remonte aux années 60. L'action humanitaire entreprise en Mairie de Bujumbura depuis Octobre 1993 revêt plusieurs aspects. Elle se veut répondre à une démarche non seulement éthique mais également juridique. Le présent chapitre se propose de présenter ces aspects haut cités. Il ne manquera pas d'exposer l'aspect organisationnel et structurel du Ministère ayant l'action humanitaire dans ses attributions.

## A. Aperçu historique de l'action humanitaire au Burundi.

Les activités des organisations non gouvernementales au Burundi remontent aux années 60. C'est en effet pendant cette période que des associations caritatives commencèrent à intervenir dans les secteurs sociaux, essentiellement dans les centres de santé, les orphelinats, les centres pour handicapés, etc.

S'agissant des types d'O.N.G., on distingue 2 grandes catégories à savoir: les organisations non gouvernementales étrangères, et les organisations non gouvernementales locales (A.S.B.L. burundaises).

Une importante rencontre, la première depuis l'indépendance du Burundi, a réuni autour d'une table, les représentants des O.N.G. et les pouvoirs publics burundais. Elle s'est tenue à Bujumbura du 24 au 27 Octobre 1989 après les événements de Ntega-Marangara. L'objectif primordial était de déterminer les méthodes de collaboration.

Déjà à cette période, Monsieur Cyprien MBONIMPA, alors Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, faisait remarquer dans son allocution à l'ouverture de la réunion ce qui suit:

" *Alors que les ONGs ont contribué grandement au développement socio- économique de nombreux pays d'Afrique, chez nous (elles) n'ont jamais réussi à travailler convenablement. Les rapports entre les rares ONGs qui oeuvrent au Burundi et les pouvoirs publics n'ont jamais été cordiaux, ils ont toujours été marqués par une grande méfiance*"[32].

Il poursuivait en disant que les torts étaient partagés entre les O.N.G. et le Gouvernement. Pour pallier à ce problème, le gouvernement décida de créer au sein du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération( M.R.E.C). un bureau qui s'occupe des O.N.G.

A travers ce bureau, le gouvernement s'est mis à l'écoute de toutes les O.N.G. étrangères qui voulaient apporter leur concours dans ses efforts de développement[33].

## B. Aspect éthique de l'action humanitaire en Mairie de Bujumbura ou ce qu'elle prétend être.

### 1. L'éthique humanitaire.

L'action humanitaire est dans son principe, le geste même de secourir, d'aller vers l'autre, de l'aider. Son souci, c'est la souffrance de l'autre. Son moteur, l'appel des victimes. Elle ne s'intéresse pas à l'homme dans sa globalité, mais à l'homme dans sa douleur.

Son objectif est donc limité et circonscrit. L'action humanitaire est par essence, modeste. Elle se situe loin des idéologies et à l'abri de la politique qui, elle, s'adresse aux citoyens. Elle reste séparée de la diplomatie qui est l'expression de la volonté historique des nations. Et pourtant

"*l'aide humanitaire, plongée dans la vie des hommes et de leurs sociétés, au coeur même des bouleversements du monde est confrontée, dans ses pratiques et ses réflexions de tous les jours, à la portée politique et diplomatique de son action*"[34].

C'est-à-dire que, bien loin d'être une politique, une démarche diplomatique, une approche scientifique du monde, l'action humanitaire est, dans son fondement, une démarche éthique.

---

[32] République du Burundi (R.B.), Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération, Actes de réunion générale de consultation O.N.G.- Gouvernement du Burundi, Bujumbura, 24-27 Octobre 1989, p.39.

[33] Idem, p.41.

[34] LEBAS, (J.) et alii, Médecine humanitaire, Paris, Flammarion, 1994, p.11.

En effet, la nature des guerres modernes est caractérisée par l'accroissement des ravages parmi les civils :
- prise en otage des populations civiles-déplacements massifs des populations à l'intérieur de leurs pays (déplacés) ou dans les pays voisins (réfugiés) etc. C'est dans ce contexte que vont se développer les O.N.G. humanitaires du secours alimentaire, médicale etc.

Henri Dunant avait fait du soldat blessé sur le champ de bataille, ami ou ennemi, une victime devant bénéficier de l'assistance des secouristes de la Croix-Rouge.

A sa naissance, L'éthique humanitaire s'insurge contre la paix des consciences. Elle élargit le concept de "non assistance à une personne en danger" à l'échelle du monde. Elle place les victimes des guerres et des catastrophes au centre de son attention. C'est pour cela que nous disons que son fondement est éthique.

Les O.N.G. humanitaires oeuvrant en mairie de Bujumbura ne sont en principe le bras caritatif d'aucune religion, secte ou autre auberge de pensée.

Ainsi, à l'origine du geste humanitaire, il n'y a en principe pas de calcul politique ni de recherche d'une gratification, il y a une exigence éthique de l'ordre de la responsabilité[35].

**2. Une éthique de la responsabilité.**

Le volontaire humanitaire qui a opéré en mairie de Bujumbura dès octobre 1993 est avant tout quelqu'un qui s'est considéré comme responsable :

"*Tous les hommes sont responsables les uns des autres, et moi plus que les autres*"[36].

Il s'est considéré comme responsable de la douleur du sinistré burundais en Mairie, quel qu'il soit, d'où qu'il vienne, où qu'il aille. Ce qui aura justifié cette responsabilité, c'est le simple fait qu'il s'en est emparé. Qu'il l'a fait sienne. Rien ne l'y a obligé sinon son choix de départ. Personne ne l'a commis que sa propre conscience.

Alerté par une émission de télévision sur le génocide au Burundi, il a d'emblée considéré que ça le regarde. Au même titre que cela pourrait regarder quiconque aurait eu connaissance de ces réalités. Il a considéré également que les victimes ne sont jamais la propriété de ceux qui les oppriment (chefs d'Etats, Supérieurs et autres) mais que, victimes de la cruauté des hommes elles appartiennent d'emblée et de ce fait même " au patrimoine de

---

[35] LEBAS (J.), et alii, op.cit., p.12.

[36] DOSTOIEVSKI, cité par LEBAS, (J.) et alii, Idem, p.12.

l'humanité". Et elles restent donc de la responsabilité de chacun. C'est donc pourquoi le volontaire humanitaire en mairie de Bujumbura n'a pas attendu l'appel du gouvernement qui par ailleurs a été lancé trop tardivement soit 18 mois après le drame, c'est-à-dire le 19 avril 1995).

### 3. Une éthique de la générosité

La responsabilité du volontaire humanitaire trouve sa concrétisation dans la générosité. La générosité elle, va d'un individu à un autre. Elle ne connaît pas d'autres détours. Son objet, c'est l'être humain et en particulier, celui qui est dans la douleur sous toutes ces formes.

Par exemple pour le médecin humanitaire, le fait d'avoir voulu partager sa technique médicale, ses connaissances, d'avoir considéré que là où il y en a pour nous, il y en a pour les autres, tendre la main vers cet inconnu, voilà ce qu'est la générosité humanitaire. Celle-ci est inspirée par "une violente impossibilité à supporter le mal, la douleur de l'autre". Ce qui motive l'humanitaire, mais

"*Une volonté permanente de ne pas tolérer l'inhumain*"[37].

### 4. Une éthique en débat.

Les débats autour des questions d'éthique prennent une grande place au sein de l'action humanitaire universelle. Débats lorsque des équipes médicales qui soignent clandestinement dans les maquis afghans pendant la guerre contre l'Union Soviétique, sont interdites d'accès auprès des femmes malades par leurs maris moudjahidin : accepter ou partir[38] ?

Débats encore lorsqu'en pleine guerre du Golfe, il faut approcher les autorités irakiennes, contre lesquelles l'ensemble de la Communauté internationale est en guerre, afin de négocier l'accès aux victimes civiles[39]. Débats aussi sur la présence en Ethiopie des O.N.G., lors de la famine de 1985, lorsqu'il s'avère que l'aide humanitaire masque des déplacements forcés de populations par le pouvoir en place. Sans parler des débats plus récents autour du "Droit d'ingérence", de l'humanitaire "alibi" ou de la récupération de l'action humanitaire par les Etats et à leur bénéfice[40].

---

[37] GLUCKSMANN, (A.), Le Onzième commandement, Paris, Flammarion, 1990, cité par LEBAS, (J.) et alii, op. cit., p.13.

[38] LEBAS, (J.), op. cit., p.13.

[39] Idem, p.13.

[40] Ibidem, p.13.

Ainsi, bien de nouvelles questions se posent à l'humanitaire aujourd'hui: - où sont les limites de l'humanitaire? Qui les définit ? Qui régit la coopération parfois nécessaire mais forcément conflictuelle entre les Etats et les O.N.G. privées ?

Comment concilier une neutralité nécessaire à l'intervention et un engagement pour la défense des Droits de l'homme indissociable du mot humanitaire ? Ces questions relativement faciles n'ont jusqu'aujourd'hui pas trouvé de réponse satisfaisante.

Notre analyse nous a permis de constater seulement que l'action humanitaire évolue dans le sans frontiérisme régi par le droit international. En conséquence, elle n'a pas de limites. L'O.N.U., par son Conseil Economique et Social, s'est chargée de définir les règles de jeu de la dite action.

La coopération entre les Etats et les O.N.G. privées n'est pas une panacée, elle se révèle être le résultat de la volonté des Etats et n'est pas exclu du jeu de la règle du droit d'ingérence humanitaire. Ainsi, quand on sait que l'aide humanitaire n'est jamais neutre, nous constatons que l'intervention sous le couvert de l'humanitaire et même pour la défense des Droits de l'Homme est purement une ingérence dans la gestion des affaires d'un Etat quel qu'il soit.

### 5. Une morale de l'ingérence.

C'est dans l'action que s'est forgée la morale de l'ingérence. Elle se situe à l'extrême opposé de l'indifférence. Elle suppose une attention permanente à l'autre. Elle ne consiste pas uniquement à :

> " *s'ingérer dans les affaires d'un Etat.....Elle implique de considérer que la douleur, la souffrance des autres est le problème de chacun avant d'être celui de l'autre*"[41].

En effet, dans notre capitale comme ailleurs, l'ingérence est un style de comportement. C'est une manière de se comporter dans ce monde où l'excès d'informations émousse la capacité d'indignation, et donc d'intervention.

Ainsi, nous remarquons que l'action humanitaire ne respectera les règles internationales que dans la mesure où elle ne constitue pas un obstacle entre le "blessé", ici le "sinistré" et ceux qui viennent le secourir. Elle n'est pas toujours respectueuse de l'ordre du monde qui est en général l'ordre de celui qui tient les armes et dispose du pouvoir. Cela étant le cas de notre pays en général et de la mairie en particulier sous le président Sylvestre NTIBANTUNGANYA.

---

[41] LEBAS, (J.) et alii, op. it., p.14.

En effet, le devoir d'ingérence est avant tout un devoir moral, un impératif individuel et non une façon de résoudre les conflits entre les nations et les peuples. LEBAS nous apprend que loin d'être une politique, l'ingérence précède une politique et lui perdure car elle a pour objet le "sinistré" et non le citoyen. Il estime que l'action humanitaire s'arrête au seuil de la citoyenneté ; donc de la politique.

Mais si son objet est infra-politique, poursuit-il, son effet, bouscule, lui, le politique, et doit l'atteindre[42].

> "*Il faut répéter sans relâche que l'action humanitaire risque sans cesse de verser dans l'ambiguïté si elle accepte de constituer pour les gouvernements alibis au refus d'empoigner les causes profondes, donc politiques, des crises qui rendent l'action humanitaire indispensable*"[43].

Soulignons que la morale humanitaire refuse de servir d'alibis pour les gouvernements qui se contenteraient ainsi de traiter les symptômes trop voyants et de laisser agir les causes de ces catastrophes humaines qui déclenchent l'aide humanitaire. Comme Bernard KOUTCHNER l'affirme

> " *la morale humanitaire reste résignée à ne pas transformer le monde, elle se consacre à soulager les malheurs du monde*"[44].

En peu de mots, disons que la morale humanitaire se veut être universelle et défenseur des droits de la personne humaine. Le point suivant nous en donne des éclaircissements.

---

[42] LEBAS, (J.) et alii, op. cit., p.14.

[43] LEBAS, (J.) et alii, op. Cit., p.14.

[44] HOCKE, (J.P.), (ancien responsable du C.I.C.R.) cité par LEBAS, (J.) et alii, op. cit., p.14.

## C. Aspects juridiques de l'action humanitaire en Mairie de Bujumbura.

### 1. Les Droits de l'Homme et l'action humanitaire en mairie

Au Burundi, les O.N.G. étrangères sont régies par le Décret-loi n°1/033 du 22 août 1990[45]. C'est ce texte qui définit ce qu'il faut entendre par organisation non gouvernementale et il détermine aussi les obligations, des organismes ainsi que les prérogatives et les engagements du gouvernement.

Les personnes déplacées dans leur propre pays sont considérées par les Nations Unies comme celles qui ont été contraintes de fuir leurs foyers mais n'ont pas quitté leur pays. Elles comptaient 20 millions de personnes déplacées dan le monde en 1993.

Celles-ci avaient subi pour la plupart de graves atteintes à leurs droits fondamentaux d'être humains.

En fait, les facteurs qui amènent les réfugiés et les personnes déplacées à se déraciner sont souvent les mêmes[46]. Le Burundi comptait environ 296.464 personnes déplacées dont 18.786 en mairie de Bujumbura selon le recensement du M.R.R.D.R. effectué entre le 19 juin et 9 juillet 1995.

En effet, nous estimons que les personnes déplacées en mairie de Bujumbura, pouvaient et peuvent bien entendu prétendre, en leur qualité d'êtres humains, au bénéfice des normes internationales fondamentales relatives aux Droits de l'Homme qu'établissent notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et le pacte international relatif aux Droits Civils et Politiques.

Jusqu'en 1993, il n'existe pas de règles internationales spécifiquement applicables aux personnes déplacées dans leurs propres pays ni d'organes mandatés ou ayant qualité pour protéger leurs droits[47]. Le rapport de l'organisation des Nations Unies de 1992 en dit plus :

---

[45] R.B., Décret-loi nE1/033, portant cadre général de coopération entre la République du Burundi et les ONGs étrangères, Bujumbura, 22 août 1990, 4p. (Voir en Annexe n°6)

[46] N.U., Droit de l'Homme et aide humanitaire, Viennes, 12 mai 1993, p.2.

[47] Idem, p.2.

*"Il n'existe actuellement aucune affirmation précise des Droits de l'Homme en ce qui concerne les personnes déplacées dans leur propre pays ou celles qui risquent d'être déplacées... Le droit international applicable est une mosaïque de règles coutumières et conventionnelles: certaines d'entre elles sont applicables à tous, d'autres ne le sont qu'à certains sous- groupes de personnes déplacées (ex. déplacés en raison d'un conflit armé) et d'autres encore peuvent ne pas être applicables du tout..."*[48].

Selon le H.C.R., les personnes déplacées en Mairie de Bujumbura sont des "réfugiés", mais des" réfugiés intérieurs" dont il devrait avoir la responsabilité. Au terme de la convention de 1951, les déplacés ne sont pas considérés comme des réfugiés. C'est la raison pour laquelle le H.C.R. ne se sent pas obligé d'intervenir ou de les assister.

En fait, le droit des réfugiés ne les protège pas, puisque, la convention de 1951 sur le statut des réfugiés définit ceux-ci comme "*se trouvant en dehors de leur pays de nationalité ou (...) de résidence habituelle*"[49].

Ainsi, à l'intérieur du conflit armé surtout du genre de "conflit total" comme celui de la mairie, les besoins humanitaires se sont révélés gigantesques, et les moyens d'intervention limités[50]. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le H.C.R. entend réaffirmer que l'asile au-delà des frontières, pour ceux ou celles qui parviennent à gagner ce havre de sûreté, est une forme de protection qui ne connaît, jusqu'à présent, aucun équivalent à l'intérieur des territoires dévastés par la guerre ou la persécution.

En effet, nous avons découvert que les sinistrés se trouvant en Mairie sont malheureux plus que les réfugiés extérieurs au Burundi. La situation dans laquelle ils se trouvent est une injustice qui appelle la mise en place d'un système efficace de protection des personnes déplacées dans leurs propres pays.

Nous sommes d'accord avec les conclusions du rapport des Nations Unies de 1992 préconisant l'élaboration, à partir des normes existantes d'un ensemble unifié de principes universellement applicables qui répondraient aux besoins et aux problèmes de ces personnes. Le H.C.R. a soulevé cette question à maintes reprises. Madame Sadako OGATA déclare :

---

[48] Ibidem, p.2.

[49] H.C.R., op. cit., p.4.

[50] Idem, p.4.

*Aujourd'hui, les besoins de protection et d'assistance des personnes déplacées dans leur propre pays ne sont pas moins pressants que (ceux des personnes) qui franchissent les frontières nationales*"[51].

### D. L'état de coordination et de suivi de l'aide humanitaire.

Les clauses des trois journées de réflexions sur l'aide aux sinistrées nous ont permis de constater qu'il y a des O.N.G. qui changent souvent d'activités à telle enseigne qu'on ne saurait préciser avec exactitude leurs secteurs d'intervention même dans un espace aussi réduit que la mairie. Pour l'une ou l'autre O.N.G. son domaine d'intervention s'est diversifié ou s'est limité à l'humanitaire.

D'autres enfin travaillent dans la clandestinité; les autorités du M.R.E.C., ceux du M.R.R.D.R. et ceux du Ministère de l'Intérieur n'arrivent pas à les identifier ainsi que leurs zones d'intervention. On comprend alors les multiples difficultés que posent ces dernières aux ministères chargés de suivre leurs activités et d'évaluer leur rentabilité[52]. Notons qu'il y en a même qui travaillent sans être agréées.

En date du 30 octobre 1993, le gouvernement a mis sur pied une commission nationale de coordination et de suivi de l'aide humanitaire d'urgence par l'Arrêté nE110/003. En mairie de Bujumbura comme dans certaines provinces, des comités de crise ont été créés pour appuyer l'action de cette commission nationale.

Malheureusement, ni cette commission, ni ces comités de crise n'ont oeuvré de façon satisfaisante. Les causes majeures étant l'inefficacité du Ministère d'action sociale des Droits de l'Homme et de la Promotion Féminine qui avait l'action humanitaire dans ses attributions, la démobilisation des structures administratives à différents niveaux, l'insécurité généralisée au niveau de tout le pays en général et de la mairie de Bujumbura en particulier, et plus particulièrement le manque de moyens.

En effet, le gouvernement de l'époque n'a mis à la disposition de cette commission qu'un montant de vingt cinq millions (25 millions) de francs burundais pour la gestion de la crise. Les structures d'assistance humanitaire créées se sont avérées inefficaces et se sont vues supplantées par des Organisations humanitaires pourvues de ressources importantes disponibilisées par la communauté internationale.

---

[51] Nations-Unies, op. cit., p.2.

[52] HABONIMANA, (J.C.), op. cit., p.105

C'est ainsi que la coordination gouvernementale de l'action humanitaire a été quasiment compromise. Il a fallu attendre la mise en application de la convention de gouvernement qui a créé le Ministère à la réinsertion et à la Réinstallation des déplacés et des rapatriés.

## 1. Le Ministère à la Réinsertion et à la Réinstallation des Déplacés et des rapatriés (M.R.R.D.R.).

### - Naissance du Ministère ou raison de sa création.

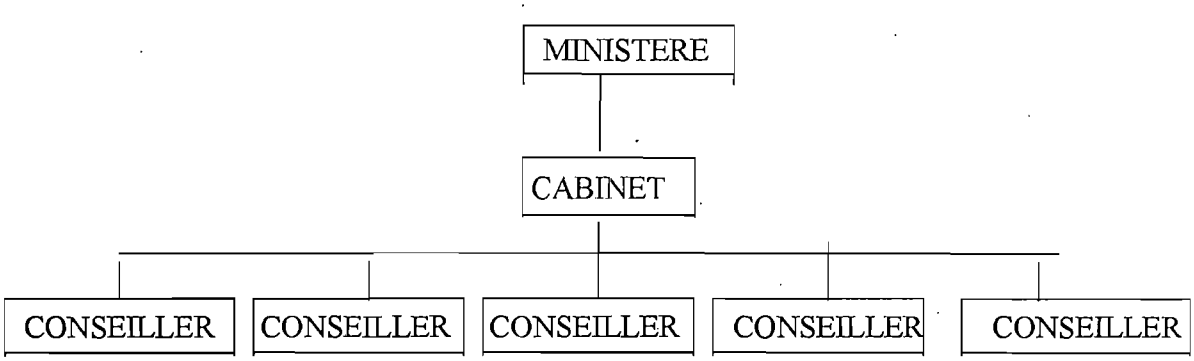
Après l'assassinat du Président NDADAYE, le pays fut profondément secoué. Des centaines de milliers de personnes furent sauvagement tuées, d'autres furent jetées sur les routes en quête de sécurité. Parmi ces dernières, on peut distinguer les "déplacés intérieurs" et les réfugiés qui ont cherchés asile dans les pays limitrophes. C'est pour faire face à ce vaste mouvement de déplacement de population que fut créé le Ministère à la Réinsertion et à la Réinstallation des déplacés et des Rapatriés (M.R.R.D.R.).

### - Comment est-il organisé ?

Le M.R.R.D.R. n'était pas structuré comme les autres ministères et cela jusqu'au 25 Septembre 1996, date de la fin du gouvernement de convention.

En effet, selon le Rapport de juin 1996 effectué audit Ministère par un groupe de 4 étudiants de notre département, ce Ministère possédait au départ une organisation bizarre. Celle-ci se présentait comme suit :

Schéma n°2 : ORGANIGRAMME DU M.R.R.D.R. JUSQU'EN JUIN 1996



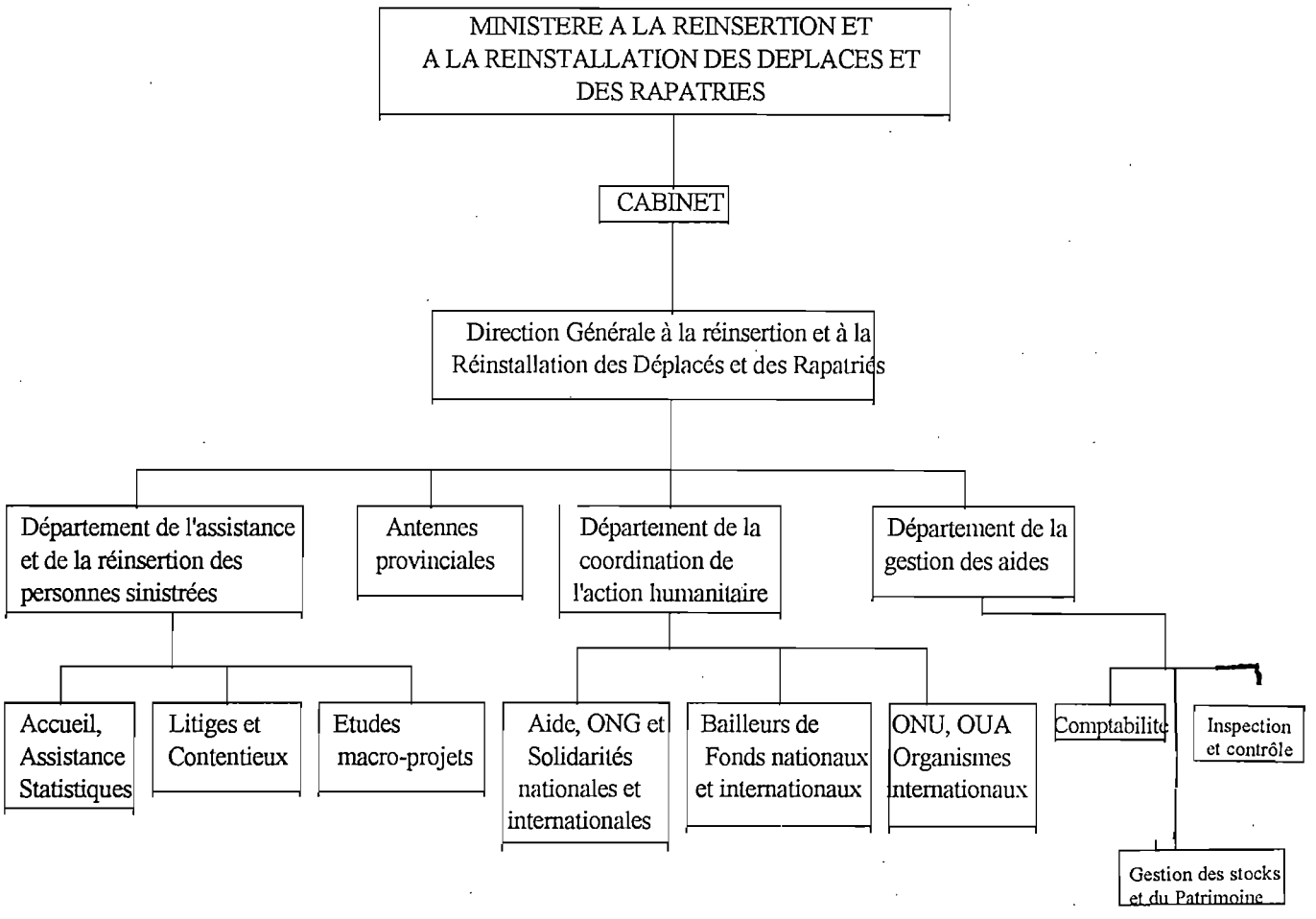

Source : BIGIRIMANA, (M.), et alii, Rapport de stage effectué au Ministère à la Réinsertion et à la Réinstallation des Déplacés et des Rapatriés, Bujumbura, juin 1996, pge 7.

Cet organigramme comme chacun peut le remarquer montre que les multiples problème: qui surgissaient dans ce ministère venaient du fait que son personnel était très réduit. De nouveau: problèmes notamment ceux concernant la coordination des actions humanitaires surgissaient.

Par la suite une restructuration du Ministère fut entreprise. Un organigramme plu décentralisé afin qu'un nombre non négligeable de tâches puisse être assuré correctement a é aménagé et est devenu de plus en plus fonctionnel. Notons que lui aussi ne manque pas de lacune si on le compare avec les organigrammes des autres ministères.

L'organigramme se présente comme suit:

Schéma n°3 : ORGANIGRAMME DU M.R.R.D.R. FONCTIONNEL A PARTIR DE JUILLET 1996.

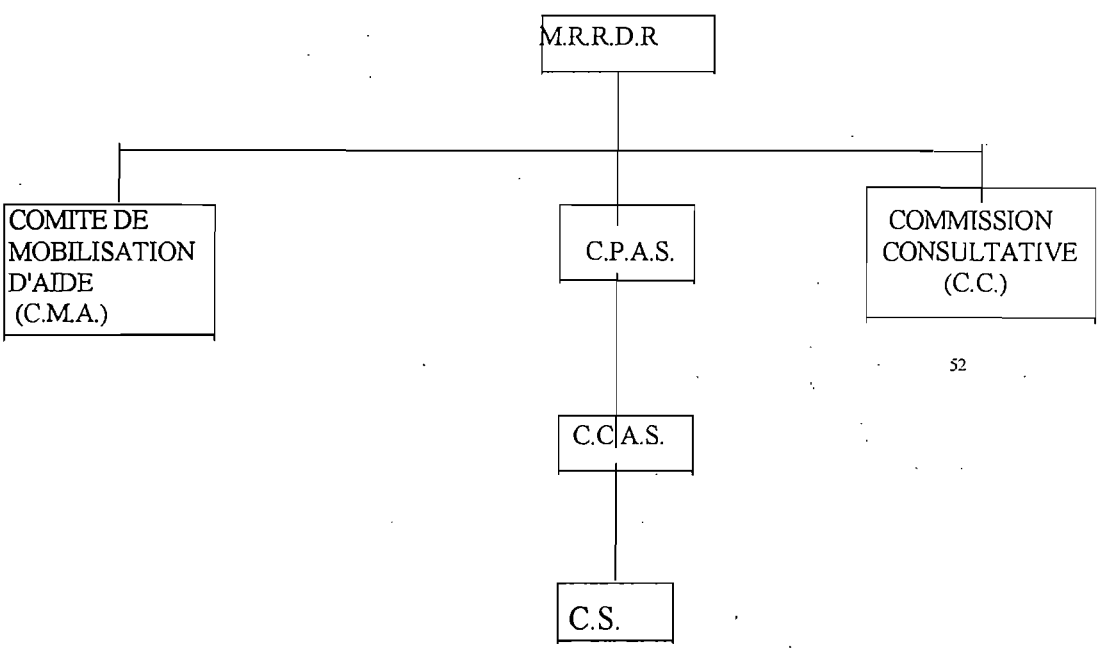



Source : BIGIRIMANA,(M.), et alii, op. cit, pge 8

En effet, à partir de juillet 1996, le Gouvernement a senti la nécessité de faire une coordination des actions humanitaire de façon plus décentralisée. De plus, tant au siège des O.N.G que sur terrains, les acteurs de l'humanitaire sont de plus en plus convaincus de la nécessité du renforcement de la coordination de l'action humanitaire dans tout le pays en général et en Mairie de Bujumbura en particulier. C'est cette motivation qui a poussé les séminaristes à élaborer un nouveau cadre de coordination et de suivi de l'aide aux sinistrés. Schématiquement ce dernier se présente comme suit :

Schéma illustrant le cadre de coordination et de l'aide aux sinistrés.

Schéma n°4 :




[52]

Légende :

- C.P.A.S. : Comités provinciaux pour l'Assistance aux sinistrés
- C.C.A.S. : Comité communaux pour l'Assistance aux sinistrés
- C.S. : Comités de sites.

En effet, nous avons constaté que les nouvelles structures de coordination de l'action humanitaire se sont révélées hésitantes et très fragiles. Nous avons affaire à une coordination qui se cherche et qui aura connu beaucoup de problèmes dans son application à cause de la complexité de la guerre et des détournements.

---

[52] R.B., M.R.R.D.R., PNUD, Journées de réflexion sur l'aide aux sinistrés au Burundi. Etude sur la coordination de l'aide aux sinistrés et le suivi des projets y relatifs, novembre 1996, p.10

## 2) Les objectifs, les réalisations et les difficultés du M.R.R.D.R.

### a) Objectifs du M.R.R.D.R.

Le M.R.R.D.R. s'est fixé de réaliser beaucoup de missions dont les principales sont les suivantes: - exécuter et coordonner la politique nationale de réinstallation des déplacés et le rapatriement des réfugiés, veiller à la satisfaction des besoins fondamentaux de la population déplacée et rapatriée, oeuvrer en faveur du retour des déplacés et des rapatriés sur leurs collines et résoudre les questions sociales posées aux catégories vulnérables des déplacés, des rapatriés et autres victimes de différents massacres. L'autre objectif est de promouvoir une politique dynamique de rapatriement des réfugiés burundais et celui de coordonner la collecte et la distribution des aides aux déplacés et aux rapatriés. Toujours dans la ligne des objectifs le M.R.R.D.R. s'est assigné de collaborer avec les Ministères concernés par la politique d'encadrement des déplacés et des réfugiés et de coordonner l'action humanitaire menée en faveur des déplacés et des rapatriés par l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux[53].

### b) Les réalisations du M.R.R.D.R.

Les réalisations de ce ministère en Mairie de Bujumbura comme dans le reste du pays se sont faites grâce aux subsides de l'Etat et à l'aide accordée à ce Ministère par la communauté internationale. L'on notera par exemple pendant l'exercice 1995, la réalisation de quelques études, l'assistance aux sinistrés, la réinstallation et la réinsertion d'un nombre important de sinistrés, le rapatriement de pas mal de réfugiés burundais et la prise en charge des catégories vulnérables.

Ajoutons que le ministère a effectué des contacts et des visites pour s'enquérir de la situation réelle des sinistrés sur sites. Ainsi, les résultats de l'étude faite sont contenus dans le **"PLAN D'ACTION POUR L'ASSISTANCE HUMANITAIRE DE TRANSITION- LA REINSERTION ET LA REINSTALLATION DES DEPLACES , DES DISPERSES ET DES RAPATRIES"** disponible depuis 1995. C'est ce plan qui, ayant été présenté au conseil des ministres de fin juillet 1995 a permis au gouvernement d'arrêter une politique claire et un programme de réinsertion et de réinstallation des populations sinistrées.

Notons que cette étude a été menée en 2 phases :

- la première a eu l'intérêt de faire ressortir le coût global dudit programme et les besoins prioritaires à satisfaire.

---

[53] BIGIRIMANA, (M.), op. cit., p.7

- La deuxième phase de l'étude démarrée au mois de juillet 1995 portait sur les conditions de réinstallation et de réinsertion des déplacés, des dispersés et des rapatriés. Les résultats de ce recensement offraient des données démographiques de référence fiables tant au niveau national que local et posaient clairement la problématique globale des sinistrés. Il donnait aussi les solutions et les stratégies envisageables pour le retour des populations dans leurs propriétés ou ailleurs ainsi que les meilleures stratégies de réinsertion sociale des sinistrés.

A l'actif des réalisations dudit ministère, nous pouvons mentionner également l'octroi aux sinistrés de la Mairie de Bujumbura des soins de santé par des visites sur terrain. Celles-ci ont permis de se rendre compte des maladies qui menacent les sinistrés et par l'afflux des nécessiteux au ministère, tout cela a permis à ce dernier de chercher les moyens pour venir en aide à ces malades.

Le M.R.R.D.R., avec la collaboration des ONGs étrangères comme Terre des Hommes, Equilibre, World Vision et autres ont mis à la disposition des écoles et élèves indigents du matériel scolaire et ont pris en charge les frais scolaires et fournitures diverses pour un montant de 142.830.000 FBU.

Dans ses objectifs, le M.R.R.D.R. a un programme de réinstallation et de réinsertion des sinistrés.

**. Réinstallation.**

Dans les quartiers où les conditions tant sécuritaires que sociales le permettaient, le M.R.R.D.R. a contribué à la réinstallation des sinistrés en leur fournissant le matériel pour couvrir les maisons, les perches, les rondins etc.

Depuis que le Premier Ministre a lancé le programme de reconstruction le 24 juin 1995, nous avons assisté un mouvement de retour volontaire des sinistrés dans leurs quartiers.

Notons par ailleurs que le M.R.R.D.R. a développé un partenariat avec les organisations oeuvrant dans notre pays (projet F.A.H., Fondation Paix, Unité et Démocratie, C.E.P.BU., CED-CARITAS, PRODEVA, W.V., ...) en mettant à leur disposition des équipes d'aménagistes, topographes, en procédant aux travaux d'aménagement des sites dortoirs et en fournissant des perches et rondins ou même du carburant pour le transport des matériaux. On notera à l'actif du M.R.R.D.R. et ses partenaires la réalisation du projet de réinstallation KIYANGE-CARAMA.

**. Réinsertion**

D'après l'évaluation du Ministère, à la fin juillet 1995, le nombre de gens retournés à domicile et dans leurs quartiers était de 333.959 personnes. Mais avec les violences qui ont surgi dans les provinces BUBANZA, BUJUMBURA et CIBITOKE au même moment, le nombre de nouveaux déplacés et dispersés s'était de nouveau accru.

Ces opérations de réinsertion ont plus porté sur les catégories de populations pouvant regagner leurs propriétés. Ce sont des opérations qui ne sont pas soigneusement étudiées à partir du moment où les retournés trouvent à la maison les bourreaux des leurs et que la machine de la mort se trouve toujours en marche. Ainsi, le M.R.R.D.R., comme les autres Ministères en cette période de crise, n'est pas sans difficultés.

**- Les lacunes du M.R.R.D.R.**

Les problèmes du M.R.R.D.R. sont nombreux. Cela est dû au fait que c'est un ministère jeune et qu'il touche presque tous les domaines.

Le problème principal qu'a connu le M.R.R.D.R. est le problème d'organisation. En effet, tous les autres Ministères ont une structure qui leur permet de décentraliser, d'organiser et d'aboutir leurs programmes. Au départ, le M.R.R.D.R. a comme nous l'avons fait remarquer sur la critique de son organigramme, le Ministre, le cabinet et les conseillers.

Le Ministère ne connaissait pas de Direction générale, de Départements et d'autres services. Il avait en conséquence des problèmes de coordination de son travail, de l'entremêlage et de cumul de fonctions. Le ministère connaît un problème de budget face aux besoins immenses et multiformes des populations sinistrées. Le rapport-bilan de l'exercice 1995 nous montre que le ministère est doté uniquement du budget de fonctionnaires du cabinet ministériel ce qui n'a pas permis la mise sur pied d'autres structures haut-citées. Le même rapport-bilan nous dit que même certains cadres y affectés par transfert ont continué à percevoir leurs salaires sur les titres budgétaires de leurs ministères d'origine.

Le ministère a beaucoup de problèmes logistiques pour se rendre au terrain étant donné que pour bien faire son travail il doit rencontrer les sinistrés là où ils sont installés.

En effet, nous savons que sur les collines et dans les quartiers de la mairie existent des criminels, des auteurs du génocide et des vols, et d'autres crimes de pillage et de destruction. Ainsi, le retour des sinistrés chez eux reste bloqué. Et, le ministère a toujours besoin de beaucoup de moyens pour leur venir en aide.

Le problème du retour rapide des sinistrés chez eux est aussi causé par

- Le problème de l'impunité, la crainte de marginalisation sociale, les exploitations politiciennes de la problématique des sinistrés par certains dirigeants de l'administration territoriale. Il faut aussi ajouter les attaques incessantes des bandes et milices armées qui ne cessent de causer de nouveaux déplacements de populations. De plus, la lutte politique est devenue une source de tous les dangers pour les populations sinistrés indépendamment de leur appartenance ethnique et constitue une des problématiques au Burundi.

### 3) Les mécanismes de concertation existants pour une bonne coordination[54]

#### * Aux niveaux formel et informel

Le M.R.R.D.R. étant un ministère jeune de 4 ans à peine, ses structures notamment sa Direction Générale et ses Départements, ne sont opérationnelles que depuis peu. Par conséquent, des mécanismes de concertation au niveau formel régis par des textes de loi et règlements sont inexistants. Mais le ministre qui a dans ses attributions la réinsertion et la réinstallation des déplacés et des rapatriés collabore étroitement avec ses partenaires de l'assistance humanitaire dans le but de trouver des voies et moyens pour mettre en place ces mécanismes.

Par contre, au niveau informel, des mécanismes de concertation entre les intervenants dans l'assistance humanitaire fonctionnent sur une base sectorielle à savoir :

. Dans le domaine de l'information, le Département des Affaires Humanitaires ;
. Dans le secteur du développement, le P.N.U.D. ;
. Dans le secteur sanitaire, l'O.M.S. ;
. dans le secteur alimentaire, le P.A.M.

#### * Sur la plan central et au niveau centralisé :

Les mécanismes de concertation au niveau central sont à l'état embryonnaire. On peut noter cependant l'existence de 3 organismes et organisations susceptibles de créer les bases de ces mécanismes notamment:

1°Les organismes du secteur public :
Le M.R.R.D.R. dont l'une des missions principales est la coordination de l'assistance aux sinistrés, le M.P.D.R. dont l'une de ses attributions est la reconstruction qui a des interrelations avec le programme de réhabilitation des sinistrés, le secrétariat d'Etat à la Coopération qui est

[54] Recueillis par nous-même durant l'exposé sur « L'étude sur la coordination de l'aide aux sinistrés et le suivi des projets y relatifs », pendant la journée de réflexion sur l'aide aux sinistrés au Burundi du 27 novembre 1996.

chargé d'agréer les O.N.G. étrangères désirant oeuvrer au Burundi. Enfin, les ministères techniques qui contribuent à l'action humanitaire dans leurs domaines de compétence.

2° Les associations et organisations non gouvernementales locales qui s'intéressent à l'assistance aux sinistrés.
3° Et enfin les organisations internationales (il s'agit d'Agences onusiennes, O.N.G. étrangères, Bailleurs de fonds) qui fournissent un appui technique, financier et matériel aux sinistrés.

Au niveau décentralisé, il est à remarquer qu'à l'échelon provincial, ces mécanismes de concertation existent entre l'administration et les intervenants sur terrain. Mais ils varient en fonction de l'état de sécurité, du niveau de la qualité de l'encadrement administratif à l'échelon de la province, de la commune et même du quartier etc.

Ainsi, là où ces mécanismes ont bien fonctionné, on note l'existence de la coordination entre les intervenants et les autorités administratives. Des calendriers et des programmes d'activités sont arrêtés et des réunions d'information et de concertation régulièrement tenues. Ce qui n'a malheureusement pas été le cas en Mairie de Bujumbura.

### 4) Les mécanismes de suivi des projets d'assistance aux sinistrés en Mairie de Bujumbura.

Au niveau formel et informel, les mécanismes de suivi des projets d'assistance aux sinistrés n'existent pratiquement pas. Nous avons un exemple éloquent du projet de réinstallation de KIYANGE-CARAMA. Quant au niveau informel, les intervenants dans un même secteur ont leurs propres mécanismes de suivi des projets. Cela échappe au contrôle du M.R.R.D.R. et du M.I.S.P.

En effet, sur le plan central et au niveau décentralisé, le M.R.R.D.R. est en possession d'une dizaine d'avant-projets jusqu'au 27 novembre 1996 sur l'assistance aux sinistrés. Ces projets ne sont pas encore opérationnels. Ils attendent la mise sur pied des mécanismes de suivi et la mise à disposition des financements. Au niveau décentralisé, ces mécanismes varient en fonction des intervenants du secteur d'intervention et de l'administration locale.

### 5) Les faiblesses de la politique nationale humanitaire.

En faisant une analyse objective de la situation actuelle de l'assistance humanitaire, on remarque que cette dernière révèle beaucoup d'intervenants non connus par le M.R.R.D.R. alors qu'il est directement intéressé. Aussi, les zones et les domaines dans lesquelles ils interviennent ne sont pas connus par les ministères concernés et les approches d'interventions sont souvent divergentes. Ce qui a empiré la situation déjà très critique[55].

[55] Recueilli par nous-même durant les travaux en commission de la journée de réflexion du 27 novembre 1996.

En effet, les stratégies du gouvernement dans l'amélioration du sort des sinistrés burundais sont consignés dans les documents suivants:

- La convention de gouvernement particulièrement l'annexe sur les déplacés et rapatriés qui a été signée le 22 juillet 1994,
- Le plan d'Action du gouvernement présenté par le Premier Ministre le 29 mars 1995 et
- Le Plan d'Action pour l'assistance humanitaire de transition, la réinstallation et la réinsertion des sinistrés, élaboré par le M.R.R.D.R.

La politique du Gouvernement telle que définie dans ces textes est irréprochable et consiste à :
- Accorder une assistance humanitaire de transition aux sinistrés qui peuvent et qui veulent retourner à leur domicile dans l'immédiat, jusqu'à ce qu'ils puissent se prendre en charge
- Créer des "sites-dortoirs" pour ceux qui ne peuvent pas rentrer dans leurs propriétés, et aider les sinistrés de cette catégorie à travailler le jour sur leurs exploitations quitte à passer la nuit dans des endroits plus sécurisants; et enfin identifier et aménager de nouvelles terres à ceux qui n'en ont plus ou qui ne peuvent plus retourner chez eux.

En effet, la faiblesse majeure pour le gouvernement demeure dans son attitude timorée de ce qu'il appelle "le risque de voir cette politique débouchée sur la constitution de "ghettos ethniques". Notons qu'en réalité, le gouvernement n'avait pas raison de ne pas agir en mairie de Bujumbura pour sauver ce qui restait à sauver quant on sait qu'elle devait faire face à une situation de fait.

Ainsi, les problèmes découlant de cette situation ne cessent de se poser en mairie de Bujumbura comme dans le Burundi profond jusqu'à nos jours. Il reste parfois difficile de dire exactement ce qui se fait sur terrain, à quel endroit, pendant quelle période, avec quoi et par qui ? La circulation de l'information est d'autant plus difficile qu'il n'existe pas jusqu'aujourd'hui au M.R.R.D.R. de répertoire des organisations et activités évoluant sur le terrain. Il reste donc difficile pour le M.R.R.D.R. de définir des politiques et des programmes et s'en suivre et d'en évaluer l'impact.

### 6) Les intervenants et les domaines couverts.

Depuis le début de la crise burundaise, l'aide aux populations sinistrées relève de la responsabilité de l'Etat. Mais ce dernier éprouve d'énormes difficultés à assurer son rôle. Face à ces difficultés, le gouvernement a lancé un appel aux pays amis, aux organisations internationales, aux O.N.G. locales et étrangères pour venir en aide aux sinistrés de la crise burundaise comme on l'a déjà évoqué.

A cet appel pressant, les intervenants humanitaires ont répondu favorablement et nombreux. En Mairie de Bujumbura, les données dont nous disposons nous montrent, de façon résumé et sous forme de tableau, les intervenants et les domaines couverts mais pour la seule situation de juillet 1996.

Tableau n°5 : Tableau récapitulatif des interventions existantes en Mairie de Bujumbura par secteur (juillet 1996).

| Secteurs ONGs | Dévelop-pement | Médical | Nutrition | Eau/Assai-nissement | Alimen-taire | Non-alimen-taire | Logisti-ques (réfugié s) | Agric u-lture | Educati on | Social | Réha bilitat ion |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | AFRICAR E<br>. F.I.C.R.<br>. G.T.Z. | . H.I.<br>. MDM<br>. UNICEF<br>. ADRA<br>. W.V.<br>. MSF<br>. SCMTM | . UNICEF<br>. ACF | . MSF<br>. UNICEF | . CRS<br>. PAM<br>CHRISTIAN AID | . CRS<br>. FICR<br>CHRISTIAN AID<br>. W.V. | - | - | .T.D.H.<br>. ADRA<br>. UNICE F<br>MEC | .H.I.<br>.T.D.H.<br>AFRIC AIRE<br>.CARE<br>.FICR<br>.UNICE F | M.C. C |

Source : République du Burundi, M.R.R.D.R., Journée de réflexion sur l'aide aux sinistrés. Docume synthèse, Bujumbura, décembre 1996, pge 11.

N.B : L'explication de ces abréviations aux pages

Nous rappelons que la crise burundaise a affecté même ces intervenants et leurs interventions sur terrain. Cependant beaucoup d'O.N.G. étrangères ont préféré soit se concentrer ou se replier sur Bujumbura soit quitter le Burundi au moment où les bénéficiaires burundais en avaient tant besoin. Nous rappelons que la crise burundaise a affecté même ces intervenants et leurs interventions sur terrain. Cependant beaucoup d'O.N.G. étrangères ont préféré soit se concentrer ou se replier sur Bujumbura soit quitter le Burundi au moment où les bénéficiaires burundais en avaient tant besoin.

Tableau n° 6 : Tableau illustrant les O.N.G. ayant quitté le pays depuis 1993.

| Nom de l'ONG | Domaine d'intervention |
|---|---|
| 1. Institut Jane Googall | . Environnement, protection des chimpanzés et singes |
| 2. African Development Fondation (A.D.F.) | . Financement des activités génératrices de revenus |
| 3. Ligue des Coopératives des Etats-Unis (CLUSA) | . Appui aux projets initiés par les populations des zones rurales et urbaines |
| 4. Association pour la promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger (APEFE) | . Education |
| 5. Association Flammande de Coopération au Développement et d'Assistance Technique (VVOB) | . Education |
| 6. Nord-Sud Coopération | . Appui aux coopératives |
| 7. Centre d'aide pour le Développement dans la liberté et le progrès (DELIPRO) | . Formation artisanale |
| 8. Coopération et Progrès (CP) | . Appui aux coopératives |
| 9. Wilthius-Volontariaat | |
| 10. Concer Worldwise | . Agriculture, Elevage, Santé, Transport et Education<br>. Santé<br>. Assistance aux enfants de la rue |
| 11. Comité International de la Croix-Rouge (CICR) | . Aménagement des sources d'eau<br>. Aide humanitaire |
| 12. Médecins du Monde (MDM) | . Gestion des camps des réfugiés<br>. Santé |

Source : HABONIMANA, (J.C.), Organisation et fonctionnement du Ministère burundais des Relations Extérieures et de la Coopération : Evolution historique, problèmes et perspectives d'avenir (juillet 1962-1996), Mémoire, U.B., F.L.S.H., Histoire, Bujumbura, 1997, p.105.

Notons que certaines O.N.G. de ce tableau comme le C.I.C.R. et M.D.M. sont par la suite revenues sur leur décision et c'est pour cette raison que nous les voyons en activité à travers le tableau précédent.

Au terme de ce chapitre, nous tenons à souligner que les urgences dictées par la crise n'ont pas toujours répondu aux attentes de l'éthique humanitaire et de la loi sur les O.N.G. étrangères. La raison la plus importante est cette absence de l'Etat dans la coordination de l'action humanitaire ou, pour dire mieux, cette coordination approximative de l'action humanitaire en Mairie de Bujumbura.

En définitive, beaucoup de questions se posent sur les acteurs de l'humanitaire, sur leurs actions et sur leurs domaines d'intervention. Ces multiples questions nous ont poussé à chercher des lumières y relatives. Nous avons privilégié une méthodologie d'enquêtes par questionnaires[56] et un entretien direct pour découvrir toute la réalité sur la solution humanitaire apportée en Mairie de Bujumbura.

[56] Voir les questionnaires d'enquête en annexe n°7

# CHAPITRE III. AIDE HUMANITAIRE, UNE ARME A DOUBLE TRANCHANT ?

## 0. Introduction .

En intitulant le présent chapitre de la sorte, nous ne prétendons pas dresser un bilan des aides humanitaires en Mairie de Bujumbura. L'objectif principal de ce chapitre est de chercher à découvrir la destination des aides humanitaires dans cette situation de crise. Il met ensuite en évidence les réalisations et les domaines d'intervention des O.N.G. oeuvrant en Mairie de Bujumbura. Il a le mérite d'enlever les masques des aides humanitaires et de présenter ses effets pervers sur les populations sinistrées de la Mairie de Bujumbura.

## A. Résultat de l'enquête sur les sinistrés de la Mairie de Bujumbura.

### I. Cadre et objectifs de l'enquête.

#### a) Présentation de l'enquête sur les sinistrés en Mairie de Bujumbura.

Cette enquête effectuée au sein des camps de déplacés de la capitale burundaise a été motivée par la nécessité scientifique de confronter les sources écrites et orales afin de mieux appréhender la réalité.

L'enquête dont il est question s'est intéressée aux sinistrés sur sites car nous possédions déjà des informations sur les sinistrés hors sites (dispersés) fournies par "Le Rapport d'enquête sur les sinistrés se trouvant en Mairie de Bujumbura" réalisé par le P.A.M. et publié en février 1995. Ce Rapport nous apprend que parmi les bénéficiaires des vivres PAM depuis 1993, 37% ne sont pas identifiés et 18% ne sont pas nécessiteux et par conséquent sont rayés de la liste des bénéficiaires des vivres P.A.M. Le Rapport fait aussi état, comme nous le voyons sur le tableau qui suit, des effectifs maintenus, non identifiés, rayés par rapport aux bénéficiaires théoriques des 12 quartiers de la Mairie :

Tableau n°7 : Effectifs des bénéficiaires maintenus, non identifiés, rayés par rapport aux bénéficiaires théoriques.

| Lieu | Nbre théorique | % | Ben. main. | % | Non Ident | % | nbre rayé | % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| BUYENZI | 11864 | 100 | 5885 | 50 | 2725 | 23 | 3254 | 27 |
| BWIZA | 4034 | 100 | 1641 | 41 | 1813 | 45 | 580 | 14 |
| CIBITOKE | 7764 | 100 | 3528 | 45 | 3242 | 42 | 994 | 13 |
| KANYOSHA | 5880 | 100 | 1060 | 18 | 4820 | 82 | 0 | 0 |
| KIGWATI | 782 | 100 | 507 | 65 | 0 | 0 | 275 | 35 |
| KINAMA | 1007 | 100 | 522 | 52 | 478 | 47 | 7 | 1 |
| KAMENGE | 5167 | 100 | 2441 | 47 | 1165 | 23 | 1561 | 30 |
| MUSAGA | 5280 | 100 | 2977 | 56 | 2198 | 42 | 105 | 2 |
| MUTANGA | 831 | 100 | 440 | 53 | 274 | 33 | 117 | 14 |
| NGAGARA | 1739 | 100 | 1069 | 61 | 344 | 20 | 326 | 19 |
| NYAKABIG | 2400 | 100 | 987 | 41 | 286 | 12 | 1127 | 47 |
| A ROHERO | 872 | 100 | 264 | 30 | 272 | 31 | 336 | 39 |
| TOTAL | 47620 | 100 | 21321 | 45 | 17617 | 37 | 8682 | 18 |

[57]

Dans presque tous les camps de déplacés qui ont fait l'objet de notre enquête, il nous a été difficile de distinguer les sinistrés des non sinistrés en mouvement permanent dans les camps. Nous avons pu remarquer qu'il y avait même des sinistrés qui venaient souvent percevoir des aides sur les sites avec les sinistrés sur sites et qui rentraient par la suite dans leurs quartiers. On les appelle des "dispersés".

Ainsi se résument les hypothèses que nous voudrions vérifier et qui justifient la raison d'être de notre enquête.

### b) Objectifs de l'enquête.

Les objectifs de notre enquête étaient de deux ordres : il y avait des objectifs globaux et des objectifs spécifiques. Les premiers devaient nous permettre d'avoir à la fin de notre enquête des informations appropriées sur les sinistrés de la Mairie et faciliter notre analyse grâce aux données réelles et saisissables.

Les résultats des objectifs spécifiques nous ont permis de disposer des données sur les conditions de vie que connaissent les sinistrés : milieu de vie dans les camps, conditions d'hygiène du milieu, conditions de promiscuité, sources de revenus des sinistrés, les acteurs de l'humanitaire etc.Ces résultats nous ont aidé aussi à disposer des perceptions des sinistrés sur la gestion du problème des sinistrés par l'Etat et ses partenaires.

[57] Source : P.A.M., Rapport d'enquête sur les sinistrés se trouvant en Mairie de Bujumbura, Bujumbura, février 1995, p.7

## II. Exploitation des données de l'enquête: étude approfondie de ses résultats.

Les réponses aux questions posées dans les camps de déplacés nous ont permis de constater comment s'est déroulée l'installation et l'organisation des camps enquêtés. En plus des réponses fournies par les questionnaires d'enquête, nous avons aussi usé de l'observation personnelle pour nous rendre compte de la véracité des faits. Ainsi, le tableau N°10 nous fait le condensé de ce que nous avons recueilli sur l'installation et l'organisation dans les camps enquêtés.

Tableau n°8 : Installation et organisation dans les camps de déplacés en mairie de Bujumbura.

| Camps<br>Thèmes | St Michel | Ngagara Q4 | Ngagara Q3 | Gd Séminaire | Buyenzi II | Legentil | Johnson | Gatumba | Kanyosha | Kiriri | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| a) Accueilli par: | | | | | | | | | | | |
| - L'autorité administrative | 0 | 2 | 2 | 0 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 16 |
| - Les missionnaires | 2 | 0 | 0 | 2 | 0 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 8 |
| - Les forces de l'ordre | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| b) Accueilli par | | | | | | | | | | | |
| - les infrastructures publiques | 2 | 2 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 10 |
| - Les sites aménagés | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 0 | 10 |
| c) Durée de séjour | | | | | | | | | | | |
| 1 ans ou plus | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| d) Organisation au camp | | | | | | | | | | | |
| - Existence des comités | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| - Regroupements en quartiers | | | | | | | | | | | |
| . par provenance | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| . Par sexe | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| . Par famille | 2 | | | | | | | | | | 20 |
| Total | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 14 | 14 | 14 | 12 | 14 | |

Légende: 0: Non ; 2: oui

Source : Tableau réalisé par nous-même à base des informations fournies par l'enquête effectuée en Mairie de Bujumbura.

En général, les sinistrés nous affirment qu'ils ont reçu un accueil chaleureux mais que l'on se préoccupe de moins en moins de leur situation :

*"Tugishika, abanyengagara batwakiranye igishika. Ntakintu nakimwe twari twahunganye. Ubu ntibakitwitaho canecane twebwe tugeze muzabukuru"*[58].

[58] Témoignage de HAKIZIMANA Rebecca (40 ans), déplacée sur site Ngagara Q.4

"A notre arrivée, Ngagara nous a réservé un accueil chaleureux. Nous avions tout perdu. Mais on ne s'occupe plus de nous, surtout nous les vieux".

En ce qui est de la situation sanitaire des sinistrés sur sites, nous avons trouvé que la sous-alimentation et la malnutrition sont les principales causes des problèmes de santé.

Nous étions déjà informé sur la situation sanitaire des déplacés sur sites en général. Mais notre curiosité nous a poussé à faire une descente sur terrain pour nous rendre compte de la réalité. Nous avons trouvé que les déplacés sur site peuvent mourir de n'importe quoi et à n'importe quel moment. Ce sont des "otages en attente d'une mort douce". Le tableau 9 nous en dit plus et d'une façon résumée :

Tableau n°9 : Situation sanitaire aux camps enquêtés en Mairie de Bujumbura depuis 1993

| Camps<br>Thèmes | St Michel | Ngagara Q4 | Ngagara Q5 | Gd Séminaire | Buyenzi II | Legentil | Johnson | Gatumba | Kanyosha | Kiriri | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Thème n°1 : Santé des sinistrés au camps en mairie depuis 1993 | | | | | | | | | |
| a) Problèmes alimentaires | | | | | | | | | | | |
| . Qualité | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| . Quantité | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| b) Les maladies plus fréquentes | | | | | | | | | | | |
| . Diarrhée | 2 | 2 | 2 | 0 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 0 | 16 |
| . Gale | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 0 | 14 |
| . Maladies respiratoires | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| . Malaria | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| Kwashiorkor | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 2 | 2 | 2 | 10 |
| Rougeole | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| SIDA et autres M.S.T. | 2 | 2 | 2 | 0 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 18 |
| . Parasites intestinaux | 2 | 2 | 2 | 0 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 0 | 16 |
| c) Causes | | | | | | | | | | | |
| . Pauvreté | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| . Prostitution | 2 | 2 | 2 | 0 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 0 | 16 |
| . Promiscuité | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| . Sous-alimentation | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| 2. Absence de soins de santé | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 2 | 2 | 0 | 12 |
| Total | 30 | 25 | 26 | 16 | 30 | 28 | 26 | 30 | 30 | 30 | |

Légende : 0 : Non ; 2 : Oui

Source : Tableau réalisé par nous-même à l'aide des données fournies par notre enquête.

Ainsi, à voir les O.N.G. opérant en Mairie de Bujumbura dans le secteur sanitaire[59] et la mortalité surtout infantile qui a atteint son paroxysme ces dernières années dans la Mairie de Bujumbura, et surtout dans les camps de déplacés, on est porté à croire que lesdites O.N.G. s'occupent d'autre chose que de leur domaine d'intervention[60].

Face, à tous ces problèmes sanitaires des sinistrés de la Mairie de Bujumbura, nous avons été informé que le M.R.R.D.R. a dû totalement prendre en charge les soins médicaux à concurrence de 67.927.500 FBu.

Cependant, à cause du coût élevé des soins médicaux, et pour permettre à toute la population sinistrée d'atteindre ces soins, le M.R.R.D.R. a adopté une nouvelle politique d'aide en l'acquisition d'une carte d'assurance maladie pour 56.000 ménages dont plus de 4000 ménages sinistrés de la Mairie de Bujumbura.

Notons que pour financer ces cartes et acheter des désinfectants anti-gale ainsi que du matériel hygiénique, le Ministère a dû contracter un crédit à la Banque Mondiale de 121.000.000 FBu.

Ainsi, pour soulager les populations atteintes et handicapées par la gale en Mairie de Bujumbura comme dans le reste du pays, une campagne a été menée. On aura remarqué la participation active d'une O.N.G. canadienne PRO.DE.VA. dans cette entreprise.Elle a donné aux sinistrés de l'eau potable et construit des latrines.

Notre descente dans les "camps de la mort silencieuse" nous a permis de constater la situation économique et socio-culturelle prévalant dans les camps. Le tableau n°10 est très explicite à ce sujet.

---

[59] Cfr liste des ONGs étrangères oeuvrant au Burundi jusqu'au 1er janvier 1997 (pge 57 et 58 ce mémoire).

[60] Interrogation que nous partageons avec les séminaristes dans la journée de réflexion sur l'action humanitaire en santé dans le contexte actuel des problèmes identifiés sur terrain au Burundi. Cfr le résumé en annexe n°6.

Tableau n°10 : Situation économique et socio-culturelle aux camps de déplacés de la Mairie de Bujumbura.

| Camp<br>Thème | St Michel | Ngagara Q4 | Ngagara Q3 | Gd Séminaire | Buyenzi II | Legentil | Johnson | Gatumba | Kanyosha | Kiriri | Tota |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Thème nE1 : Vie économique et socio-culturelle des sinistrés sur sites | | | | | | | | | | |
| a) Sources de revenus | | | | | | | | | | | |
| . Agriculture | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 | 2 | 0 | 0 | 6 |
| . Elevage | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| . Petit commerce | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 | 2 | 2 | 0 | 2 | 1( |
| . Aides humanitaires | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| | Thème n°2 : Organisation pour la production | | | | | | | | | | |
| . Les sinistrés sont organisés en associations pour la production | 2 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 8 |
| . Ils ont accès aux petits crédits | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 6 | 4 | 4 | 2 | 2 | 6 | 6 | 6 | 2 | 2 | |

Légende: 0: non ; 2: oui

Source : Tableau réalisé à l'aide des informations recueillies pendant notre enquête en Mairie de Bujumbura.

*"Iyataba imfashanyo z'abagiraneza, ntawuba akiriho. Zaradukuye mu kaga. Ntawozivuga nabi"*[61]. "N'eût été les aides humanitaires, nous ne serions plus vivants. Elles nous ont sauvé. Personne ne peut leur reprocher quoi que ce soit". Ainsi, nous remarquons le caractère contradictoire de la conception des aides humanitaires à travers ce témoignage et la clause de la journée de réflexion en santé (cfr le résumé en annexe n°6 ).

Nous avons ensuite constaté qu'il n'y a jamais eu de politique humanitaire claire en vue de la résolution du problème des sinistrés en Mairie de Bujumbura.

En effet, il manquait un élément primordial : "la coordination de l'action humanitaire par l'Etat". C'est la raison pour laquelle l'action humanitaire en Mairie de Bujumbura était toujours improvisée en répondant à la morale de l'urgence pendant plus de 4 ans. Nous nous imaginons que l'urgence devait vite laisser la place à un autre stade orienté vers la reconstruction et le développement.

Au vue des résultats de notre enquête, il apparaît d'une part que les bénéficiaires ont été écarté de la résolution de leurs problèmes et que d'autres parts, l'Etat a été absent dans l'action humanitaire en Mairie de Bujumbura.

Les tableaux n°11 et n°12 rendent compte de la façon dont les sinistrés et les acteurs de l'humanitaire apprécient l'action humanitaire en Mairie de Bujumbura.

[61] Témoignage de MUKAPETERO, (M.) 63 ans, déplacé sur site Ngagara Q.3 originaire de Gahombo (Kayanza).

Tableau n°11 : Perceptions des aides humanitaires par les bénéficiaires de la Mairie de Bujumbura.

| Camp<br>Thèmes | Camps St Michel | Ngagara Q4 | Ngagara Q3 | Gd Séminaire | Buyenzi II | Legentil | Johnson | Gatumba | Kanyosha | Kirirri | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Thème nE: Aspects des aides humanitaires par les sinistrés sur sites | | | | | | | | | | |
| a) Les aides nous font du bien: aides d'urgence | | | | | | | | | | | |
| . Les habits | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| . Eau | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| . Vivres | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| . Médicaments | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| . Tentes | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| b) Les aides nous font du mal | | | | | | | | | | | |
| . Nous infantilisent | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| . Nous empêchent nos initiatives privées | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| . Nous contraignent à la mendicité | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| . Nous transforment de plus en plus en éternel assistés | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| c) Nous font autant de mal que de bien | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| . C'est un mal nécessaire | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| Total | 22 | 22 | 22 | 22 | 22 | 22 | 22 | 22 | 22 | 22 | |

Légende : 2 = oui

Source : Tableau réalisé par nous-même à l'aide des résultats de notre enquête.

"Imfashanyo z'abagiraneza naho zidutunze zirera nabi"[62]

> *"Il est vrai que les aides humanitaires nous sont d'une grande utilité, mais elles nous infantilisent".*

En effet, ce témoignage d'un déplacé est identique à celui du chef de département des affaires socio-culturelles de la Mairie disant que *"Les aides humanitaires constituent un support aux sinistrés mais ces derniers risquent de prendre la mauvaise habitude d'être d'éternels assistés. C'est le constat qu'on fait actuellement"*[63]

[62] Témoignage de ZAHIRIRWA Evariste (35 ans), déplacé sur site Kiriri.
[63] Témoignage de NDAYISHIMIYE, (H.), Chef du Département des Affaires Socio-Culturelles en Mairie de Bujumbura.

Tableau n°12 : Perceptions des aides humanitaires par les acteurs de l'humanitaire et contraintes y relatives.

| Acteurs de l'action humanitaire<br>Thèmes | P.A.M | CED CARITAS | T.D.H. | JOHN SON | S. A. S. B. | TONTINE ROHERO | M.R. R.D. R. | D.A.H. | Mairie de Bujum bura | H. C. R. | Tota l |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Thème n° Aspects des aides humanitaires vus par les acteurs humanitaires | | | | | | | | | | |
| a) Les aides humanitaires font du bien aux sinistrés | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| . Habits | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| . Eau | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| . Vivres | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| . Médicaments | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| b) Les aides humanitaires peuvent faire du mal aux sinistrés | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| . Elles les infantilisent | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| . Elles empêchent leurs initiatives privées | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| . Les transforment à la longue en éternels assistés | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| c) Elles font autant de mal que de bien | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| . C'est un mal nécessaire | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| Total | 22 | 22 | 22 | 22 | 22 | 22 | 22 | 22 | 22 | 22 | |

Légende: 2 = oui

Source : Tableau réalisé par nous-même à l'aide des résultats de notre enquête.

Au regard des tableaux nE13 et 14, nous remarquons que les acteurs de l'humanitaire et les bénéficiaires de l'action humanitaire se font une idée commune des aides humanitaires. Ceci permet de voir la face cachée de la *"médaille de l'action humanitaire"*.

Ces tableaux montrent également que l'Etat a laissé les O.N.G. travailler en désordre en Mairie de Bujumbura comme dans le Burundi profond[64].

De plus, l'Etat n'a pas écouté ou plutôt n'a pas pris en considération des propositions[65] de ses partenaires pour la résolution du problème des sinistrés de la Mairie de Bujumbura.

[64] Nous partageons cette affirmation avec les Séminaristes sur l'action humanitaire dans le secteur sanitaire.

[65] Voir propositions des sinistrés et des O.N.G.: Tableaux n°17 et n°18 de ce même mémoire.

De plus, l'Etat n'a pas écouté ou plutôt n'a pas pris en considération des propositions[65] de ses partenaires pour la résolution du problème des sinistrés de la Mairie de Bujumbura.

**Les réalisations de l'action humanitaire en Mairie de Bujumbura.**

L'action humanitaire en mairie de Bujumbura depuis 1993 jusqu'en 1996 est difficilement quantifiable. Cela est dû à l'absence des rapports d'activités de la presque totalité des O.N.G. étrangères et locales oeuvrant en Mairie et aux faux rapports notamment sur la situation sanitaire et alimentaire (cfr le point n°13 de l'annexe n°6).

Nos recherches nous ont permis de connaître très peu sur les réalisations des O.N.G. locales et étrangères : la plupart d'entre elles se limitaient à l'action des aides ponctuelles d'urgence notamment les vivres et les non vivres. Ainsi, jusqu'au 1er Janvier 1997, 48 O.N.G. étrangères (la 48è étant la M.I.O.B.) oeuvrant en Mairie de Bujumbura dont 29 d'entre elles sont nées avec la crise, faisaient leur assistance humanitaire sur les populations sinistrées. La liste qui suit nous montre leurs domaines d'intervention et leurs dates d'agrément. Nous rappelons que toutes les O.N.G. étrangères se sont repliées sur Bujumbura à partir de juillet 1996 pour cause de l'embargo nous imposé.

[65] Voir propositions des sinistrés et des O.N.G.: Tableaux n°17 et n°18 de ce même mémoire.

Tableau n°13: Liste des O.N.G. étrangères et des organismes des N-U oeuvrant au Burundi jusqu'au 1er janvier 1997 et leurs domaines d'intervention.

| NOM DE L'ONG | DATE D'AGREMENT | DOMAINE D'INTERVENTION |
|---|---|---|
| 1. ACTION CONTRE LA FAIM | 28.8.96 | HUMANITAIRE (SANTE) |
| 2. ASSOCIATION FRANCAISE DES VOLONTAIRES DU PROGRES (AFVP) | 5.05.83 | AGRICULTURE, ELEVAGE, REBOISEMENT, HABITAT, APPUI AUX ASBL |
| 3. EQUILIBRE | 15.09.95 | REINSERTION, REHABILITATION, RECONSTRUCTION |
| 4. MEDECINS SANS FRONTIERES (France) | 24.11.95 | HUMANITAIRE: SANTE, NUTRITION, SANITAIRE, REHABILITATION |
| 5. SOLIDARITES | 26.12.96 | HUMANITAIRE: NUTRITION, SANITATION + AUTRES ACTIVITES HUMANITAIRES |
| 6. MEDECINS DU MONDE | 02.03.96 | SANTE |
| 7. MEDECINS SANS FRONTIERES (BELGIQUE) | 24.11.95 | HUMANITAIRE: SANTE, NUTRITION, SANITATION |
| 8. MEDECINS SANS FRONTIERES (HOLLANDE) | 24.11.95 | HUMANITAIRE: SANTE |
| 9. MEDECINS SANS FRONTIERES (SUISSE) | 17.11.95 | HUMANITAIRE: REHABILITATION, SANTE |
| 10. CENTRE CANADIEN D'ETUDES ET DE COOPERATION INTERNATIONALE | 25.01.84 | APPUI AUX ASBL, FEMMES, AIDE HUMANITAIRE |
| 11. OXFAM QUEBEC | 08.03.96 | APPUI AUX ONGs LOCALES, SECOURS D'URGENCE |
| 12. TERRE SANS FRONTIERES | 28.02.90 | ADDUCTION D'EAU + HUMANITAIRE |
| 13. CARE CANADA | 27.05.94 | CONSTRUCTION (HABITAT RURAL) |
| 14. HANDICAP INTERNATIONAL | 8.03.93 | REEDUCATION DES PERSONNES HANDICAPEES |
| 15. SOLIDARITE ET COOPERATION MEDICALE DU TIERS-MONDE | | PAS DE RENSEIGNEMENTS |
| 16. SOURIRES D'ENFANTS | 18.02.95 | ENFANTS NON ACCOMPAGNES |
| 17. ACTION-AID | 20.02.95 | DEVELOPPEMENT DU MONDE RURAL |

| NOM DE L'ONG | DATE D'AGREMENT | DOMAINE D'INTERVENTION |
|---|---|---|
| 18. CHRISTIAN AID | 30.6.95 | PROJETS DE DEVELOPPEMENT INITIES PAR LES EGLISES PROTESTANTES ET LES ORGANISATIONS LOCALES |
| 19. AFRICAN REVIVAL MINISTRIES (ARM) | 08.03.95 | SANTE, AGRICULTURE, ELEVAGE, FORMATION |
| 20. OXFAM-UK | 28.11.88 | EAU ET ASSAINISSEMENT + HUMANITAIRE |
| 21. SAVE THE CHILDREN FUND | 28.8.96 | RECONSTRUCTION, REHABILITATION + ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRES |
| 22. AFRICAIRE | | APPUI AUX ONGs LOCALES |
| 23. CATHOLIC RELIEF SERVICES | 12.06.74 | DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL, ADDUCTION D'EAU, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT + HUMANITAIRE DEPUIS 1995 |
| 24. WORLD VISION | 30.06.95 | REHABILITATION, RECONSTRUCTION, ENFANTS NON ACCOMPAGNES, RECONCILIATION, HUMANITAIRE |
| 25. MENNONITE CENTRAL COMMITTEE | 01.03.96 | RECONSTRUCTION, RECONCILIATION, REHABILITATION |
| 26. INTERNATIONAL ASSOCIATION OF EDUCATORS FOR WORLD PEACE | 06.12.95 | HUMANITAIRE, EDUCATION A LA PAIX, RECONSTRUCTION, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT |
| 27. INTERNATIONAL MEDICAL CORPS | 17.11.95 | SANTE |
| 28. INTERNATIONAL RESCUE COMMITTEE | 28.11.96 | SANTE, EAU ET ASSAINISSEMENT |

| NOM DE L'ONG | DATE D'AGREMENT | DOMAINE D'INTERVENTION |
|---|---|---|
| 29. TERRE DES HOMMES | 18.02.95 | ENFANTS TRAUMATISES DE LA RUE ET MERES INCARCEREES |
| 30. ASSOCIATION MONDIALE DE PROSPECTIVE SOCIALE (INITIATIVE HUMANITAIRE AFRICAINE (IHA)) | 08.03.96 | SANTE: SECOURS D'URGENCE EN FAVEUR DES REFUGIES |
| 31. HELPING KIDS | 26.02.96 | REHABITATION DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES, FORMATION DU PERSONNEL MEDICAL |
| 32. FONDATION POUR L'ETUDE DU DEVELOPPEMENT | 12.09.95 | AGRICULTURE, ARTISANAT, HABITAT + HUMANITAIRE |
| 33. SRO 2000 | | PAS DE RENSEIGNEMENTS |
| 34. S.O.S. KINDERDOFF | 10.12.90 | ENFANTS ORPHELINS OU ABANDONNES (VILLAGES D'ENFANTS, CENTRES DE SANTE, ECOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES) |
| 35. AUSTRIAN RELIEF PROGRAM (ARP) | 03.05.96 | AGRICULTURE, CONSTRUCTION EAU POTABLE, REHABILITATION, ALPHABETISATION |
| 36. AGENCE DE COOPERATION ALLEMANDE | | AGRICULTURE, PROJET DE DEVELOPPEMENT |
| 37. MISSION LIBRE SUEDOISE | 4.11.91 | ADDUCTION D'EAU POTABLE, HUMANITAIRE: AIDE ALIMENTAIRE ET NON ALIMENTAIRE |

| NOM DE L'ONG | DATE D'AGREMENT | DOMAINE D'INTERVENTION |
|---|---|---|
| 38. ERKSJALPEN-SUEDE | 27.5.94 | FOURNITURE DES EQUIPEMENTS MEDICAUX |
| 39. FOCSIV | 20.9.84 | AGRICULTURE, ELEVAGE, SANTE, ARTISANAT, HABITAT, ADDUCTIONS D'EAU |
| 40. CONSEIL NORVEGIEN POUR LES REFUGIES | 12.12.96 | EDUCATION, SANTE, DEVELOPPEMENT RURAL |
| 41. MEDICUS MUNDI INTERNATIONAL (MMI) | | SANTE, NUTRITION |
| 42. INTERNATIONAL BUBLE SOCIETY | 16.09.94 | FORMATION ET INFORMATION SUR LES THEMES DE PAIX ET DE RECONCILIATION |
| 43. PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION ET D'ECHANGES POUR LE DEVELOPPEMENT (PREFED) | 10.12.90 | ORGANISATIONS DES SEMINAIRES D'INFORMATION SUR LE DEVELOPPEMENT A L'INTENTION DES CADRES DES ONGs DES PAYS MEMBRES DE LA CEPGL |
| 44. AGENCE ADVENTISTE D'AIDE ET DE DEVELOPPEMENT (ADRA) | 10.12.90 | REHABILITATION DES ECOLES, AGRICULTURE, EAU, ENVIRONNEMENT, SANTE + HUMANITAIRE |
| 45. ASSOCIATION DE COOPERATION ET DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT (ACORD) | 23.08.93 | ACTIVITES PRODUCTIVES DANS LES DOMAINES DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE |
| 46. FEDERATION INTERNATIONALE DE LA CROIX ROUGE (FICR) | | CETTE ONG N'A PAS ENCORE SIGNE DE CONVENTION DE COOPERATION AVEC LE GOUVERNEMENT |
| 47. INTER SOS | | EN ATTENTE D'UNE CONVENTION DE COOPERATION |

Source : Document consulté au M.R.E.C., Secrétariat d'Etat à la Coopération, cellule chargée de l'action humanitaire.

## 1. Quelques réalisations concrètes des O.N.G. étrangères et des Organisations Internationales en Mairie de Bujumbura.

### a) Le Haut Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés (HCR).

Bien que dans son mandat, le H.C.R. ait la mission principale de s'occuper des réfugiés et de la réinsertion des rapatriés volontaires, il s'est préoccupé des sinistrés burundais en général et de ceux de la Mairie en particulier depuis octobre 1993. Son programme d'assistance aux sinistrés a été effectif à partir du mois de mars 1994 dans le cadre de l'appel des Nations-Unies. Il consistait en l'octroi d'un "kit domestique" aux populations retournées sur les collines et en la réhabilitation d'infrastructures communautaires endommagées. La distribution d'un kit agricole a été octroyée à ceux qui ont accepté de retourner sur leurs collines.

En septembre 1994, le H.C.R. a actualisé son "plan d'actions" pour venir en aide aux différentes catégories de personnes sinistrées, victimes de la crise dans les quartiers de la mairie. Néanmoins, cette assistance reste en déça des besoins ressentis par les populations sinistrées.

Les activités du H.C.R. en faveur des déplacés et rapatriés sont mises en action avec 11 O.N.G. dont le PAM et d'autres agences des Nations-Unies. Des "Kits retour" ont été distribués aux familles qui rentraient à leur domicile. Quelques programmes d'aménagement des sites de déplacés ont été mis en oeuvre depuis 1994 pour soulager les déplacés qui, du fait de l'insécurité qui persiste chez-eux, ne peuvent encore plus retourner à leur domicile.

L'année 1995 a vu le H.C.R. passer d'une phase d'urgence à une phase plus caractérisée par des activités d'entretien et de réhabilitation. Le H.C.R. s'est engagé à entreprendre de nombreux projets qui contribuent à la restauration des conditions de vie en Mairie en particulier et au Burundi en général : il s'agit par exemple de la prévention de la dégradation de l'environnement et de la réintégration des populations déplacées. En Mairie de Bujumbura, le H.C.R. a fait une réhabilitation de l'Ecole Primaire de KINANIRA. Il a financé des micro-Projets notamment l'Association des femmes sinistrées et rapatriées de Saint Michel.

### b) Le programme Alimentaire Mondial (P.A.M.).

Le P.A.M. compte parmi les organisations humanitaires qui ont beaucoup oeuvré aux côtés des personnes sinistrées. Pour la majeure partie de 1994, le P.A.M. Burundi a assisté une population sinistrée de près d'un million de personnes dont les sinistrés de la Mairie.

En septembre 1994, le P.A.M. a projeté de réorienter l'aide alimentaire vers les plans de reconstruction et de réhabilitation pour permettre aux sinistrés un retour à l'auto-suffisance. Avec des indicateurs macro-économiques favorables à des récoltes vivrières et marchandes, et une situation nutritionnelle améliorée dans le pays, les autorités burundaises se sont mises d'accord avec le P.A.M. sur l'opportunité d'une orientation vers l'autosuffisance[66].

Dès novembre 1994, le P.A.M. élaborait le programme qui incluait l'opération "Paquets Retours" associée au lancement des programmes de réhabilitation, notamment le programme "Nourriture-contre-travail" et des programmes de soutien aux sinistrés vulnérables non seulement de la mairie mais également de tout le pays. La dramatique situation en mars 1995 n'a laissé d'autres options ouvertes au P.A.M. que d'accélérer la phase de transition.

Au mieux de ses possibilités, le P.A.M. a essayé d'assurer à autant que possible des paquets retour pour encourager le retour à l'autosuffisance[67].

**c) Le Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance (UNICEF).**

Au Burundi et plus précisément en Mairie de Bujumbura, l'UNICEF intervient traditionnellement dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Avec la crise, l'UNICEF a spécialement touché les domaines de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement en collaboration avec les autres O.N.G. tant locales qu'étrangères.

Enfin l'UNICEF finance le projet d'Assistance aux Enfants Non Accompagnés (A.E.N.A.). Ce projet lui aura coûté cher à partir du moment où les enfants de la rue ont augmenté en effectifs avec la crise de 1993.

**d) Le Comité International de la Croix-Rouge (C.I.C.R.).**

Le C.I.C.R. a été particulièrement actif dans l'assistance aux sinistrés des quartiers très conflictuels notamment les quartiers KINAMA, KAMENGE et KANYOSHA. Il distribuait des médicaments, des vivres et de l'eau dans les camps des déplacés chez Johnson, chez Legentil et à Gatumba. Le C.I.C.R. n'a jamais cessé de prendre en charge les nouveaux sinistrés de la Mairie en concertation avec les autres humanitaires présents sur terrain.

---

[66] W.F.P., Déclaration sur la situation de ressources pour l'assistance alimentaire au Burundi face au défit régional, Rome, le 11mars 1995, p.1

[67] Idem, p.1

### e) Le C.E.D.- CARITAS et le Catholic Relief Service (C.R.S.).

La mission traditionnelle de C.E.D. - CARITAS concerne la promotion de la santé, l'assistance sociale et l'éducation de base à travers les structures de l'Eglise Catholique du Burundi. Mais à côté de ses interventions habituelles des programmes nés de la crise sont devenus effectifs depuis le 24 octobre 1993.

Les accords furent conclus entre le C.E.D. - CARITAS, le C.R.S. et le P.A.M. pour l'octroi bénévole des vivres aux personnes sinistrées de la crise burundaise.
- Le P.A.M. s'est chargé de l'envoi des vivres au Bureau Diocesain de la Mairie de Bujumbura. Celui-ci devait assurer la distribution des aides humanitaires.
- Le C.E.D. - CARITAS s'est chargé du recrutement du personnel de tout le programme d'aide d'urgence, ainsi que de l'organisation matérielle de la distribution des aides.
- Le C.R.S. s'est chargé de l'assistance technique au personnel des bureaux régionaux de distribution des aides humanitaires.

Signalons que la valeur globale de l'intervention de C.R.S. avec le financement de l'USAID s'élève à plus de 3 millions de dollars américains.

Le CED-CARITAS déploie beaucoup d'initiatives pour obtenir le plus de financement possible afin de venir en aide aux nécessiteux..

C'est ainsi qu'il a organisé et gère 3 programmes d'assistance :

1° Le programme d'aide d'urgence aux sinistrés de la crise dont ceux de la Marie.
2° Le programme de réhabilitation qui comprend trois principales branches :
   a) La reconstruction de l'habitat rural,
   b) La relance économique et sociale,
   c) La réinsertion des rapatriés,
3° Le programme nutritionnel qui se poursuit avec satisfaction au niveau des centres de santé et hôpitaux de l'Eglise Catholique avec le financement ECHO.

En plus des actions humanitaires menées par les organisations étrangères aussi bien en mairie que dans le reste du Burundi profond, on peut signaler l'oeuvre des associations locales sans but lucratif dans le même sens. C'est notamment la contribution de l'O.P.D.E. dans la livraison des médicaments, du matériel de cuisine, la fourniture des soins de santé etc. I.G.A. qui collabore à assurer les soins médicaux dans toute la mairie, l'Eglise anglicane qui a distribué du matériel domestique (seaux, gobelets, etc.).

L'Eglise catholique à travers son B.D.M.BJ est intervenu en donnant du matériel de cuisine, des vivres, des habits aux personnes sinistrées de la mairie. Son action s'est matérialisée aussi dans l'octroi de prêt de bâtiments pour le logement des déplacés des sites St Michel et du Grand Séminaire.

En résumé, nous avons le condensé de l'action humanitaire des O.N.G. locales comme nous le montre le tableau n°15 que nous avons préféré remettre en annexe n°7 .

L'action humanitaire des O.N.G. locales en Mairie de Bujumbura est aussi difficilement quantifiable. En effet, le mouvement associatif au Burundi est jeune comme nous le remarquons sur tableau en annexe n°

Les O.N.G. locales ont très peu de moyens financiers et doivent, pour avoir des fonds, toquer auprès des O.N.G. étrangères comme le H.C.R., AFRICARE, C.I.C.R., etc.

En définitive sur la question, notons que la plupart des intervenants dans l'assistance humanitaire en Mairie en l'occurrence les O.N.G. étrangères n'ont pas pu continuer à mener leurs actions qu'auparavant. Leurs actions avaient permis d'aggraver le taux de malnutrition dans les camps de déplacés. Avec la décision du P.A.M. de suspension de l'assistance alimentaire générale gratuite et l'orientation de son programme alimentaire vers les programmes de reconstruction et de réhabilitation en Avril 1995[68], la situation des sinistrés de la Mairie s'est beaucoup aggravée.

Le M.R.R.D.R. a été amené à couvrir précipitamment la période d'avril à juin 1995 pour éviter une aggravation de la situation alimentaire des sinistrés de tout le pays en général et de la mairie en particulier. Notons que le M.R.R.D.R. n'est pas le seul à résoudre le problème des sinistrés burundais, tous les autres ministères sont concernés.

**D) La face démasquée de la médaille de l'humanitaire.**

**1. Une définition controversée de la population sinistrée en Mairie de Bujumbura.**

Comme déjà évoqué au 1er chapitre, "*est sinistrée toute personne ayant été forcée de quitter son domicile et pour laquelle se pose le problème de réinstallation soit sur l'ancienne propriété, soit ailleurs. C'est un terme qui englobe les termes passés dans l'usage courant à savoir "déplacés", "dispersés", "réfugiés" et "rapatriés"*[69].

---

[68] W.F.P., op. cit., p.1

[69] République du Burundi, M.R.R.D.R., op. cit., p.10

En effet, depuis Octobre 1993, le terme "sinistré" et ses dérivés sont devenus de plus en plus des enjeux politiques très importants.

*"Les dispersés, les déplacés, les réfugiés et les rapatriés sont brandis comme des preuves de la méchanceté de l'adversaire politique ou ethnique"*[70].

L'exemple de Pierre POUPARD est un des plus éloquents sur la question. Il définit les dispersés comme étant :

*"les populations hutu cachées dans les marées, les bananeraies ou les boisements et forêts fuyant les militaires et n'osant pas retourner sur leurs collines"*[71].

Il est vrai que vers les mois de Novembre-Décembre 1994, l'intervention de l'armée pour faire cesser le génocide des tutsi et des hutu non gagnés à l'idéologie de génocide a provoqué dans certaines régions des fuites des populations, mais il est aussi vrai qu'avec les raids des représailles contre les génocidaires, 2 types de dispersés vont apparaître :

- Les premiers fuyaient évidemment parce qu'ils avaient peur d'être tués.
- Les seconds parce qu'ils avaient tué et avaient peur non seulement des forces de l'ordre mais également de la justice.

Parmi ces 2 catégories de sinistrés toutes les 3 ethnies étaient représentées.

Pierre POUPARD n'est pas le seul à ne pas voir clair sur la question, le "gouvernement" d'alors et les médias l'ont précédé en faisant une vulgarisation :
**" de personnes ayant fui dans les marais"** et **"dans la brousse"** ces personnes sont devenues par la suite des **"dispersés"**.

*"Ici, l'administration qui est responsable de la gestion des médias crée un flou dans la terminologie en créant des catégories spéciales de "réfugiés intérieurs", "déplacés", "retournés" et "dispersés". Ceci aide les distributeurs à priver l'aide à ses destinataires"*[72].

---

[70] NSABIMANA, (Th.), (Sous la direction de), Etude des conditions de réinstallation et de réinsertion des déplacés et des rapatriés, Bujumbura, août 1995, p.39.

[71] GICHAOUA, (A.), (Sous la direction de), Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994), Paris, Karthala, 1995, p.177.

[72] NIYIRAGIRA, (A.), Un génocide rampant : A travers les camps de déplacés ou les pares de la « mort silencieuse », in Le Citoyen n°31 du 26 mai 1994, p.3

Notons que dans l'entendement de certains citoyens et hommes politiques, les "dispersés" sont des "hutu" alors que les "déplacés" sont des tutsi. Le terme " sinistré" est ambigu pour cause de manipulation politicienne.

En effet, pour le P.A.M. et le CED-CARITAS qui sont les 2 O.N.G. intervenant sur pratiquement tous les sites de la Mairie de Bujumbura depuis 1993 "*les déplacés sont les sinistrés vivant sur des sites enregistrés comme tels alors que les dispersés sont les bénéficiaires de l'aide logés hors des sites (chez les parents, chez les amis, chez le curé d'une paroisse etc.)*[73].

Ainsi, nous aurons constaté que si manipulation politicienne il y avait eu, le terme "dispersé" en a battu le record. Certaines études faites depuis 1993 se sont refusées d'en esquisser les raisons[74]. Nous ignorons pourquoi. Le travail dont il est question s'essaie de lever l'équivoque là ou les autres ont feint, volontairement ou non de se prononcer.

L'enquête que l'on a effectuée en mairie de Bujumbura nous a permis de constater la présence des camps ethniquement mixtes à l'exception des camps de déplacés de "chez Legentil" , de "chez Johnson" et celui de GATUMBA périphérique à la Mairie. On aura constaté une forte proportion de tutsi par rapport aux hutu dans les camps de déplacés mixtes.

Rappelons que les dispersés sont estimés à plus de 60.000 personnes en Mairie et qu'ils ont toujours bénéficié jusqu'en Février 1995 de nourritures et autres aides de la part du P.A.M., du C.E.D. - CARITAS et de la part d'autres O.N.G. opérant en Mairie de Bujumbura.

La question qui reste posée est celle de savoir si tous les dispersés qui bénéficiaient de l'aide humanitaire étaient véritablement des nécessiteux[75].

En effet, nous avons remarqué au courant de notre enquête qu'il est relativement facile d'opérer un contrôle au sujet des déplacés sur sites. Par contre, nous avons trouvé qu'il est très difficile de contrôler la distribution des aides destinées aux dispersés[76]. Cette difficulté réside en premier lieu au problème des effectifs et dans la vision manichéenne du problème des sinistrés burundais.

---

[73] NSABIMANA, (Th.), (Sous la direction de), op. cit., p.47

[74] Nous avons l'exemple de l'Etude des conditions de réinstallatin et de réinsertion des déplacés et des rapatriés sous la direction de NSABIMANA Tharcisse, paru en août 1995 à la page 47

[75] Nous partageons cette interrogation avec l'étude de NSABIMANA, (Th.), (Sous la direction de), op. cit., p.49

[76] Idem, p.40

Ainsi, comme nous le précise Pierre POUPARD, la problématique de l'aide humanitaire au Burundi en général et en Mairie en particulier

> " *est née dans le changement fréquent du statut spécifique de la plupart des sinistrés avec le retour chez eux se traduisant par l'émergence de la catégorie des sinistrés non spécifiés*"[77].

C'est donc affirmer que nous sommes en face des bénéficiaires (inscrits sur des listes), qui sont rentrés chez eux, tout en continuant à bénéficier des distributions alimentaires du P.A.M. et des O.N.G. oeuvrant en Mairie de Bujumbura. Cela s'est réalisé dans une large mesure jusqu'en février 1995, date de la publication du "Rapport d'enquête sur les sinistrés se trouvant en mairie de Bujumbura de Février 1995" par le P.A.M.

En effet, nous avons constaté que la manipulation politicienne n'a pas été le seul facteur à vouloir déformer la réalité du terme "sinistrés".

D'autres raisons politiques doivent être tenues en considération dans la mesure où elles ont rendu la résolution du problème des sinistrés et surtout des déplacés sur site plus complexe. Les raisons les plus importantes sont notamment la crainte de désavouer son "électorat", la crainte de perdre un argument de poids contre l'adversaire politique.

De plus, le retour des déplacés chez eux et le fonctionnement normal de la justice pouvaient apparaître comme des dangers pour les responsables des assassinats et même du génocide. Cela a occasionné la naissance des solidarités négatives et des complicités[78].

En définitive, le gouvernement n'a jamais voulu lever l'équivoque sur la question. Nous savons seulement qu'il a tenté de tout résoudre par "l'humanitaire". cela lui a été très difficile et aura discrédité l'action de certaines O.N.G. qui se voulaient neutres, impartiales et apolitiques.

---

[77] GUICHAOUA, (A.), (Sous la direction de), op. cit., p.177. (Pour preuve, cfr le Rapport d'enquête sur les sinistrés se trouvant en Mairie de Bujumbura effectué par la P.A.M. en février 1995.

[78] NSABIMANA, (Th.), (Sous la direction de), op. cit., p.49

### 2. Le problème d'effectifs des bénéficiaires de l'aide humanitaire en Mairie de Bujumbura.

Depuis octobre 1993, les effectifs des déplacés sur site variaient considérablement selon les sources[79]. Ceux des dispersés posaient énormément de difficultés puisque les estimations avancées ne reposaient pas sur aucun comptage rigoureux. Cela a eu de lourdes implications sur la gestion des aides humanitaires.

Ainsi, l'insécurité permanente, l'instabilité des O.N.G., des sinistrés et surtout des dispersés en milieu urbain, la "mauvaise collaboration entre les O.N.G. et l'administration, les détournements des aides, la mauvaise coordination de l'action humanitaire, font que le problème des effectifs des sinistrés reste irrésolu par le M.R.R.D.R. Les intervenants humanitaires devraient rencontrer inévitablement des problèmes de bénéficiaires d'aides humanitaires.

> "*Nous voulons aider des gens mais nous ne savons pas combien ils sont. Il faut résoudre ce problème pour arrêter des stratégies d'une façon efficace, faire une étude bien approfondie*"[80].

Telle est la proposition d'un représentant du ministère de la planification Anicet HAVYARIMANA durant le séminaire sur la réinsertion durable des sinistrés burundais. Dans le même ordre d'idées nous avons épousé la remarque de NDARUZANIYE Gamaliel représentant du CO.NA.DE. dans ce séminaire.

> "*C'est très grave pour le M.R.R.D.R. de ne pas connaître qui est sinistré et qui ne l'est pas au Burundi (surtout l'effectif) pour arrêter des stratégies afin de l'aider*"[81].

Il est vrai que les mouvements des sinistrés en milieu urbain ne permettaient pas de connaître le chiffre exact des sinistrés, une réactualisation régulière des données chiffrées s'imposait chaque fois.

Cela devrait faciliter la tâche aux intervenants humanitaires et aux ministères ayant la gestion du problème des sinistrés dans leurs attributions.

---

[79] Cfr tableau n°1 au 1er chapitre

[80] Recueilli par nous-même durant les travaux en commission et durant le séminaire ayant pour titre : « Le ministère à la réinsertion et le P.N.U.D., ensemble pour une réinsertion durabe des sinistrés », Bujumbura, Hôtel Novotel du 16 au 17 décembre 1996.

[81] Idem.

En peu de mots, le problème des effectifs bénéficiaires des aides humanitaires en Mairie de Bujumbura restait posé à partir du moment où les détournements[82] des aides étaient monnaie courante et que la mauvaise collaboration entre les O.N.G. et l'administration persistait.

### 3. Une gestion controversée des aides humanitaires en Mairie de Bujumbura.

D'aucuns ne cessent de se poser la question de savoir le rôle du M.R.R.D.R. dans la gestion des aides octroyées par les O.N.G. locales ou internationales. Nous sommes en face d'un ministère à mille problèmes et qui aura été le plus touché par les remaniements ministériels depuis sa création en 1994 : 3 ministres en 3 ans.

Ce type d'instabilité ne révèle pas seulement une accumulation de problèmes irrésolus par ledit ministère, mais aussi il affecte la crédibilité de l'ensemble du Gouvernement. On reproche en effet à ce dernier de n'avoir pas réussi à gérer convenablement la question des aides aux sinistrés.

Certains centres de déplacés de la mairie de Bujumbura reconnaissent avoir beaucoup plus un problème de gestion que des aides[83]. Par exemple, au centre de déplacés de KINANIRA (ce centre a changé de site et son emplacement pendant notre enquête était transféré à Kanyosha). Les déplacés se plaignaient aussi bien de la mauvaise gestion des aides que des détournements.

Ces déplacés réclamaient d'abord la restitution, par leur responsable de 7 sacs de farine de maïs, un sac de haricots, un sac de braise, 15 boîtes d'huile d'arachide qu'ils estimaient à 51.000 FBU, une dizaine de casseroles etc. Ils exigeaient ensuite que toutes les aides déplacées ailleurs pour échange avec d'autres produits puissent être restituées"[84]..

C'était en date du 10 février 1994.

A KINANIRA comme dans tous les centres de déplacés de la Mairie de Bujumbura, les sinistrés exigeaient une gestion saine et transparente des aides, une répartition équitable et équilibrée et une distribution au moment opportun. Une autre tendance générale de mauvaise

---

[82] Notre enquête ne nous a pas permis d'avoir des informations sur la question du « détournements des aides » et de « vols des aides ». Le dossier se trouvait en cours de traitement judiciaire.

[83] NDIMURUKUNDO, (L.), Une gestion des aides controversée, in Le Renouveau du Burundi n°4294 du jeudi 10 février 1994, p.1 et 4.

[84] NDIKUNKIKO, (L.), op. cit., p.4

gestion des aides est que "*les gestionnaires se permettaient de stocker pendant que les déplacés avaient besoin du minimum à mettre sous la dent*"[85].

### 4. Aide humanitaire ou "ravitaillement" de la rébellion ?

L'enquête que nous avons effectuée en Mairie de Bujumbura nous a permis de constater les disparités des aides humanitaires. Et quand l'aide humanitaire n'arrive pas à ses destinataires, plusieurs explications sont tentées ça et là : les aides sont soit détournées et prennent une destination inconnue, ou bien elles pourrissent en stocks ou elles sont tout simplement distribuées aux "non nécessiteux".

Tous ces scénarios restent vérifiés en Mairie de Bujumbura selon les témoignages d'un cadre du M.R.R.D.R. chargé de la gestion des aides humanitaires.

#### a) **Guérilla et sinistrés en Mairie de Bujumbura**.

Dans une situation de guérilla urbaine, d'aucuns se posaient la question de savoir qui étaient les combattants et comment ils arrivaient à être ravitaillés soit en vivres, en non vivres et en armes.

Dans son ouvrage, La guerre de guérilla, "Che-Guévara nous donne des lumières sur la question d'identification des combattants, "*d'un côté le noyau oppresseur et, à son service, l'armée régulière, bien équipée et disciplinée. De l'autre, "la population du pays" ou de "la région" en cause*"[86].

La guerre de guérilla, poursuit-il est une lutte de masse, une lutte du peuple. En fait, il s'avère difficile voire impossible de distinguer les mouvements de guérillas en mairie qui disposaient du soutien du peuple et des autres qui n'en disposaient pas. Ce qui est certain, c'est que le label "populaire" a été très lié à l'action humanitaire.

> "*Lorsqu'une guérilla est considérée comme populaire et représente une population, il est légitime de lui apporter une aide humanitaire. Au contraire, lorsqu'un mouvement n'a pas de base sociale, l'aide n'est humanitaire qu'entre guillemets*"[87].

Nous n'ignorons pas que la partie rebelle du F.D.D-PALIPEHUTU-FROLINA prétendait guerroyer pour la cause d'une partie de la population burundaise ***opprimée***, les

---

[85] Ibidem, p.4

[86] GUEVALA, (CHE), La guerre de la guérilla, Maspero, 1962, p.16, cité par RUFIN, (J.C.), op. cit., p.103-104

[87] Ibidem, p.104

hutu. Mais nous nous souviendrons que la même rébellion avait pris en otage la population de certains quartiers de la capitale notamment celle de KAMENGE et KINAMA en grande partie habités par la **population hutu.**

La Mairie de Bujumbura a connu ce que Jean Christophe RUFIN appelle **le mariage du combat et du peuple** en ce sens que les rebelles s'infiltraient facilement dans la population urbaine jusque dans les camps de déplacés. Cela rejoint la pensée de Mao qui révèle que : **le guérillero est dans le peuple comme un poisson dans l'eau**[88].

En conséquence, il y a eu naissance des **sanctuaires humanitaires** [89] pas comme les autres : C'est-à-dire les camps de déplacés mêlés aux assaillants. Jean Christophe RUFIN nous apprend qu'un sanctuaire humanitaire est un lieu interdit à la répression. Mais la seule chose que ce siècle a sanctifié, poursuit-il dans la même source, et qui peut exercer un rôle de protection, est la frontière.

Les églises, les hôpitaux, les ambassades etc. ne sont plus des sanctuaires au sens originaire du terme.

Ainsi, face à un problème de mélange de **la cause du peuple et l'art de la guerre**+ les intervenants humanitaires se sont vus **nourrir les rebelles quand ce sont les civils (sinistrés) que les acteurs de l'humanitaire voudraient atteindre**[90]. Tel est l'un des problèmes rencontrés en mairie de Bujumbura. Nous sommes donc face à une situation où **l'aide qu'on croit adresser aux victimes profite aux bourreaux où l'aide tue**[91]. Cette situation favorise une ambiguïté troublante exprimée comme suit : **Aide humanitaire, une arme à double tranchant*+. Nous ne sommes pas le seul à remarquer l'ambiguïté des aides humanitaires dans une situation de guerre. Sous d'autres cieux, les autres l'ont fait avant nous.

*Les acteurs humanitaires sont toujours confrontés à une question récurrente : comment aider les victimes sans faire le jeu des oppresseurs ou encore, selon la formule de William SHAWCROSS, comment nourrir les victimes sans gaver les bourreaux*[92].

Les rebelles de la mairie sont trop malins pour se camoufler parmi la population innocente afin de bénéficier des aides humanitaires. En effet, ils se sont souvent confrontés

---

[88] RUFIN, J.C.), op. cit., p.105

[89] « Le sanctuaire humanitaire » est né dans les années 60. Il a été le premier terrain de la jeune diplomatie humanitaire. En moins de 15 ans, il est devenu l'outil principal des guérillas, le moyen de leur autonomie et la condition de leur dissémination ». Idem, p.119

[90] BETTATI, (M.), KOUCHNER, (B.), op. cit., p.47

[91] LIAZU, (CL.), L'enjeu tiersmondiste. Débats et combat, Paris, L'Harmattan, 1987, p.128

[92] RUFIN, (J.C.), op. cit., et SHAWCROSS, (W.), Le poids de la pitié, Paris, Balland, 1985, cité par DESTEXHE, (A.), Rwanda. Essai sur le génocide, Paris, Ed. Complexe, 1994, p.83

avec les forces de l'ordre en prenant comme bouclier humain la population déplacée sur sites : sites Johnson et Legentil par exemple. En date du 11/07/1997, ils ont été identifiés par les forces de l'ordre parmi les personnes déplacées sur les sites évoqués.

Les opérations militaires pour traquer les rebelles en mairie n'ont pas toujours atteint leurs objectifs. Les rebelles se camouflaient et allaient opérer des tueries dans les quartiers ou se présentaient comme des **sinistrés**, dans les infrastructures publiques, ou dans les camps de déplacés, ... Ils se présentaient comme des victimes innocentes des militaires dans les **sanctuaires humanitaires**.

Les sanctuaires humanitaires ne sont pas nouveaux. Hier, ils étaient confondus avec les camps de réfugiés. Aujourd'hui, en Mairie de Bujumbura, ils se confondent avec les camps de déplacés. Depuis 1993, le **sanctuaire humanitaire**, ou pour dire mieux le **camp de déplacés**, est devenu en Mairie de Bujumbura, non seulement un phénomène politique mais également un phénomène tactique où la partie rebelle se trouve réconfortée.

### 5) Les limites de l'action humanitaire en Mairie de Bujumbura

La loi sur les O.N.G. étrangères définit bien leurs limites. En cette période 1993-1996, l'action humanitaire surtout étrangère en mairie s'est révélée passe-partout : elle intervenait dans presque tous les domaines en dépassant même les limites tracées par la convention avec le gouvernement. La preuve en cela c'est que la plupart d'O.N.G. changeaient comme elles voulaient leur domaine d'intervention[93].

A partir de ce moment l'action humanitaire en mairie devenait sans frontière. Son attitude ou plutôt son comportement trouvait sa légitimité dans le Nouvel Ordre humanitaire Internation ou le Droit et Devoir d'ingérence humanitaire (confer la Résolution nE43/131 du 8 décembre et nE45/100 du 14 décembre 1990).

C'est donc dire que le droit et le devoir d'ingérence heurtent ou restreignent la portée du principe de souveraineté nationale. Comme disait le Pape Jean Paul II à l'ouverture de la conférence internationale sur la nutrition organisée à Rome par la F.A.O. et l'O.M.S. :

> *« La conscience de l'humanité demande que soit rendue obligatoire l'ingérence humanitaire dans les situations qui compromettent gravement la survie des peuples et de groupes ethniques entiers : c'est là un devoir pour les nations et la communauté internationale »*[94].

---

[93] Observation faite pendant les journées de réflexion sur l'action humanitaire au Burundi.
[94] LEBAS, (J.), et alii, op. cit., p.32

Le droit d'intervention a été amplement débattu à l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1991. Le devoir de rendre une assistance humanitaire appliquée pour la première fois dans le cas des Kurdes, a conduit inévitablement à repenser le concept de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. L'apparition d'un nouveau concept: le devoir d'intervention démocratique semble procéder du même principe.

Ainsi, le droit d'ingérence à des fins humanitaires et pour la défense des droits de l'homme gagne du terrain. Notons que pour le cas du Burundi et plus précisément en mairie, nous décelons une autre forme d'ingérence sous la casquette des aides humanitaires.

> « *Une ingérence qui vise d'abord à assurer la défense des droits de l'homme... est la prérogative de la communauté internationale, qui doit avoir le pouvoir de suspendre la souveraineté lorsqu'elle s'exerce de manière criminelle* [95]».

Selon J.PEREZ de Cuéllar dans la même source, le principe de non ingérence ne saurait être considéré comme une barrière protectrice derrière laquelle les droits de l'homme peuvent être violés avec impunité.

Accepter ce faux argument reviendrait à trahir les espoirs de ceux qui ont été victimes de régimes totalitaires et incapables de se défendre, a-t-il ajouté.
« *C'est envers eux et non pas envers ceux qui les persécutent, que nous devons faire preuve de loyauté*[96] poursuit-il.

Notons que cela n'a pas été le cas pour les "sinistrés" en Mairie de Bujumbura où l'action humanitaire facilitait, pour la plupart, ceux qui passaient outre les droits des sinistrés.

De plus selon Boris A. Tsepov de l'ex-Union Soviétique « *l'approche de la non intervention dans les affaires intérieures des Etats exclut la coopération internationale en matière des droits de l'homme ... Cette coopération vise à résoudre les cas d'abus des droits* »[97]. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre l'action humanitaire en Mairie de Bujumbura.

### a) Quand l'action humanitaire va au-delà de ses limites en Mairie de Bujumbura.

Constituant durant cette période 1993-1996 presque l'unique moyen de survie, l'action humanitaire devenait dans cette situation de nomadisme inter-urbain un enjeu permanent de

---

[95] Nations Unies, Les limites de la souveraineté, in l'O.N.U. fait le point : Droit de l'homme, du 18 juin 1992, p.3
[96] Idem, p.3
[97] Ibidem, p.3

pouvoir. Ce n'est pas tellement l'assistance médicale, assez facile à contrôler, qui est ici en cause, mais l'aide alimentaire dont la surveillance est beaucoup plus délicate par le ministère ayant la gestion du problème des sinistrés dans ses attributions.

En effet, il a été très difficile, voire impossible, de la soustraire totalement les aides alimentaires aux groupes politiques qui contrôlaient indirectement les sinistrés sur sites ou hors sites en Mairie de Bujumbura.

Les O.N.G. oeuvrant en Mairie de Bujumbura ont toujours essayé de résoudre l'équation: « *aider les victimes sans faire le jeu de la rébellion* » mais sans succès. Cette équation apparemment facile n'a jamais trouvé de réponse dans l'histoire humanitaire.

### 6. **Les effets pervers de l'action humanitaire en Mairie.**

#### a) **Effets sur les initiatives privées des sinistrés.**

Notre enquête nous a révélé les conséquences néfastes des aides humanitaires sur les initiatives privées des sinistrés. Certains ont même abandonné leurs boulots ou contraint leurs enfants à la mendicité.

> " *Certains sinistrés sont devenus trop dépendants de l'aide humanitaire. Ils vont jusqu'à croire que l'aide humanitaire est un droit éternel pour eux*"[98].

En effet, à travers la presque totalité des témoignages recueillis, nous avons senti que les sinistrés sont devenus trop dépendants des aides humanitaires :

> " *Dusavye Leta n'abagiraneza ko bodufasha muri vyose : ukaronka uburaro, ico turya, imiti, ...Boguma badufasha nk'uko bamye ntibadubebe kuko ntaco twishoboje*"[99].

> " Nous demandons à l'Etat et aux bienfaiteurs de nous aider en tout : nous assurer un logement, nous donner à manger, nous donner des médicaments,... Nous voulons une assistance permanente et sans rupture car nous ne pouvons rien par nous-mêmes".

---

[98] Témoignage d'Emmanuel BARIBWEGURE, Chef adjoint du camps de déplacé site Johnson.

[99] Témoignage de NIYONIZIGIYE Virginie (32 ans), déplacée sur site NGAGARA Q.3

Ce témoignage d'une jeune femme de 32 ans visiblement solide montre à quel point l'aide humanitaire a développé des habitudes de dépendance. Le tableau suivant nous rend compte de la manière dont les sinistrés perçoivent des aides.

Tableau n°14 : Perception négative des aides humanitaires par les bénéficiaires des différents camps de déplacés enquêtés.

| Camp / Thèmes | Saint Michel | Ngagara Q4 | Ngagara Q3 | Grand Séminaire | Buyenzi II | Lengentil | Johnson | Gatumba | Kanyonsha | Kiriri | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| a) Les aides humanitaires nous font du mal | | | | | | | | | | | |
| - Elles nous infantilisent | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| - Elles nous empêchent nos initiatives privées | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| - Elles nous contraignent à la mendicité | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| - Elles nous transforment de plus en plus en éternels assistés. | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| b) Elles nous font autant de mal que de bien. | | | | | | | | | | | |
| -C'est un mal nécessaire | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |

Légende : 2 = Oui

Source : Tableau réalisé par nous-même à l'aide des données de l'enquête.

Nous soulignons que certains acteurs des organismes d'action humanitaire confirment cet aspect négatif des aides humanitaires. Le tableau n°15 nous le montre.

Tableau n°15 : Tableau illustrant l'autre face des effets des aides humanitaires vue par les acteurs de l'humanitaire enquêtés.

| ONG / Thèmes | PAM | CED-CARITAS | TDH | Johnson | SASB | Tontine Rohero | MRRDR | DAH | Mairie | HCR | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| a) Les aides humanitaires peuvent faire du mal aux sinistrés: contraintes liées à l'action humanitaire. | | | | | | | | | | | |
| - Elles infantilisent les sinistrés | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| - Elles les empêchent d'entreprendre leurs initiatives privées. | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| - Elles les contraignent à la mendicité. | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| - Elles les transforment à la longue en éternels assistés. | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| b) Elles leur font autant de mal que de bien. | | | | | | | | | | | |
| - C'est un mal nécessaire. | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |

Légende : 2 = Oui

Source : Tableau réalisé à base des résultats fournis par notre enquête

**b) Le business sur les aides humanitaires.**

Nous avons trouvé que certaines O.N.G. et même certains sinistrés faisaient du business avec les aides humanitaires.

"La guerre constitue un gagne-pain pour certaines organisations internationales humanitaires sans oublier les primes perçues par le personnel de ces mêmes organisations qui sont censés travailler dans un pays en guerre"[100].

De plus, selon les témoignages d'un cadre de Terre des Hommes

> "*certains sinistrés de la Mairie de Bujumbura font du business avec les produits qu'on leur octroie*"[101].

[100] NDORICIMPA, (G.), N-U HCR-BURUNDI, Un rapport objectif et clair, in Le Renouveau du Burundi n°4922 du vendredi 7 mars 1997, p.2.

[101] Témoignage de MUKENGESHAY, Félix, Educateur dans Terre des Hommes, nationalité congolaise.

*"certains sinistrés de la Mairie de Bujumbura font du business avec les produits qu'on leur octroie"*[101].

Certains sinistrés de la Mairie ont été interceptés par la police plus d'une fois en faisant le trafic sur les aides humanitaires à travers le lac Tanganyika. En faisant le commerce dans la R.D.C et plus précisément à Uvira, ils gagnaient doublement : ils louaient les bateaux à 20.000 FBu par unité. Ils se rendaient à Uvira par voix lacustre.

De retour, ils embarquaient plusieurs réfugiés à bord de leurs bateaux ; arrivés à Gatumba ou en Mairie de Bujumbura ils recevaient et les aides humanitaires et 40.000 FBu par individu rapatrié. Le cycle reprenait. C'était une bonne affaire. Il reste à vérifier si les supposés rapatriés étaient véritablement des rapatriés animés de bonne foi ou des rebelles déguisés[102].

**c) Une mise en cause de la souveraineté nationale.**

Certains sinistrés sur sites ont incriminé les aides humanitaires allant jusqu'à nous affirmer que le colonisateur est retourné dans notre pays sous le couvert des aides humanitaires et de la démocratie.

" *Abagira neza ntibazanwa na kamwe: baca baboneraho kutwihora ko twabirukanye aho twaronka intahe yo kwikukira. Noneho ngabo bagarutse bitwaje infashanyo na Demokarasi ngo niyo ntwaro nyakuri. Basigaye batugira nk'umwana mukase atsindagira indya zigaca zimuniga*"[103].

---

[101] Témoignage de MUKENGESHAY, Félix, Educateur dans Terre des Hommes, nationalité congolaise.

[102] Information radiodiffusée par la Radio Mwizero en date du 24 juin 1997.

[103] Témoignage de NTAWUYAMARA, (E.), (55 ans), Chef du Camps site St-Michel et déplacé originaire de la province RUYIGI.

" Les acteurs de l'humanitaire interviennent avec beaucoup de visées : C'est une occasion pour eux de se venger contre nous pour les avoir refoulés après l'accession de notre pays à l'indépendance. Et voilà qu'ils reviennent nous imposer la démocratie comme système politique adéquat ou approprié au Burundi. Ils veulent nous prendre comme des enfants que la marâtre force à manger mais qui, en conséquence, à cause de cette pression, en meurent". De plus, la même source nous apprend que:

> *"Imfashanyo z'abagiraneza zari nziza n'uko bazitangana agatima n'agatirimuko, ugasanga baryoherwa n'ukuguma bidagadura mu gihugu cacu, n'ibishomeri vyabo vyabuze akazi bikaza kwidagadura ngo bariko baradufasha naho bashaka kuturyanisha ngo baronke isoko ry'ibigwanisho vyabo"*[104].
>
> "Les aides humanitaires ne sont pas mauvaises mais le problème est qu'à côté de leurs objectifs officiels il y a d'autres intérêts inavoués : par exemple, les acteurs de l'humanitaire ne veulent pas que la paix reviennent parce qu'ils veulent chercher à tout prix les débouchés pour leurs armes et le travail pour leurs chômeurs".

**d) Quand les intérêts des sinistrés sont placés au second rang.**

La politique humanitaire dans la Mairie depuis 1993 jusqu'en juillet 1996 n'a pas tenu compte des intérêts des sinistrés.

En effet, la situation socio-politique en Mairie était unique dans l'histoire du Burundi : les gouvernements qui étaient censés représenter les citoyens et partant les sinistrés étaient partie prenante dans cette guerre fratricide. C'est ainsi que les intérêts des sinistrés n'étaient pas préservés . Nous l'avons senti à travers les témoignages des sinistrés sur site :

> *"Dusavye Leta n'abagiraneza ko boduha amahoro tugasubira mu zacutukarima! Mbega iyo mfashanyo itumariye iki ? Erega uwihaye ntiyotega amashi!"*[105].
>
> "Nous demandons à l'Etat et aux Humanitaires de nous laisser la paix pour que nous puissions retourner chez nous pour vaquer à nos activités quotidiennes! Nous sommes dégoûtés de cette dépendance!"

---

[104] Idem.

[105] Témoignage de Tharcienne NSAVYIMANA (34ans), déplacé sur site Johnson, originaire de Kamenge.

Un autre témoignage moins passionnel révèle d'abord de l'ambiguïté des humanitaires et s'interroge sur la politique humanitaire en vigueur.

*"Baraduhenda ngo turyane n'abo ngo baze baradufasha. Ni kuki batodufashiriza mu ma quartiers yacu (canke mu mihana yacu) canke bagafasha Leta ikazana amahoro mu kwiyamiriza inkozi z'ibibi n'abadufatiye ibihano vy'ubutunzi ?"*[106].

"Ils nous trompent pour que nous puissions nous entretuer et eux de venir à notre secours. Pourquoi ne peuvent-ils pas nous aider tout en étant dans nos quartiers (ou sur nos collines) respectifs ou aider l'Etat dans son processus de paix notamment en luttant contre les rebelles et contre le blocus économique nous imposé par les pays voisins ?"

Nous sentons la profondeur du témoignage de ce vieux "Mushingantahe" qui, fatigué de cette manipulation, nous révèle la réalité sur le sujet. Il ne diverge pas avec Seconde, déplacée sur site grand Séminaire.

*"Twifuza ko bodusabira amahema bakadufasha kuyashinga ahahora imihana yacu, canke bakaturonderera ayandi matongo, tugaheza tukarima nabo bakadufashiriza aho tuba"*[107].

"Nous voulons des tentes, nous les voulons installées sur notre ancienne localité ou sur de nouvelles terres pour que nous puissions cultiver nos champs. Ils (acteurs de l'humanitaire) pourront nous procurer des aides chez nous".

Sur le projet de réinsertion et de réinstallation, les déplacés sur site n'ont pas approuvé la procédure adoptée par le Gouvernement :

*"Twari dukwiye guhungukira hamwe atakuvangura :*
*ngo abahutu mu Carama nayo abatutsi mu Kiyange..."*[108].

"Nous devrions être réinstallés sans distinction aucune comme celle que nous constatons : tels à Carama parce que hutu et tels à Kiyange parce que tutsi"(..).

En somme, les propositions des sinistrés pour une bonne politique humanitaire en leur endroit sont nombreuses. Les gouvernements qui se sont succédés n'en ont pas tenu compte. Le tableau qui suit nous fait un condensé desdites propositions :

---

[106] NTIRANYUHURA, Antoine (85 ans, déplacé sur site Legentil, originaire de la commune Sare, colline Gishingano.

[107] NTAKIYIRUTA, (S.), (41 ans, déplacé sur site Grand séminaire, originaire de MATONGO (KAYANZA).

[108] Témoignage de SINDUHUKA, originaire de KAMENGE, Taba.

Tableau n°16 : Tableau illustrant les propositions des sinistrés de la Mairie pour le retour à la vie normale.

| Camps de déplacés<br>Thèmes ou propositions | Saint Michel | Ngag. Q4 | Ngag. Q3 | Grand Sémin. | Buyenzi II | Legentil | Johnson | Kiriri | Gatumba | Kanyo-sha | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| a) A l'Etat, les sinistrés proposent ou demandent: | | | | | | | | | | | |
| - Le rétablissement de la paix sur toute l'étendu du pays; | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| - L'octroi des propriétés à exploiter pour ceux qui ne peuvent plus retourner sur leur colline ou dans leurs quartiers; | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| - Le rapatriement dans les quartiers ou sur les collines là où c'est possible; | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| - La traduction en justice des criminels; | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| - Le désarmement de la population civile; | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| - La contribution dans la reconstruction des maisons détruites ainsi que l'indemnisation des personnes mortes pour cause de la nouvelle politique démocratique. | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| b) Aux organismes d'action humanitaire, les sinistrés demandent: | | | | | | | | | | | |
| - des aides humanitaires régulières (vivres et non vivres) | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| - Participation active dans la reconstruction | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| - Participation active dans la levée totale de l'embargo | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |

Légende : 2 = Oui

Source : Tableau réalisé par nous-même sur base des données récoltées lors de notre enquête.

En effet, nous avons découvert que les propositions des sinistrés sur site en Mairie de Bujumbura pour leur retour à la vie normale sont presque identiques aux solutions durables et véritables proposées par les intervenant dans l'action humanitaire qui ont fait l'objet de notre enquête.

C'est après avoir comparé le tableau précédent (n°16) et le tableau qui suit (n°17) que l'on arrive à ce résultat.

Tableau n°17 : Solutions durables et véritables aux problèmes des sinistrés de la Mairie de Bujumbura en particulier et du Burundi en général vues par les acteurs de l'humanitaire.

| Acteurs de l'humanitaire<br>Thèmes ou Solutions | P.A.M | CFD-CARITAS | TDH | Johnson | SAS B | Tontine Rohero | MRRD R | D.A. H | Mairie | H. C. R | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| * La coordination de l'action humanitaire | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| * Le rétablissement de la sécurité pour permettre l'acheminement des aides. | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| * Traduire en justice les criminelles. | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| * Désarmer la population civile | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| * Education morale et politique de toute la population sur la cohabitation pacifique | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| * Disponibiliser ou reconstruire des maisons dans les quartiers ou sur les collines pour les sinistrés | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| * Renforcer la sécurité des biens et des personnes | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| * Aider les sinistrés qui le peuvent à se réinstaller chez eux. | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| * Lotir des terres pour les sinistrés qui ne peuvent plus rentrer chez eux. | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| * Créer sur les sites des activités génératrices de revenus. | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| * A l'Etat les ONG demandent l'aboutissement du processus de paix pour la levée totale de l'embargo. | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 |

Légende : 2 = Oui

Source : Tableau réalisé par nous-mêmes à l'aide des données fournies par notre enquête.

En définitive, nous remarquons que beaucoup de facteurs sont venus empirer le conflit burundo-burundais. Il était important et déterminant pour une bonne résolution du problème des sinistrés de la Mairie, de les diagnostiquer d'abord, et d'envisager des solutions ensuite. Nous venons de faire remarquer que cette démarche n'a pas été entreprise.

L'action humanitaire en Mairie de Bujumbura était toujours improvisée en répondant à la morale de l'urgence. Elle est restée à ce stade pendant 4 ans. Elle est mal partie. C'est cela qui justifie en grande partie les raisons de son échec.

## CONCLUSION GENERALE.

Le cheminement de notre travail a consisté à essayer de saisir l'action humanitaire en mairie de Bujumbura entre 1993 et 1996.

Ce mémoire devait répondre à 3 objectifs primordiaux : Le premier se proposait de répondre à la question des causes et des effets de la catastrophe humanitaire d'octobre 1993. Le 2ème objectif visé se proposait de cerner l'action humanitaire dans ses aspects éthique, juridique et organisationnel en Mairie de Bujumbura. Le 3ème enfin découvre toutes les faces de l'action humanitaire en Mairie de Bujumbura.

Après avoir montré les origines du mal burundais, nous avons taché de présenter les effets de la crise d'octobre 1993 sur la Mairie de Bujumbura. Nous avons montré que cette crise a jeté hors de chez eux des dizaines de milliers d'hommes et de femmes. C'est ainsi que la Mairie a connu depuis octobre 1993 des conséquences économiques, sociales et démographiques sans précédent. Ce chapitre nous montre que des Burundais se sont entretués et que les rescapés ont pris le chemin de l'exil. Des habitations ont été brûlées, détruites, pillées ou saccagées. Des familles ont été dispersées, les unes ont cherché refuge dans des camps de déplacés, dans des familles etc.. Des unités de production et des forces de travail ont été paralysées et meurtries.

Ainsi, la Mairie de Bujumbura a connu l'arrivée massive des populations sinistrées en provenance de l'intérieur du pays et un nomadisme intra-urbain, conséquence directe de la balkanisation ethnico-politique orchestrée par certains partis politiques. Nous avons trouvé que suite à cette balkanisation des quartiers de la Mairie de Bujumbura, d'autres sinistrés originaires de la Mairie ont regagné les provinces de l'intérieur du pays ou se sont réfugiés dans des quartiers périphériques à la Mairie et même à l'étranger. Une autre conséquence de la crise d'octobre est la ghettoïsation ethnico-politique de la Mairie de Bujumbura et le mouvement incontrôlé des populations sinistrées en Mairie. Nous avons ensuite montré les pertes de la Mairie en infrastructures, dans le secteur de l'habitat et de la santé: plus de 2.394 maisons détruites. Dans le secteur socio-économique, plus de 15 magasins et plus de 291 boutiques ont été détruits. Il a suivi un ralentissement des importations et une flambée des prix des produits commerciaux.

Face à cette situation, nous avons montré qu'il a fallu parer au plus pressé: sauver des vies, aider des populations à survivre. Nous avons ensuite cherché à comprendre la solution humanitaire adoptée pour résoudre le problème des sinistrés de la Mairie. C'est cela que le deuxième chapitre a essayé de discuter. Ce chapitre nous a exposé les principes et les croyances qui ont dû guider tout intervenant humanitaire en Mairie de Bujumbura. Il montre que l'action

humanitaire entreprise en Mairie a répondu à la morale de l'urgence et à l'éthique humanitaire. Elle s'est opérée au mépris de la loi sur les intervenants humanitaires dans notre pays.

Nous apprenons dans ce chapitre que l'Etat n'était pas toujours présent dans la coordination de l'action humanitaire. C'est ce qui justifie les disparités des aides humanitaires non seulement en milieu urbain mais également dans le Burundi profond. Cela était dû en grande partie à la situation de guerre totale et à la faiblesse structurelle et financière du Ministère ayant la gestion du problème des sinistrés dans ses attributions.

Notre travail a montré que chaque ONG cherchait sa prépondérance à défaut du monopole absolu dans son champ d'activité. Ainsi, les divergences d'opinions sur l'utilité et l'efficacité de certaines interventions sur la priorité de l'un ou l'autre domaine ont constitué des blocages assez considérables. Telle a été la conséquence d'abord de l'incohérence entre la politique internationationale humanitaire et la politique nationale humanitaire et ensuite de la mauvaise coordination de l'action humanitaire en Mairie de Bujumbura.

Ainsi, les sinistrés de la Mairie sont restés pendant 4 ans des laissés pour compte de leur Etat.

Nous rappelons que l'Etat burundais se trouvait en cette période 1993-1996 dans une situation de "transition démocratique" renfermant beaucoup d'évéments historiques contradictoires: la déliquescence de l'Etat et de presque toutes ses institutions, sa rébellion contre lui-même à travers son attitude envers les sinistrés de la mairie, etc.

L'Etat, en cette période de l'histoire du Burundi, militait pour son auto-destruction en abusant non seulement de ses institutions mais également de l'action humanitaire et de ses acteurs.

C'est ainsi qu'il faut comprendre la multiplication désordonnée des O.N.G. en Mairie de Bujumbura et dans le reste du Burundi profond et le laisser-aller dans la coordination de l'action humanitaire.

Le troisième chapitre montre que les aides humanitaires ne sont pas toujours parvenues à atteindre leurs destinataires. Il démontre que la partie rebelle bénéficiait d'une partie des aides humanitaires en milieu urbain. Dans ce cas, nous devons souligner que les aides humanitaires participaient, volontairement ou non, dans le maintien d'une situation de crise pour asseoir la domination des organismes internationaux et des puissances étrangères. Il s'agit d'une bonne stratégie d'ingérence dans la gestion des affaires d'un Etat sous le couvert de **"l'humanitaire, défenseur des droits de l'homme".**

En conséquence, nous avons trouvé que les aides humanitaires protégeaient très partiellement les populations sinsitrées en milieu urbain. Elles ont, dans une certaine mesure, contribué à les exposer. Elles ne se sont pas opposées à la guerre, mais elles lui ont donné les moyens de se prolonger pour autant que les factions armées en bénéficiaient une large part.

Nous avons remarqué dans la politique humanitaire en Mairie de Bujumbura des hésitations et des interventions en désordre. L'Etat n'a pas bien défini le rôle de ses différents partenaires pour le retour à la vie normale: il s'agit des O.N.G., des bailleurs de fonds et surtout des bénéficiaires des aides humanitaires: c'est-à-dire les sinistrés.

Dans ce troisième chapitre, nous avons découvert après notre descente dans les "**camps de la mort silencieuse**" que l'action humanitaire a perdu son combat en Mairie de Bujumbura. Elle a été dans la période 1993 et 1996 un geste largement symbolique face à l'ampleur des désastres. La population sinsitrée est loin de connaître une amélioration sensible de sa condition.

Nous ne pouvons pas terminer notre mémoire sans émettre des recommandations en vue d'une amélioration de l'action humanitaire dans notre pays.

Nous recommandons à l'Etat d'appliquer les prescriptions de la loi régissant l'installation et la gestion des O.N.G au Burundi et d'assurer le suivi régulier de leurs activités.

Nous demandons que soit effective la décentralisation des O.N.G tant locales qu'étrangères pour éviter le désordre des O.N.G. par ailleurs pléthoriques en Mairie de Bujumbura.

Concernant la coordination des actions en faveur des sinistrés, nous recommandons que soit renforcée la coordination de l'action humanitaire dans tout le pays. Nous suggérons que le personnel du M.R.R.D.R. soit augmenté. Le personnel est très réduit pour aborder des problèmes complexes.
Si cela n'est pas le cas, nous proposons la création à chaque Ministère technique d'un département pour l'action humanitaire.

Aux bailleurs de fonds, pour que soit bannie l'escroquerie et le business sur les aides humanitaires, nous leur recommandons de stopper le financement des O.N.G. qui ont abusé de leur action humanitaire qui n'ont pas respecté la loi sur les O.N.G. en vigueur au Burundi. Il faudrait que les stratégies d'aides humanitaires qui ne soient pas convenues entre l'administration, les bénéficiaires et les bailleurs de fonds ne soient pas financés par ces derniers.

En définitive, nous soulignons que "**faute de sursaut**", l'action humanitaire en Mairie de Bujumbura risque de perdre son nouveau combat orienté dans la voix du développement et de la reconstruction.

Au terme de ce travail, nous ne prétendons pas avoir épuisé le sujet. Nous pensons ouvrir une piste de recherche à ceux qui sont intéressés à l'histoire de l'humanitaire. Dans notre étude, nous avons développé l'approche socio-économique. Il serait intéressant d'en faire une sérieuse "étude d'influence de l'action humanitaire sur le processus de paix et sur la souveraineté institutionnelle au Burundi". Il serait aussi intéressant de faire une étude de l'action humanitaire et de la violation du droit international humanitaire dans tout le pays"

## II. LISTE BIBLIOGRAPHIQUE.

### 1. OUVRAGES GENERAUX.

1. BETTATI, (M.), KOUCHNER, (B.), Le devoir d'ingérence. Peut-on les laisser mourir ? Paris, Danoël,1987, 200 p.

2. BIDOU, et Alii, Géographie du Burundi, Hatier, 1991, 232p.

2. BURDEAU, (G.), Traité de Science politique IX. La révolte des Colonisés, Paris, Ecomomica, 3è édition, 481 p.

4. GAVALIERI, (R.), et Alii, Bujumbura, Ville de la haine, Alfazeta, Poonia,1996, 67 p.

5. DESTEXHE, (A.), Rwanda Essai sur le génocide, Paris, édition complexe,1994, ..p.

6. DUMONT, (R.), MOTTIN, (M.F.), L'Afrique étranglée, Paris, édition du seuil, 1998, 264 p.

7. EMMANUELLI, (X.), MICHEL, (A.), Les prédateurs de l'action humanitaire, Paris, édition Albin Michel, 1991, 249 p.

8. GUIGHAOUA, (A.), (sous la direction de), Les crises politique au Burundi et au Rwanda (1993-1994), Paris, Karthala, 1995,794 P.

9. LEBAS, (J.), et alii, Médecine humanitaire, Paris, Flammarion, 1994, 369 p.

10. LIAUZU, (C.), L'enjeu tiersmondiste. Débats et Combats, Paris, l'Harmattam, 1987, 138 p.

11. RUFIN, (J.C.), Le Piège. Quand l'aide humanitaire remplace la guerre, Paris, Lattès, 1986, 340p.

12. XX, La Politique de la France au Rwanda, 1972-1994, 175 p.

**2. OUVRAGE SPECIALISE.**

1. NSABIMANA, (T.), (Sous la direction de), Etude des conditions de réinstallation et de réinsertion des déplacés et des rapatriés, Bujumbura, août 1995, 134p.

**3. ARTICLES DE REVUES.**

1. CELINE, (S.J.),Humaniser la ville, In Revue Internationale des Sciences Sociales, n°147, Villes de l'avenir : la gestion des transformations sociales, Paris, CEDEX, mars 1996, 144p.

2. CLEMENT, (J.M.), J'ai honte d'être français, In Jeune Afrique n°1749 du 14 au 20 juillet 1994, 84p.

3. JUGHS, (P.), La coordination des opérateurs d'urgence :Un problème du ressort des acteurs de l'humanitaire, ou plutôt des politiciens et des militaires ? In revue internationale de la Croix Rouge n°811, Genève, janvier - février, 1995, 140p.

4. KEATING, (M.), L'assistance est-elle efficace ? In L'humanitaire et les médias nE1, Croix Rouge et Croissant Rouge, 1996,21 P.

5. LEMOIR, (G.), Humanitaire. La faim et les moyens, In Jeune Afrique n°1756 du 1er au 7 septembre 1994.

6. LUTTWA, (E.), La plaie humanitaire, In Jeune Afrique n°1756 du 1er au 7 septembre 1994.

6. NTABONA, (A.), "Au Coeur du drame burundais : le totalitarisme ethnocentriste, ses soubassements et ses conséquences", In Au Coeur de l'Afrique n°34, Bujumbura, les Presses Lavigéries, 1994-635 p.

8. X X, De l'aide ? Nom merci ! In Jeune Afrique n°1570 du 3janvier au 5 février 1991.

9. X X, Le Commerce Oui, l'aide non, In Jeune Afrique du 17 au 23 avril 1996.

10. X X, Réunion ordinaire de la Conférence des Evêques Catholiques du Burundi, (C.E.C.A.R.), 1-4/3/1997, In Vivons en Eglise, 3-4,1994.

## 4. ARTICLES DE JOURNAUX.

1. CHRETIEN, (J.P.), Les ressorts et les enjeux des massacres du Burundi, In Le Citoyen n°23 du 1er au 23 décembre 1993.

2. Idem, Un nazisme tropical, In Le Citoyen n°3 du 26 mai 1994.

3. E.N., L'auto-asphyxie de Kamenge, qui en profite ? In Le Citoyen n°41 du 1er au 15 janvier 1995.

5. KAVUMBAGU, (J.M.V.), Extrémiste Hutu-Tutsi! "S'éliminer pour survivre", In Le Citoyen n°26, du 15 au 25 février 1994.

6. NDIKUNKIKO, (L.), Une gestion des aides controversées, In Le Renouveau du Burundi n°4294 du Jeudi 10 février 1994.

7. NIYIRAGIRA, (A.), Un génocide rampant : à travers les Camps de déplacés ou les parcs de la "mort silencieuse", In Le Citoyen n°31 du 26 mai 1994.

8. Idem, Un détenu révèle la participation de Monsieur Sylvestre NTIBANTUNGANYA dans les rebellions de Kamenge, In Le Citoyen n°33 du 8 au 15 juillet 1994, p1 à 4.

9. NKURUNZIZA, (B), Le phénomène PALIPEHUTU ou la réplique du "PALIPETUTSI", In L'Aube de la Démocratie n°32 du 16 au 31 janvier 1994.

10. X X, Le Professeur J.P. Chrétien s'entretient avec le "Citoyen", In Le Citoyen n°23 du 1er au 23 décembre 1993.

11. X X, L'extrême droite occidentale tue en Afrique, les médias sous contrôle filtrent l'information, In Net Press, Bujumbura, 1996, 2 p.

## 5. DICTIONNAIRE ET ENCYCLOPEDIE.

1. FRANGULIS, (M.A.F.), Académie diplomatique internationale, Dictionnaire diplomatique, Vol VII, 1957.

2. LAROUSSE, (H.), et alii, Grand Larousse encyclopédique, Paris, Librairie Larousse, 1962, 1005 P.

## 6. MEMOIRES.

1. HABONIMANA, (J.C.), Organisation et Fonctionnement du Ministère burundais des Relations Extérieures et de la Coopération : Evolution historique, problèmes et perspectives d'avenir (juillet 1962. juillet 1996), mémoire, U.B., F.L.S.H., Département d'HISTOIRE, Bujumbura, 1997.

2. MANIRAMBONA, (E.), La Coopération Canado-burundaise 1971-1997, mémoire, U.B., F.L.S.H., Département d'HISTOIRE, Bujumbura,1997, 175 p.

2. NIYONSABA, (T.), Ethnicité et pouvoir politique au Burundi : Essai d'analyse, mémoire, U.B., F.L.S.H., Département d'HISTOIRE, Avril 1997, 81p.

## 7. RAPPORTS ET DOCUMENTS OFFICIELS.

1. C.N.D.D., Pour l'offensive finale, les préparatifs sont à point, 30 juin 1995, 5 p.

2. F.N.U.A.P./B.I.T./B.D.I., Etude de la situation de la femme sinistrée au Burundi. Rapport final, Bujumbura,16-17 décembre 1995.

3. M.P.D.R., Proposition de plan d'action pour la reconstruction de la Province de Bujumbura, Mairie de Bujumbura,16 décembre 1994, 71 P.

4. M.R.R.D.R., P.N.U.D., Journée de réflexion sur l'aide aux sinistrés au Burundi. Rapport final, Bujumbura, 16-17 décembre 1996, 13 p.

5. NSABIMANA, (T.), (Sous la direction de), Etude des conditions de réinstallation et de réinsertion des déplacés et des rapatriés, Bujumbura, août 1995, 134p.

6. NTAHIMPERA, (O.), La situation actuelle et les perspectives d'avenir dans l'assistance humanitaire d'urgence, Bujumbura, 4p.

7. N.U., Droit de l'homme et aide humanitaire, Vienne, 12 mai 1993, 6p.

8. R.B., G.P.O., Le génocide d'Octobre 1993, Bujumbura, décembre 1993, 120p.

9. R.B., M.R.E.C., Actes de révision générale de Consultation O.N.Gs-Gouvernement du Burundi, Bujumbura, 24-27 octobre 1989, 163p.

10. R.B, M.R.R.D.R., Etude sur les conditions de réinstallation et de réinsertion des déplacés, des dispersés et des rapatriés, Bujumbura, Septembre,1995, 186p.

11. Idem, Plan d'action sur l'àssistance humanitaire de transition, la réinstallation et la réinsertion des déplacés, des dispersés et des rapatriés, Bujumbura,1995, 124p.

12. R.B., M.R.R.U.R., P.N.U.D., Journée de réflexion sur l'aide aux sinistrés au Burundi. Document de Diagnostic, Bujumbura, Juillet, 1996, 49p.

13. Idem, Journée de réflexion sur l'aide aux sinistrés et le suivi des projets y relatifs, Bujumbura, novembre 1996, 13p.

14. W.F.P., Rapport d'enquête sur les sinistres se trouvant en Mairie de Bujumbura, Bujumbura, février 1995, 25p.

15. Idem, Burundi. Programme d'urgence. Description 1995, Bujumbura, décembre 1994, 34p.

16. Ibidem, Déclaration sur la situation des ressources pour l'assistance alimentaire au Burundi face au déficit régional, Rome, le 11 mars 1995, 5p.

**LISTE DES TABLEAUX.**

N°1. : Importance et Structure de la population sinistrée en Mairie de Bujumbura .....7

N°2. : Effectif des Sinistrés vulnérables de Bujumbura - Mairie.....9

N°3. : Tableau illustrant l'évolution de la population sinistrée en Mairie de Bujumbura par site d'accueil.....10

N°4. : Effectif des Sinistrés maintenus en provenance des Provinces de l'intérieur du pays par point de distribution des vivres P.A.M.....16

N°5. : Tableau récapitulatif des interventions existantes en Mairie de Bujumbura par secteur (juillet 1996).....41

N°6. : Tableau illustrant les O.N.G. ayant quitté le pays depuis1993.....42

N°7. : Effectifs des bénéficiaires maintenus, non identifiés rayés par rapport aux bénéficiaires théoriques.....45

N°8.: Installation et Organisation dans les camps des déplacés en Mairie de Bujumbura.....46

N°9.: Situation sanitaire aux camps enquêtés en Mairie de Bujumbura depuis 1993.....48

N°10.: Situation économique et socio-culturelle aux camps des déplacés de la Mairie de Bujumbura.....50

N°11.: Perceptions des aides humanitaires par les bénéficiaires de la Mairie de Bujumbura...52

N°12.: Perceptions des aides humanitaires par les acteurs de l'humanitaire et contraintes y relatives.....54

N°13.: Liste des O.N.G. étrangères oeuvrant au Burundi jusqu'au 1er janvier 1997.....56

CONCLUSION GENERALE.....79
LISTE BIBLIOGRAPHIQUE.....83
LISTE DES TABLEAUX.....88
LISTE DES SCHEMAS, DES GRAPHIQUES ET DES ORGANIGRAMMES.....89
TABLE DES MATIERES.....90
LISTE DES INFORMATEURS.....94
LISTE DES ANNEXES

**TABLE DES MATIERES.**

DEDICACE.....I

AVANT - PROPOS .....II

SIGLES ET ABREVIATIONS .....III

o. Introduction Générale.....1

o1. Choix et intérêt du Sujet.....1
o2. Délimitation spatio - temporelle du sujet.....1
o3. Sources utilisés et problèmes rencontrés.....2
o4. Articulation du Sujet.....2

CHAPITRE I. LES CAUSES ET LES EFFETS DE LA CATASTROPHE HUMANITAIRE D'OCTOBRE 1993 EN MAIRIE DE BUJUMBURA.....3

A. Pour comprendre la catastrophe humanitaire d'octobre 1993 au BURUNDI.....3

1. Les causes du drame ou comment en est-on arrivé là.....3
2. Les tentatives de solutions à la burundaise ou solutions int2ressées.....4

B. Effets de la Crise d'octobre 1993 en Mairie de Bujumbura.....6

1. Impact constaté sur la population urbaine.....6
a) La population sinistrée.....6
b) Importance et structure de la population sinistrée.....6
c) La ghettoïsation ethnico-politiqude la mairie de Bujumbura.....12
d) Les mouvements des populations sinistrées en mairie de Bujumbura et leurs conséquences.....14
2. Effets de la crise d'Octobre 1993 sur les infrastructures urbaines.....17
a) Dégâts causés dans le secteur de l'habitat et de la santé.....17
b) Impact constaté sur les infrastructures scolaires et universitaires.....18
3. Effets de la crise d'octobre 1993 sur le secteur socio - économique.....18
a) Impact constaté sur le secteur Commercial.....18
b) Impact constaté sur l'administration et les finances de la Mairie de Bujumbura.....18
c) Impact constaté sur le secteur artisanal.....19

d) Impact constaté sur le secteur industrie et touristique.....19
e) Requête du Gouvernement de la R.B. pour la poursuite de l'aide humanitaire aux personnes déplacées et dispersées pendant une période d'une année.....20

CHAPITRE II. L'ACTION HUMANITAIRE EN MAIRIE DE BUJUMBURA DANS SES ASPECTS HISTORIQUE, ETHIQUE, JURIDIQUE ET ORGANISATIONNEL.....23

0. Introduction.....23

A. Aperçu historique de l'action humanitaire au Burundi.....23

B. Aspect éthique de l'action humanitaire en Mairie de Bujumbura ou ce qu'elle prétend être.....24

1. L'éthique humanitaire.....24
2. Une éthique de la responsabilité.....25
3. Une éthique de la générosité.....26
4. Une éthique fondée sur l'universalité des droits de l'homme.....26
5. Une éthique en débat.....26
6. Une morale de l'ingérence.....27

C. Aspect Juridique de l'action humanitaire en Mairie de Bujumbura.....29

1. Les droits de l'homme et l'action humanitaire en Mairie de Bujumbura.....29

D. L'Etat de coordination et de suivi de l'aide humanitaire.....31

1. Le M.R.R.D.R.....32
- Naissance du Ministère ou raison de sa création.....32
- Comment est-il organisé ? .....32

2. Les objectifs, les réalisations et les difficultés du M.R.R.D.R. .....35
3. Les mécanismes de concertation existants pour une bonne coordination .....38
4. Les mécanismes de suivi des projets d'existence aux sinistrés en mairie de Bujumbura.....39
5. Les faiblesses de la politique nationale humanitaire.....39
6. Les intervenants et les domaines couverts.....40

CHAPITRE III. AIDE HUMANITAIRE, UNE ARME A DOUBLE TRANCHANT ?.....44

A. Résultat de l'enquête sur les sinistrés de la Mairie de Bujumbura. .....44

I. Cadre et objectifs de l'enquête.....44

a) Présentation de la problématique de l'aide humanitaire aux populations sinistrées de la Mairie de Bujumbura. .....44
b) Objectifs de l'enquête.....45

II. Exploitation des données de l'enquête : étude approfondie de ses résultats.....46

Les réalisations de l'action humanitaire en Mairie de Bujumbura.....55

1. Quelques réalisations concrètes des O.N.G. étrangères et des Organisations Internationales en Mairie de Bujumbura.....58
a) Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (H.C.R.).....58
b) Le Programme Alimentaire Mondiale (P.A.M.)... .....58
c) Le Fond des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) .....59
d) Le Comité International de la Croix Rouge (CICR) .....59
e) Le CED - CARITAS et le C.R.S. .....60

2. La face démasquée de la médaille humanitaire.....61

1. Une définition controversé de la population sinistrée en Mairie de Bujumbura. .....61
2. Le problème d'effectifs des bénéficiaires de l'aide humanitaire en mairie de Bujumbura.....65
3. Une gestion controversée des aides humanitaires en Mairie de Bujumbura. .....66
4. Aide humanitaire ou ravitaillement de la rébellion? .....67
a) Guérilla et sinistrés en Mairie de Bujumbura. .....67
5. Les limites de l'action humanitaire en Mairie de Bujumbura.....69
- Quand l'action humanitaire va au-delà de ses limites ? .....70
6. Les effets pervers de l'action humanitaire en Mairie de Bujumbura.....71
a) Effets sur les initiatives privées des sinistrés.....71
b) Le business sur les aides humanitaires.....73
c) Une mise en cause de la souveraineté nationale.....74
d) Quand les intérêts des sinistrés sont placés au second rang ?.....75

# LISTE DES ANNEXES

Annexe N° I. LES SOLUTIONS A LA CRISE BURUNDAISE PROPOSEES PAR L'UPRONA.

A LA CONFERENCE DE TUNIS AU 16 AU 18 Mars 1996.

1. Réaffirmer la condamnation de l'idéologie de la haine ethnique, de la violence et du génocide.

2. Condamner la rébellion intégriste génocidaire alliée aux génocidaires rwandais.

3. Prendre toutes mesures utiles pour arrêter la machine de guerre.

4. Eclaircir la communauté internationale sur les initiatives négatives à ne pas prendre.

5. Assister le Burundi dans une dynamique volontariste de reconstruction et de réconciliation.

6. Réaffirmer l'appui et le soutien de la communauté internationale à la couverture du Gouvernement.

7. Clarifier la position des uns et des autres vis à vis de la rébellion intégriste génocidaire.

8. Doter la sous-région des moyens et des instruments adéquats pour lutter contre l'idéologie de la haine, de la violence et du génocide.

Source : R.B. ; UPRONA, Mémorandum présenté à l'occasion de la Conférence de Tunis du 16 au 18 Mars 1996, Mars p.31 à 35.

## SOLUTIONS PROPOSEES PAR LE C.N.D.D.

Nous terminons en demandant au monde entier de soutenir notre lutte qui est juste pour que nous puissions rétablir la légalité constitutionnelle d'abord, et ramener la paix ensuite. L'injustice dans laquelle vit le peuple burundais devrait faire pitié à toute personne éprise de justice. Lorsqu'on pense qu'aujourd'hui, deux ans après l'assassinat du Président Melchior NDADAYE ceux qui l'ont assassiné et tous les commanditaires du coup d'état qui a renversé son régime démocratiquement élu se trouvent à la tête de l'armée relève tout simplement d'un mépris inimaginable pour ce peuple.

LES SOLUTIONS QUE NOUS PROPOSONS POUR Y PARVENIR SONT LES SUIVANTES :

1. L'organisation d'une conférence internationale ou régionale sur le Burundi avec l'aide des témoins-facilitateurs: L'ONU, l'OUA,les pays amis d'Europe occidentale, le Canada et les Etats Unis d'Amérique, les pays voisins ou affiliés aux mêmes organismes que le Burundi tels que le Zaïre, Rwanda, Uganda, Tanzanie, Kenya, Zambie, Zimbabwe et Afrique du Sud. Cette conférence aurait à analyser et à trouver des solutions acceptables par les parties en conflit, aux véritables problèmes de fonds qui sont principalement:

a) la refonte des forces de sécurité Armée, Gendarmerie et Police pour en faire des corps de l'Etat réellement nationaux et où toutes les ethnies se retrouveraient et se sentiraient sécurisées, mais aussi pour prévenir toute velléité de coup d'état à l'avenir.

b) résoudre équitablement le problème de l'impunité des crimes contre l'humanité avec comme corrolaire la réforme de l'appareil judiciaire qui, comme l'armée, est monopolisé actuellement par la seule ethnie tutsi et à son avantage.

c) le retour et la réinsertion des centaines de milliers de réfugiés.

d) la révision de la Constitution pour y apporter les amendements nécessaires de certain articles notamment ceux relatifs aux élections ou sur les partis politiques. Il va sans dire que ces amendements doivent être effectués par l'organe habilité à le faire, en l'occurrence le Parlement.

2. La constitution d'un tribunal international neutre chargé de juger tous les crimes contre l'Humanité commis au Burundi depuis au moins 1965. Ce tribunal serait également chargé de juger les assassins du Président NDADAYE et de ses proches collaborateurs, ainsi que les responsables des massacres inter-ethniques qui s'en sont suivi.

3. Déclarer caduque la "Convention de Gouvernement" qui dirige le Burundi actuellement mais que nous considérons comme anti-constitutionnelle, illégale et illégitime.

4. Le retour à la situation d'avant l'imposture du 21 octobre 1993.

5. Organiser des élections présidentielles comme prévu par la Constitution.

Voilà ainsi exprimée la position du Conseil National pour la Défense de la Démocratie au Burundi C.N.D.D.

Nous demandons à la Communauté africaine et Internationale de soutenir concrètement notre Mouvement de Libération.

LE CONSEIL NATIONAL POUR LA DEFENSE
DE LA DEMOCRATIE AU BURUNDI C.N.D.D.

Léonard NYANGOMA,
PRESIDENT.

| STRUCTURE DE LA POPULATION SINISTREE | | |
|---|---|---|
| | Nombre | % Populat. sinistrée |
| Population sinistrée | | |
| . ménages | 55.385 | |
| . nombres des sinistrés | 216.401 | |
| Nombre des sites et zones d'accueil | 203 | |
| Répartition/sexe | | |
| . sexe masculin | 100.338 | 46,37 % |
| . sexe féminin | 116.063 | 53,63 % |
| Etat civil des populations sinistrées | | |
| . mariés | 48.088 | |
| . célibataires | 146.715 | |
| . veufs | 21.595 | |
| Scolarisation | | |
| . enfants de 1 à 7 ans | 54.762 | 25,30 % |
| . enfants de 8 à 18 ans | 73.475 | 33,95 % |
| Total enfants..... | 128.237 | 59,25 % |
| Elèves en cours de scolarité | 38.764 | |
| Abandons à cause de la crise | 17.373 | |
| Catégories vulnérables | | |
| . orphelins | 17.588 | |
| . invalides | 1.923 | |
| . personnes âgées à assister | 6.471 | |
| Total catégories vulnérables..... | 25.982 | 12,00 % |

[1]. Etude sur les conditions de Réinstallation et de Réinsertion des Déplacés, des Dispersés et des Rapatriés (p. 56).

| STRUCTURE DE LA POPULATION SINISTREE | | |
|---|---|---|
| | Nombre | % Populat. sinistrée |
| Population sinistrée | | |
| . ménages | 55.385 | |
| . nombres des sinistrés | 216.401 | |
| Nombre des sites et zones d'accueil | 203 | |
| Répartition/sexe | | |
| . sexe masculin | 100.338 | 46,37 % |
| . sexe féminin | 116.063 | 53,63 % |
| Etat civil des populations sinistrées | | |
| . mariés | 48.088 | |
| . célibataires | 146.715 | |
| . veufs | 21.595 | |
| Scolarisation | | |
| . enfants de 1 à 7 ans | 54.762 | 25,30 % |
| . enfants de 8 à 18 ans | 73.475 | 33,95 % |
| Total enfants..... | 128.237 | 59,25 % |
| Elèves en cours de scolarité | 38.764 | |
| Abandons à cause de la crise | 17.373 | |
| Catégories vulnérables | | |
| . orphelins | 17.588 | |
| . invalides | 1.923 | |
| . personnes âgées à assister | 6.471 | |
| Total catégories vulnérables..... | 25.982 | 12,00 % |

[1]. Etude sur les conditions de Réinstallation et de Réinsertion des Déplacés, des Dispersés et des Rapatriés (p. 56).

ANNEXE N° : 5

19 AVR. 1995

# REPUBLIQUE DU BURUNDI
# PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
# CABINET.

## APPEL LANCE PAR SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI AUX PAYS AMIS, AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES, AUX ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES AINSI QU'A D'AUTRES PARTENAIRES POUR LA POURSUITE DE L'AIDE HUMANITAIRE.

**********

Depuis le mois d'Octobre 1993, le Burundi a sombré dans une crise socio-politique extrêmement grave, caractérisée par des violences ethnico-politiques particulièrement meurtrières.

Des centaines de milliers de burundais ont pris le chemin de l'exil, tandis qu'un phénomène nouveau de mouvements de populations voyait le jour, à savoir le déplacement des personnes rescapées des massacres vers les centres administratifs et les autres bâtiments publics, les marais et les boisements. La persistance de l'insécurité dans tout le pays, dans la capitale comme à l'intérieur du pays sur les collines d'origine, a forcé les personnes sinistrées à trouver asile sur ces nouveaux sites.

Actuellement, plus de 458.000 personnes vivent encore sur ces sites très souvent dans des conditions de vie inhumaines.

Le Gouvernement du Burundi voudrait exprimer ses sincères remerciements à tous les pays amis, aux Organisations Internationales, aux Organisations Non-Gouvernementales ainsi qu'à toutes ces nombreuses associations et personnes privées qui ont spontanément manifesté leur solidarité à l'endroit du peuple burundais en accordant une aide humanitaire substantielle à ces personnes complètement démunies. Cette aide constituée essentiellement de vivres, de médicaments, d'ustensiles de cuisine, de vêtements, et d'autres équipements divers nécessaires à l'aménagement des camps, a permis de sauver de nombreuses vies humaines dont celles plus vulnérables, à savoir les enfants, les femmes et les personnes âgées.

Il importe de souligner que le Gouvernement du Burundi ne pourrait à lui seul faire face aux immenses besoins générés par cette crise sans précédent dans l'histoire de notre pays, sans recourir à la précieuse générosité de nos amis.

Or, à l'insuffisance quasi permanente de ressources, s'ajoute actuellement un sérieux problème de rupture de stocks disponibles notamment en denrées alimentaires.

Au moment où le Gouvernement vient de rendre public son plan d'action en vue de résoudre la grave crise socio-politique qui frappe le Burundi depuis 18 mois, au moment où tous les partenaires politiques burundais viennent d'entamer une campagne de restauration de la paix, cette nouvelle situation risque de créer de nouvelles tensions et de compromettre irrémédiablement ce processus. Dès lors il s'avère impérieux que les personnes sinistrées puissent continuer à être soutenues surtout sur le plan alimentaire afin que les préparatifs de leur retour et de leur réinstallation puissent se poursuivre dans la paix et la sécurité. Il va sans dire que la paix au Burundi va contribuer à la stabilité sous-régionale. A cet égard, le Gouvernement est heureux de constater que la campagne de paix laisse entrevoir une amélioration sensible de la situation sécuritaire dans le pays, créant ainsi un environnement plus propice à l'exécution du programme de réinstallation.

C'est pourquoi, le Gouvernement de la République du Burundi et moi-même, lançons un pressant appel à tous les pays amis, aux organisations internationales, aux ONG et à toutes les personnes de bonne volonté pour apporter leur contribution à toutes les personnes sinistrées. Le plus urgent est de pouvoir leur assurer la sécurité alimentaire.

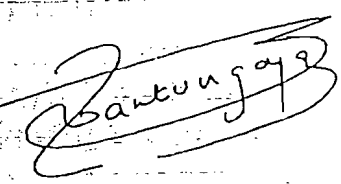
La requête jointe au présent appel fait état des besoins en vivres de ces personnes sinistrées pendant une période d'une année au cours de laquelle le Gouvernement s'engage à tout mettre en oeuvre pour les réinstaller soit dans leur propriété d'origine soit à d'autres endroits où elles pourront se reprendre en charge en assurant leur autosuffisance alimentaire et en vivant plus dignement.

Le Gouvernement du Burundi remercie d'ores et déjà la Communauté Internationale et plus particulièrement les pays amis, les Organisations Internationales, les Organisations Non Gouvernementales ainsi que les autres associations caritatives et toutes les personnes de bonne volonté pour l'attention qu'ils réserveront au présent appel.

Fait à Bujumbura, le 18 Avril 1995

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

**Sylvestre NTIBANTUNGANYA.**



ANNEXE N° : 6

REPUBLIQUE DU BURUNDI
CABINET DU PRESIDENT

DECRET-LOI N° 1/033 DU 22 AOUT 1990
PORTANT CADRE GENERAL DE COOPERATION ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET LES ONG ETRANGERES.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu le Décret-loi n° 1/31 du 24 octobre 1988 portant organisation des pouvoirs législatif et réglementaire ;

Considérant la volonté du Gouvernement de promouvoir une coopération fructueuse avec tous les partenaires du Développement ;

Reconnaissant la nécessité d'assurer la coordination des interventions des ONG au Burundi ;

Ayant présent à l'esprit que la coopération avec les ONG nécessite un Cadre structuré et bien intégré dans les priorités et stratégies arrêtées par le Gouvernement en matière de développement économique, social et culturel ;

S'inspirant des principes généraux, normes et usages internationaux en matière de coopération ;

Sur proposition du Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération et après avis conforme du Conseil des Ministres ;

D E C R E T E :

Chapitre I : Dispositions Générales :

Article 1 : Aux termes du présent Décret-loi, le concept d'organisation non gouvernementale (ONG) doit s'entendre comme étant une institution sans but lucratif créée par une initiative privée à l'exclusion de tout accord intergouvernemental, regroupant des personnes physiques ou morales, privées ou publiques, pouvant être de nationalités diverses et dont les finalités poursuivies couvrent des domaines aussi vastes que variés.

Article 2 : Les ONG étrangères qui désirent s'implanter au Burundi s'engagent à promouvoir et à encourager des actions de développement économique, social ou culturel. L'exercice de toute activité sera subordonné à la demande et l'obtention de l'agrément auprès du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération.

Article 3 : Le Gouvernement pourra indiquer à ces ONG les zones d'intervention et les domaines prioritaires ainsi que le périmètre d'extension de leurs activités, le choix final étant arrêté de commun accord.

Article 4 : Des protocoles d'exécution des Programmes pourront être signés avec les Ministères techniques ou autres institutions partenaires.

Chapitre II : Obligations des ONG

Article 5 : En cas d'agrément, l'ONG s'engage à travailler conformément aux lois et règlements en vigueur en République du Burundi, à respecter les coutumes et la culture nationale en évitant tout comportement qui irait à l'encontre de celles - ci.

Article 6 : L'ONG fournira une assistance sous forme d'aide financière, matérielle ou de conseils techniques par un personnel qualifié et expérimenté.

Article 7 : L'ONG s'engage à fournir au Gouvernement un rapport annuel sur ses activités ainsi qu'un programme d'intervention pour l'année suivante. Elle coopèrera avec les autorités et les organismes appropriés afin de coordonner ses propres activités avec tout autre programme prévu ou existant.

Article 8 : L'ONG coopérera notamment avec les institutions nationales, les organisations non gouvernementales locales ainsi qu'avec les collectivités locales concernées en associant le plus possible le personnel national dans la conception, l'élaboration, l'exécution, la gestion et le suivi - évaluation des programmes de ses activités.

Article 9 : Une commission conjointe de suivi et d'évaluation des activités sera mise sur pied et comprendra des représentants des Ministères techniques concernés, des collectivités locales et autres institutions partenaires ainsi que des représentants de l'ONG en question.

Chapitre III : Engagements du Gouvernement

Article 10 : Le Gouvernement s'engage à admettre sur son territoire, le personnel étranger de l'organisation ainsi que les membres de famille et leurs biens personnels sous réserve des dispositions légales sur l'admission et le séjour des étrangers au Burundi ainsi que celles régissant le domaine du travail des expatriés.

Article 11 : Le Gouvernement pourra accorder l'exonération d'impôts, droits et taxes sur les biens et fonds de l'organisation nécessaires pour son fonctionnement et dont l'importation aura été autorisée par les services habilités.

Article 12 : Les effets personnels de déménagement et de première installation appartenant au personnel expatrié de l'organisation seront également exonérés à condition qu'ils soient importés dans les six mois suivant l'arrivée au Burundi de l'ayant-droit.

Article 13 : Les biens d'équipements non réexportés et vendus à des personnes physiques ou morales ne bénéficiant pas du droit d'exonération, seront dédouanés par ces dernières.

Article 14 : Le Gouvernement de la République du Burundi pourra accorder aux ONG qui le demandent et qui remplissent les conditions exigées, des avantages prévus par le Code des Investissements.

Chapitre IV : Dispositions finales

Article 15 : Le Gouvernement et l'ONG coopéreront pour poursuivre en justice quiconque portera atteinte aux intérêts du Projet initié et / ou assisté par l'ONG.

../..

Article 16 : Les accords déjà signés avec les ONG et qui ne sont pas fondamentalement différents du présent Décret-Loi continuent à être appliqués.

Pour les cas non-prévus par le présent Cadre Général de Coopération, le Gouvernement du Burundi et les ONG concernées se référeront quant à leurs règlements, à la législation burundaise ainsi qu'aux normes et usages internationaux.

Article 17 : Le Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération est chargé de l'exécution du présent décret-loi qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 22 AOUT 1990

Pierre BUYOYA
MAJOR.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
LE PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DU PLAN,

Adrien SIBOMANA.-

LE MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES
ET DE LA COOPERATION,

Cyprien NGONIMPA.-

VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE
LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Evariste NKONKOBA.-

REPUBLIKA Y'UBURUNDI
REPUBLIQUE DU BURUNDI

ANNEXE I

Questionnaire d'enquête sur les sinistrés de la mairie de Bujumbura

VI. Guide d'entretien avec BERAHINO Teckla (56 ans). en Mairie de Bujumbura Site legal

1. Identification du sujet

umugore .[X]..  imyaka ...56an..

umugabo .....  umwuga Cultivateur

ahoyaje ava ....Q.TABA  commune ..Buja.  Zone Kamenge

province Buja

aho ari yahaje ryari ? Itariki : .....

Hari ubundi buhungiro (iyindi site) yigeze kubamwo ?

ego ..[X]...  oya .....

ni hehe .Congo Democratic

Abo mu rugo bari kumwe : umugore .....

abana : abakobwa ..... umugabo .....

ABAHUNGU [X]

*Mu ncamake mwoba mubayeho gute?

a) uko ubuhungiro bwifashe : neza .....

ntaco bubaye .....

Nabi .[X].

nabi cane ....

b) Mwoba muryama gute (wewe n'abawe)?

ku matara .....

ku mikeke .....

hasi ...[X]..

ku bindi .....

c) Mwicara kuki ? Ku ntebe .....

ku mikeke .....

hasi .[X].

ku bindi .....

d) Ivyo gukinjika :

Iziko ryoba riri hehe?

hanze ..[X]..

mugikoni .....

Mutekera muvyombo nk'ibihe ?  amasafuriya ...[X]..

inkono ..[X]..

ibindi .....

Vyoba bikwiye ku rugo ku rugo canke muratiratira-wa?

birakwiye .....  ntibikwiye turatiranwa [X].

e) Utuzu twa sugumwe mufise, muradukoresha ?

ego [X].  oya .....

kubera iki ?

.../...

B. Amagara y'impunzi n'ingene zifungura

Ingene zifungura

1. ivyo mufungura ni nde abibaha ? 1. Don de la Belgique
2. ibigori ... n'ibiharage
3. ... 1 kg Edmu par personne

| Ni ibihe ? | Bingana gute ? Q/pers |
|---|---|
| 1. ..... | |
| 2. ..... | |
| 3..... | |

2. Mubironka kangahe ku ndwi ..... canke ku kwezi 1 fois par mois
3. Mwoba mushima ingaburo zanyu? Ego .... Oya [X].
4. Mwipfuza iki muri kazoza kanyu kugira muzoshobore gufungura ibikwiye ?
   Iny. Ko boduha imbuto n'amatongo tukarima .[X]...
   Kó bokongereza Imfashanyo .....

*; Amagara y'impunzi

1. Ingorane z'amagara zihuta ziraboneka muri iyi kambi ni izihe?
   1. Ingwara z'ugucibwamwo ..X...
   2. Malariya .[X].
   3. mbandakara [X]..
   4. inkorora ..[X]
   5. izindi ..... a) ;.....
      b) .....
      c) .....

2. Babivafashamwo gute ?
3. Abagira neza mu vyerekeye ubuvuzi boba babitaho ?
   Ni bande ? 1. C.N.P.K.
   2. M.S.F....
   3. .....
4. Mwoba muzi C.I.C.R ? Ego [X] Oya .....
   Yoba yabamariye iki?
5. Mubona vyogenda gute kugira amagara yanyu agume atera aja imbere? Shuha mose yobamudanya adufasha. (nibo Ayo ma-

c) Ikambi : UBURARO

1. Imbere y'urwimo mwaba mu nzu zubatse gute?
   nyakatsi ..... nzoramba .[X]..
2. None ubu mwipfuza inzu zimeze gute ?
   inyishu .....
   ....Nzoramba
3. None muzovyifatamwo gute ?
   .Tuzotakambira abagiraneza.....
   .Tuzosaba ingurane .....
   .Tuzosaba Leta .[X]

4. Mubona mwoshima kuba mu bigwati canke gusubira mu matongo yanyu nk'uko vyahora?

gusubira mu matongo .[X]..  kuba mu bigwati .....

5. Mwoba muzi CARITASI? Yoba ibamariye (yabamariye ) iki?

Ego ....  Inyishu.....

Oya [X]..

.....

.....

6. None musavye intererano izihe Abagiraneza mu vyerekeye uburaro? Leta yo muyisavye iki?

| ABagiraneza | Leta |
|---|---|
| 1. Tubasavye Amabati | 1. Tubasavye Amabati |
| 2. Ibiti vyo kumanika | 2. Ibiti vyo kumanika |
| 3. | 3. |
| 4. | 4. |
| 5. | 5. |

D. IBIDUKIKIJE

1. Mbe amazi yo kunywa n'ayo guteka muyavoma hehe ?

Ku mabombo .[X]?  Mu mvonga [X]..

2. Inkwi nazo ? .....

3. Hari amatongo mufise :

Ego [X]  Oya .....

Murayarima ? Ego ....  Oya [X].

Mutayarima, none muzoyakoza iki?

Tuzoyadandaza .....  Dusa n'abayahevye ..[X]...

E. UMUTEKANO MW'IKAMBI

1. Umutekano w'iyi kambi mubona wifashe gute?

neza cane .....
neza ..[X]..
ntaco ubaye .....
nabi .....

2. Abajejwe kubacungerera umutekano , mubona bakwiye ? Ego [X]. Oya . ...

3. Iyo kambi yanyu yoba iraterwa na rimwe na za nkozi z'ibibi? Ego .....  Oya [X]...

Ni mwaba mumaze guterwa, mwatewe kangahe ? Inyishu ..ntaharimuje

4. Hari ivyo bononye canke abo bishe ? Ego [illegible].. Oya [X]..

Ni vyaba ari vyo, bingana iki ?

Abantu .....  ibintu .....

5. Woba wipfuza gutaha mu misi ya vuba ? Ego [X].. Oya .....

Nzotaha bantekereye .....

6. Kugira dusanasane UBURUNDI , mubona ibikorwa nyamukuru ari ibihe ? Inyishu .....

1. .....
2. n'uko Twohungoka Twese Abahutu nabatutsi Tugasangasanga Uburundi
3. Twese Tori hamwe Ubwoko bwose.

7. Musavye iki Leta n'abagiraneza mu vyerekeye isanurwa ry'iki gihugu n'isubiza mu mabo abatiteshejwe?

QUESTIONNAIREE D'ENQUETE SUR LES SINISTRES EN MAIRIE DE BUJUMBURA

III. Guide d'entretien avec le(s)responsable(s) du (.....

§ Identification du service

Nom du service : Dpt des Affaires Socio-Culturelles
Nom du visité(e) Prénom : NDAYISHIMIYE Bernadette
Fonction du visité : Chef de Département
Nationalité : Burundaise

* Questionnaire

1. Quel genre d'aide apportez-vous aux déplacés depuis le début de la crise burundaise 199

1. Vivres .[X]....
2. Habits ..[X].....
3. Médicaments [X]....

Autres 1. Carte d'assurance Maladie
2. Mise à leur disposition de Terres cultivables
3. Ustensiles de cuisine

* Le fait on intervient aussi des ONGs et autres bienfaiteurs pour leur demande d'intervenir en leur fournissant des vivres ou médicaments, des habits etc

2. Quelles sont les contraintes liées à votre action depuis 1993?

a) Problèmes liés à la cordination de l'action humanitaire en général [X]...

b) Contraintes liées à la destination de nos aides humanitaires

Réponses : Elles sont détournées .[X].
Elles n'arrivent pas à ses destinataires [X]...
Elles pourrissent en stocks .[X].
Elles arrivent aux déplacés seulement .....
Elles arrivent aux dispercés pour la plupart .....
Elles arrivent aux rapatriés pour la plupart .....

c) Contraintes liées à l'embargo nous imposé ..[X].....

3. Pensez-vous que l'aide soit adaptée aux besoins organiques et autres des sinistrés ? Oui ..... Non ...[X]....

4. Quels sont les groupes vulnérables qui méritent une aide d'urgence ?

Rép. Les déplacés ..[X].. Les dispersés ..[X]..... Les rapatriés [X]...

5. Compte tenu de la situation spécifique en mairie de Bujumbura, quel doit être le rôle des ONG et autres Organisations ?

Rép : ...Enquêter d'abord de la situation qui prévaut dans les différents sites et des besoins réels des personnes à assister faire qu'on constate que l'aide qui est distribuée est insignifiante souvent et ne leur arrive du nombre de personnes qui en ont besoin

6. Quelles sont les actions ou les domaines d'intervention qu'il faudrait financés prioritairement ?

Rép : 1. La reconstruction.....
2. L'assistance en aide alimentaire et médicamen
3. L'assistance en semences pour ceux qui ont des parcel
4. .....

.../...

7. Quels sont les mesures d'accompagnement que devrait prendre le Gouvernement pour soutenir votre action ?

Rép. 1. Disponibilisation des terres à cultiver. .....

2. Disponibilisation des semences 2.....

3. Encadrement politique permanent 3..... .....

8. Existe-t-il un système de coordination des différents services qui s'occupe de l'aide aux sinistrés? Que proposez-vous?

Rép. Non .X.. Oui .....

Lequel ? R .....

Est-il efficace ? Non .....

Oui .....

Propositions

1. Il faudrait que le HCRSR, le Ministère du Plan et le Ministère de l'Intérieur
2. s'entendent pour mettre sur pied une cellule de coordination de tous
3. les ONG.S et les autres intervenants en faveur des sinistrés afin
4. qu'il n'y ait pas des régions qui souffrent de manque d'aide au moment où d'autres en ont de trop. (Il y avait un projet dans ce sens, il faudrait vérifier s'il est déjà concrétisé ou faillait-il faire)

9. Quelles mesures pratiques faut-il prendre pour aider les sinistrés sur les sites et dans les familles à rentrer chez eux depuis 1993?

Rép.

| Mesures pour les sinistrés sur site | Mesures pour les dispercés dans les familles |
|---|---|
| 1. Garantir d'abord la sécurité avant toute chose | 1. Garantir d'abord la sécurité avant tte |
| 2. Leur assurer des moyens de subsistance (Kit retour) | 2. |
| 3. Faire la reconstruction au préalable | 3. (dans pour les sites!) |
| 4. | 4. |
| 5. | 5. |

Quelles sont d'après vous les " solutions véritables" et"durables" aux problèmes des sinistrés de la mairie de Bujumbura en particulier et du Burundi en Général.

Rép.

1. Assurer d'abord la sécurité à l'intérieur du pays afin que le gen puisse
2. Assurer un logement décent aux sinistré vivant dans le site. retourner chez eux
3. Installer les sinistré à des endroits où ils peuvent se prendre en
4. charge afin d'éviter l'état d'éléments mendiants.
5. Education morale et politique de tte la population sur la cohabitation pacifique afin la crise ne s'installe pas

11. Comment estimez-vous les rapports qui vous lient avec le M.R.R.D.R. au niveau de la coordination de l'action humanitaire en mairie de Bujumbura.

Rép. Ils sont excellents ..... Mauvais ....

très bon .[X]... Très mauvais.....

assez bon .....

12. Quelles en sont les raisons ?

Rép. 1. La Mairie est associé à Tous les niveaux.

2.

3.

4.

5.

6.

7 7.

8.

9.

10.

13. Quelles sont vos propositions dans l'amélioration de ces rapports?

1. Le système devrait être décentralisé pour être plus efficace -

2.

3.

4.

5.

6 6.

7.

8.

14. Pensez-vous que les aides humanitaires ne font que du bien sur les sinistrés de la mairie de Bujumbura ?

Oui .... Non ..... les 2 à la fois .[X].

Pourquoi ? 1 ..~~Elles~~ Parce qu'elles constituent un support aux sinistrés

2 .....

3. .....Mais par contre ces derniers risquent de

4. prendre la mauvaise habitude d'être d'éternels

5 assistés et ce c'est le constat que on fait actuellement.

# JOURNEE DE REFLEXION SUR L'ACTION HUMANITAIRE EN SANTE DANS LE CONTEXTE ACTUEL AU BURUNDI

---

Les problèmes identifiés sur le terrain (vus par un médecin provincial)

1 - L'ignorance des textes réglémentant l'installation des ONG au Burundi

2 - L'absence de textes réglémentant l'orientation des ONG dans leurs activités

3 - L'absence de l'évaluation des activités des ONG

4 - L'absence d'information sur les ressources (humaines (cv) matérielles et financières)

5 - La place des ONG dans le pyramide sanitaire du Burundi (le secteur public, parapublic et privé)

6 - La substitution aux structures existantes

7 - L'inadéquation dans la répartition géographique

8 - Le non respect des clauses de la convention

9 - Le non respect des niveaux de collaboration

10 - Le manque de flexibilité dans l'intervention

11 - L'instabilité du personnel des ONG

12 - Le manque de dossier technique de fonctionnement

13 - Des faux rapports sur la situation sanitaire
(auto attribution des activités faite par d'autre)

14 - La qualité douteuse des produits fournis

## Liste des O.N.G. locales agréées et leurs réalisations jusqu'en Mars 1995.

| Nom de l'ONG | Date d'agrément | Zone géographique d'intervention | Secteurs d'activités | Ses réalisations en Mairie de Bujumbura (et parfois ailleurs) dans le domaine humanitaire |
|---|---|---|---|---|
| 1. A.BU.B.E.F | 09.07.1991 | Mairie de Bujumbura | - information<br>- formation<br>- recherche | . Encadrement des sites de déplacés de Buyenzi |
| 2. A.E.A.F.B | 01.11.1993 | " | - Sport<br>- Musique<br>- Théâtre | - |
| 3. A.F.C.F | 14.04.1990 | " | - Activités sociales | . Aide humanitaire aux membres en difficultés :<br>- aide aux déplacés<br>- aide aux orphelins |
| 4. A.F.D | 14.09.1993 | " | - Education | - |
| 5. A.FE.J | 05.1994 | National | - Droits des femmes et des enfants | - |
| 6. A.FE.MU.BU | 10.1993 | Bujumbura et autres provinces | - Femmes | . Visite des femmes musulmanes de RUKARAMU<br>. Visite aux malades de l'Hôpital Prince Régent Charles<br>. Visite d'un atelier de couture |
| 7. AFEPAC | 1993 | Bujumbura Cibitoke | - Commerce<br>- Atelier de couture | . 53 crédits octroyés pour un montant de 4.500.000 FBu<br>. Mobilisation de l'épargne |
| 8. A.F.P. | 12.1993 | Ville de Bujumbura Intérieur du pays (en 2è lieu) Couvrir tout le pays | - Secteur social | . Visites et distribution d'aide dans les camps de déplacés de la Mairie<br>. Organisation d'une marche manifestation en faveur de la paix<br>. Organisation d'une journée réflexion sur le rôle de la femme dans la consolidation de la paix |
| 9. A.F.V.BU | 11/1993 | .Bujumbura Mairie | - petits crédits<br>-Alphabétisation<br>- Autosuffisance alimentaire<br>- Santé<br>- Atelier de couture | . Centre d'alphabétisation à Kamenge (300 veuves)<br>. Deux classes primaires à Kamenge (110 orphelins)<br>. Crédits octroyés à 19 veuves à Kinama (appui culture riz). |

| Nom de l'ONG | Date d'agrément | Zone géographique d'intervention | Secteurs d'activités | Ses réalisations en Mairie de Bujumbura (et parfois ailleurs) dans le domaine humanitaire |
|---|---|---|---|---|
| 10. A.G.B | 1995 | Tout le pays | Encadrement général de la jeunesse | . Intervention en faveur des sinistrés (hôpitaux et sites)<br>. Session de formation de jeunes filles et femmes (guides)<br>. Plusieurs rencontres internationales (Kenya, Belgique, R.S.A). |
| 11. A.P.G.D | 1989 | .Bujumbura Mairie<br>.Mutaho-Ngozi<br>.Kirundo | - Alphabétisation<br>- Scolarisation<br>- Droit humain<br>- Démocratie et aide humanitaire<br>- Education pour la santé.<br>- habitat amélioré. | . Soutien à des initiatives locales de développement (construction de maisons, agriculture et élevage)<br>. scolarisation de 136 enfants (1993-1994)<br>. Aide d'urgence en 1994 pour 197 familles<br>. Plusieurs études socio-économiques et culturelle |
| 12. A.P.D.M | 11.06.1993 | Burundi | . Culturel<br>. agro-industriel<br>. artisanal et coopératif | . Dossier sur le génocide 1993 au Burundi<br>. Diverses interventions pour les victimes et les ayant-droits<br>. Saisi des autorités gouvernementales, des ONG etc. |
| 13. A.PRO.DE.BU | 05.03.1994 | Tout le Burundi | . Agriculture et élevage<br>. Artisanat<br>. Education | . Implantation de l'A.PRO.DE.BU dans quatre provinces du pays<br>. Création de 20 antennes (Mairie et provinces de l'intérieur)<br>. Campagne de pacification |
| 14. A.S.S.A.M. | 25.07.1991 | Territoire national | . Secteur Agro-pastoral<br>. Atelier, réparations ou fabrication métalique, électricité, bois etc. | - |
| 15. A.VI.SI. | 09.1990 | Bujumbura Mairie (Buyenzi, Bwiza) | . lutte contre le SIDA | . Projet pilote de prise en charge de 20 personnes malades du SIDA.<br>. Atelier de couture à Bwiza<br>. Coopération à Buyenzi. |
| 16. C.E.A.A.K. | 15.09.1991 | Kigwati (Mairie de Bujumbura) | .Education<br>. Aide humanitaire | . Formation de 90 néo-alphabètes<br>. Participation à la distribution des vivres aux déplacés<br>. Campagne de participation pour le rétablissement de la confiance |

| NOM DE L'ONG | DATE D'AGRÉMENT | ZONE GÉOGRAPHIQUE D'INTERVENTION | SECTEURS D'ACTIVITÉS | SES RÉALISATIONS EN MAIRIE DE BUJUMBURA (ET PARFOIS AILLEURS) DANS LE DOMAINE HUMANITAIRE |
|---|---|---|---|---|
| 17. C.I.E.MC. | 08.1992 | TOUT LE PAYS | . SANTÉ<br>. EDUCATIONNEL<br>. SOCIO-CULTUREL<br>. JURIDIQUE | . RÉINSERTION FAMILIALE DE 402 ENFANTS<br>.DISTRIBUTION D'HABITS DANS LES CENTRES DES SINISTRÉS À BUYENZI ET NGAGARA.<br>.ORGANISATION DE LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ AUX ENFANTS RESCAPÉS DE LA GUERRE LE 19.11.1994 À BUJUMBURA. |
| 18. C.J.E. | 07.1992 | BUJUMBURA MAIRIE ET CENTRES URBAINS SECONDAIRES. | . PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES | . ORGANISATION D'UN STAGE SUR LA CRÉATION DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE. |
| 19. DUFASHANYE | 10.1992 | LE QUARTIER DE KININDO | - COMMERCE | . OCTROI DES CRÉDITS POUR QUELQUES MEMBRES<br>. ASSISTANCE HUMANITAIRES AUX MEMBRES ABRITANT BEAUCOUP DE DÉPLACÉS. |
| 20. F.ND.D.D.H.D. | 12.11.1994 | TOUT LE PAYS | - TOUS LES SECTEURS QUI TOUCHENT LA PROMOTION DES DROIT DE L'HOMME ET LE DÉVELOPPEMENT. | - |
| 21.F.P.S.S.M. | 13.04.1994 | . TOUS LES HÔPITAUX DU BURUNDI<br>. TOUTES LES ASSOCIATIONS D'ASSISTANCES | . AIDES MALADES<br>. FOURNIR MÉDICAMENTS ET VACCINS<br>. SANTÉ<br>. SECTEUR SOCIAL<br>. ORPHELINS DE SIDÉENS-ENFANTS ABANDONNÉS | . AIDES FINANCIÈRES / AIDES AUX SINISTRÉS D'OCTOBRE 1993 AUX ASSOCIATIONS QUI ASSISTENT LES MALADES SANS SECOURS ET LES INDIGENTS.<br>. DISTRIBUTIONS DES CARTES D'ASSURANCE MALADIE AUX O.N.G. LOCALES S'OCCUPANT DES ENFANTS NÉCESSITEUX.<br>. RÉFECTION D'HÔPITAUX-CADEAUX DE NOËL AUX ADULTES ET ENFANTS MALADES. |
| 22.F.U.D.P. | 16.01.1994 | TOUT LE PAYS | .LES ÉTUDES SCIENTIFIQUES EN RAPPORT AVEC LES OBJECTIFS.<br>. ACTION DE PROMOTION PAR LE SPORT, LA CULTURE ET ACTION HUMANITAIRE.<br>. ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT | . RÉALISATION D'ÉTUDES<br>. ORGANISATION DES SÉMINAIRES<br>. AIDES AUX ORPHELINS |
| 23. F.V.S. | 1990 | BURUNDI | . LUTTE CONTRE LE SIDA.<br>. EDUCATION<br>. SANTÉ<br>.PRISE EN CHARGE DES ORPHELINS<br>. JEUNES | . DON DES CARTES D'ASSURANCE MALADIE AUX MALADES PAUVRES ET ORPHELINS<br>. DON DE MATÉRIEL SCOLAIRE À 89 ORPHELINS<br>. SÉANCE DE SENSIBILISATION À LA LUTTE CONTRE LA SIDA<br>. INSTALLATION D'UN RESTAURANT-CANTINE.<br>. PRISE EN CHARGE |
| 24.IKIBIRI | 13.03.1994 | Burundi et sous-régions des grands Lacs | .Reconstruction<br>. Médias pour la paix et le développement. | . Participation à l'élaboration des normes de comportement humanitaire au Burundi avec le C.I.C.R. |
| 25.M.C.D. | 05.06.1992 | Bujumbura-Mairie | . Education<br>. Artisanat | . Encadrement des jeunes en vacances à Bujumbura<br>.Séminaires et production des films sur les méfaits de la drogue. |

| de l'ONG | Date d'agrément | Zone géographique d'intervention | Secteurs d'activités | Ses réalisations en Mairie de Bujumbura (et parfois ailleurs) dans le domaine humanitaire |
|---|---|---|---|---|
| O.D.E.B. | 20.08.1992 | TOUT LE PAYS | . AGRICULTURE<br>. ELEVAGE.<br>. ASSAINISSEMENT<br>. SYLVICULTURE | . SENSIBILISATION AUX PROBLÈMES ENVIRONNEMENTAUX<br>. RÉALISATION DES ÉTUDES SUR LES SITES DES RAPATRIÉS.<br>. TENUE D'UNE TABLE RONDE À BUJUMBURA SUR LE PROBLÈME DE L'ENVIRONNEMENT. |
| . O.J.F. | 12.1994 | MAIRIE DE BUJUMBURA | . SECTEUR POLITIQUE<br>. SECTEUR SPORTIF<br>. SECTEUR CULTUREL | - |
| . O.P.D.E. | 04.12.1990 | Mairie de Bujumbura | .Formation scolaire<br>. Réinsertion socio - professionnelle<br>. Réinsertion familiale | . Formation des conducteurs automobiles<br>. Formation des fille-mineurs de Kamenge<br>. Huit foyers d'accueil pour les enfants de la rue |
| . SIDALERTE RUNDI | 09.1992 | Mairie de Bujumbura | .SANTÉ<br>. SCOLARISATION<br>.ALIMENTATION<br>. HABITATION | . IDENTIFICATION DE 60 ORPHELINS, 20 VEUVES ET TUTRICES DANS LES ZONES DE BWIZA, CIBITOKE ET NYAKABIGA.<br>. SCOLARISATION DE 45 ORPHELINS (FRAIS SCOLAIRES ET AUTRES)<br>. DISTRIBUTION DES PRÉSERVATIFS ET DÉPLIANTS SUR LE VIH/SIDA |
| . S.J.F. | 11.05.1993 | Mairie de Bujumbura | .DÉFENSE DES DROITS DES JEUNES<br>. EDUCATION DES DROITS DE L'HOMME | . Construction d'un "foyer d'accueil" pour abriter depuis Mai 1993, 100 jeunes filles.<br>. Aide aux déplacés dans les camps de Bujumbura. |
| SONERA | 1991 | Burundi | DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME EN GÉNÉRAL | . Enquête sur les violations des droits de l'homme suite à la crise d'Octobre 1993.<br>. Education sur les droits de l'homme. |
| SWAA / BURUNDI | 08.1992 | Burundi | . Socio- sanitaire : lutte contre le SIDA | . ASSISTANCE AUX FEMMES MALADES (DÉMUNIES)<br>. SENSIBILISATION SUR LE SIDA PAR LE THÉÂTRE<br>. PARTICIPATION À LA SEMAINE MONDIALE DU SIDA (DU 27.11.94). |
| TONTINE ROHERO | 01.1987 | Bujumbura Mairie | . Economique<br>. Social | . CRÉDITS OCTROYÉS À 111 FEMMES<br>. AIDES AUX FEMMES MEMBRES DE LA TONTINE EN DIFFICULTÉS<br>. PARTICIPATION AUX SÉMINAIRES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX<br>. DON ET DISTRIBUTION D'AIDES AUX DÉPLACÉS. |
| U.JD.D. | 10.1991 | Bujumbura Mairie | . Défense des droits des jeunes<br>. Education des droits de l'homme | . Débat sur le problème burundais<br>. Enquête sur les orphelins de la crise<br>. Observation du recrutement de l'armée |
| YM / YWCA U.J.G./U.O.F | 28.11.1991 | Burundi | . Le développement social dans son ensemble | . Assistance aux réfugiés et déplacés<br>. Campagne de sensibilisation sur la paix et l'unité nationale<br>. Prise en charge spirituelle de la jeunesse et encadrement des enfants. |

ce : Tableau réalisé par nous-même à l'aide des données nous fournies par PRO-A.D.H, Annuaire des Associations Burundaises et du Développement Social, Economique et Culturel, Bujumbura, Mars 1995, p.81.